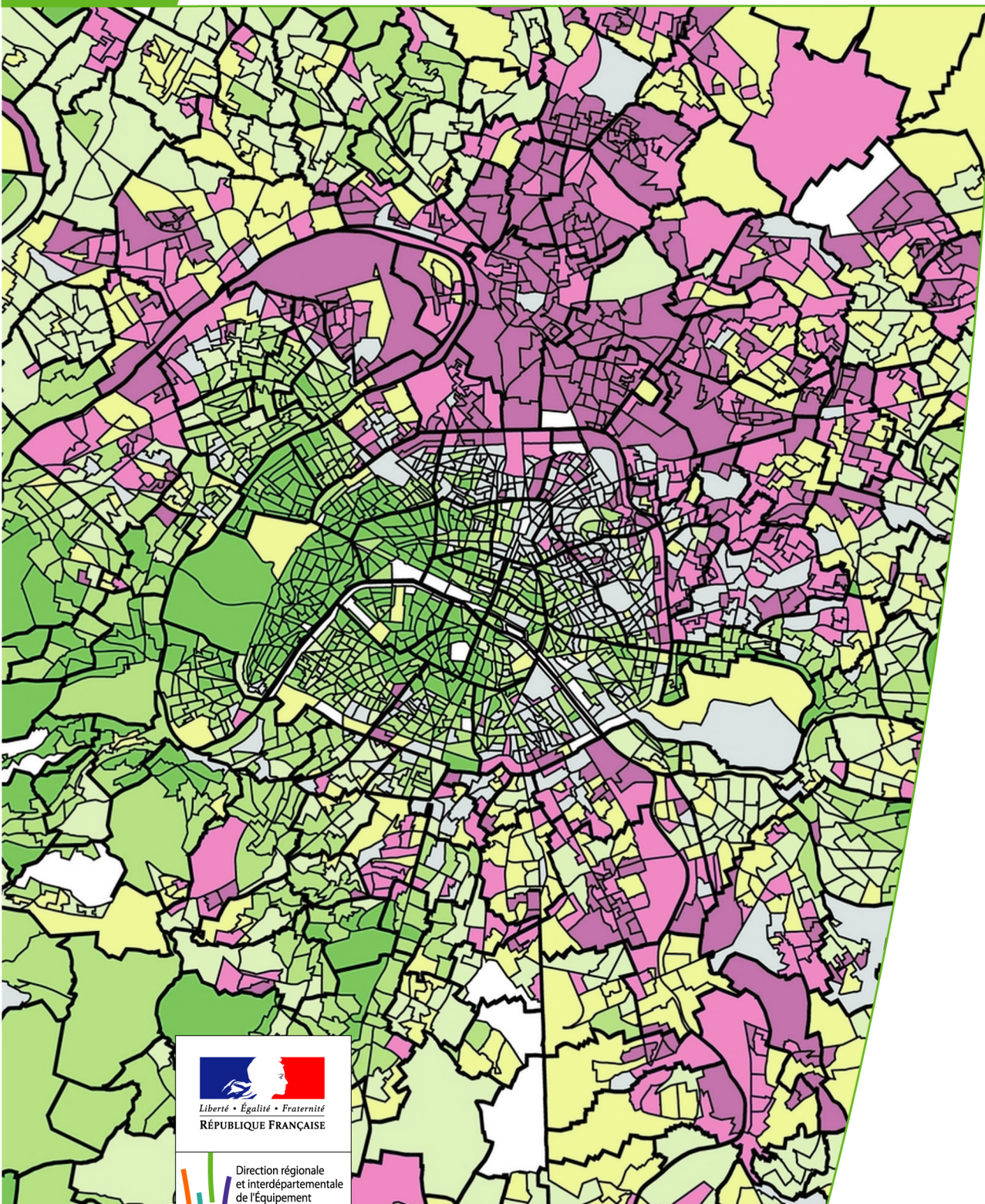


# Les disparités de revenus des ménages franciliens

Analyse de l'évolution 1990-1999-2007

Novembre 2011



Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergies et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir



Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France

[www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)



# **Les disparités de revenus des ménages franciliens**

## **Analyse de l'évolution 1990-1999-2007**

*Responsables de l'étude :*

Jean-Christophe François, Antonine Ribardière

*et*

Antoine Fleury, Hélène Mathian, Antonin Pavard, Thérèse Saint-Julien.

**UMR Géographie-Cités**

En partenariat avec la **DRIEA IF/SCEP**





## Avant propos

L'étude des revenus des ménages franciliens en 2007 réalisée par les chercheurs du laboratoire Géographie-Cités en partenariat avec la Drirea souligne la diversité des territoires franciliens du point de vue de leur fonction résidentielle.

L'indicateur de niveau de vie mobilisé (revenu par Unité de Consommation, qui intègre les effets de composition des ménages, est particulièrement pertinent dans le cas de l'Ile de France ; en effet, compte tenu du prix au m<sup>2</sup> des logements, la taille des ménages progresse régulièrement du centre vers la périphérie de la région. Ce niveau de vie étant connu de manière fine, l'analyse peut être menée à partir de la répartition des ménages dans les niveaux de revenu, ce qui permet d'aborder les questions de mixité.

Le cœur de l'étude est la mesure des changements dans la structuration régionale et locale, au regard de la disparité des niveaux de vie des ménages.

L'équipe de géographie-cités a privilégié l'évaluation des situations en 1990 et 2007 par comparaison avec celle de 1999 pour bénéficier d'un recul sur longue période. C'est l'approche qui est présentée en synthèse. Cependant le rapport comporte aussi la nouvelle typologie communale en 2007, donc un nouveau référentiel ; les profils des types de 2007 sont différents de ceux de 1999, ce qui n'autorise pas une comparaison immédiate. Cependant, les deux exercices se complètent, la lecture de la situation actuelle devient plus précise à la lumière des dynamiques récentes ou plus anciennes.

La cartographie de cette typologie en 2007 (voir carte page suivante), et le profil de chaque type, confirment l'opposition dans la zone centrale entre un espace très spécialisé dans les plus hauts revenus, et un pôle de pauvreté moins spécialisé mais plus compact qui se resserre au nord de Paris ; Entre ces deux types extrêmes de nombreuses communes représentant près de 90% des ménages présentent des profils plus divers, même si le type réellement mixte est assez limité en dehors de quelques arrondissement de l'est parisien. La plupart des communes de la périphérie de la Seine-et-Marne appartiennent au type « classe moyennes inférieures », mais l'approche dynamique souligne une certaine hausse du niveau de vie dans ces territoires, comparés à leur situation en 1999... La complémentarité de ces deux approches est essentielle. Enfin, dans la zone dense, le croisement des approches communales et infracommunales permet également de préciser les dynamiques locales.

Pascale Rohaut



I- Revenus et ségrégations : enjeux et contextes.....	8
I-1. Approches théoriques .....	8
I-1.1 De la globalisation à la dualisation.....	9
I-1.2 Les acteurs de la dualisation : gentrification et sécession des classes moyennes....	10
I-1.3 Dynamiques spatiales et formes urbaines de la dualisation .....	13
I-2. Des études empiriques à l'échelon de la métropole .....	15
I-2.1 Changer d'échelle pour dépasser les visions réductrices de la ségrégation .....	15
I-2.2 Catégories socioprofessionnelles et revenus : des indicateurs pour appréhender l'espace social des villes .....	17
I-2.3 Les représentations de la ségrégation dans la métropole parisienne .....	18
I-3. Les disparités de revenus en Île-de-France : problématique et questionnements.....	21
II- Revenus et ségrégations : corpus, méthodes et cadrage.....	23
II-1. Le choix de la variable « revenu » .....	23
Encadré 2.1 Base de données FILOCOM .....	23
II-2. Le choix des mailles territoriales d'observation : la commune et l'IRIS.....	24
II-3 Le référentiel : les revenus dans la région Île-de-France .....	25
II-3.1 Les revenus des ménages franciliens en 2007.....	25
Encadré 2.2 : Le revenu imposable des ménages par « unité de consommation » .....	26
II-3.2 Revenus des ménages et statut d'occupation des logements.....	28
II-3.3 Revenus des ménages et catégories socio-professionnelles.....	30
II-3.4 Tendances d'évolution des revenus des ménages .....	31
Encadré 2.2. : Démarches et méthodes retenues .....	34
Encadré 2.3. Grille retenue pour la lecture des disparités socio-spatiales: les déciles franciliens de revenus.....	36
III- Approches communales : une relativisation du modèle radioconcentrique ?.....	38
III-1. Les disparités intercommunales des revenus des ménages en 2007 .....	38
III-1.1 Espaces favorisés des communes aisées et très aisées (types 2 et 1).....	40
III-1.2 Espaces défavorisés des communes pauvres et très pauvres (types 6 et 7) .....	41
III-1.3 Une spécialisation des communes dans les déciles intermédiaires domine en périphérie (types 3, 4 et 5).....	42
III-2. Evolution des disparités intercommunales des revenus des ménages en Île-de-France entre 1990 et 2007 : les grandes tendances spatiales .....	44
III-2.1 Un processus de relatif « embourgeoisement » de l'espace francilien ? .....	44
III-2.2 Une simplification du modèle radioconcentrique ? .....	47
III-3. Contextes socio-démographiques et distributions communales des revenus .....	48
Encadré 3.1 : Les variables sociales prises en compte.....	49
IV- Approches infra-communales : des discontinuités plus marquées et plus nombreuses ?..	55
IV-1 Aspects méthodologiques du changement d'échelle .....	55
IV-1.1 Hypothèses et implications du passage à un échelon plus fin d'observation .....	55
IV-1.2 Estimation du type de profil de revenus des ménages résidents du quartier en fonction de sa structure sociale : la méthodologie .....	57
IV-2 Compositions infra-communales des types de profils de revenu et répartition spatiale des types de quartiers .....	60
IV-2.1 L'évolution de la différenciation sociale de l'espace entre 1999 et 2007 .....	60
IV-2.2 Le devenir des modèles résidentiels en zone dense.....	64
IV-3 Contacts et zones de transition .....	69
IV-3.1. Les transitions entre grands secteurs .....	69
IV-3.2 Des fronts pionniers très visibles à l'échelon des IRIS .....	71

IV-3.3 Les conséquences socio-spatiales de l'avancée de ces fronts.....	72
Conclusion générale .....	77
Bibliographie.....	79
Annexe 1 : Disparités des revenus des ménages des communes franciliennes : l'évolution des structures de différenciations entre 1999 et 2007.....	83
Annexe 2 : Les données de l'INSEE.....	89



## Introduction

L'étude des revenus des ménages franciliens en 1999, réalisée par l'équipe de l'UMR Géographie-cités, avait souligné la force des contrastes socio-spatiaux qui traversent l'Île-de-France (François *et al.*, 2003). L'homogénéité sociale des communes d'élection des ménages les plus aisés, plus accusée encore que celle des communes identifiées comme les lieux de résidence des plus pauvres, la force des contrastes entre quartiers voisins en petite couronne, la persistance d'un espace de mixité sociale au cœur de la capitale, sont quelques-unes des facettes de la division sociale de l'espace régional mises à jour. D'un point de vue méthodologique, cette étude avait en outre confirmé la puissance synthétique de l'indicateur revenus comme témoin des positions sociales, en soulignant la force des correspondances, à l'échelon des communes, entre profils de revenus et profils sociaux, élargis à des catégories ne relevant pas de la stricte grille des « catégories sociales » (CS) – même si, dans le détail, un même modèle de distribution des revenus pouvait correspondre à plusieurs modèles sociaux.

Il s'agit donc pour la DRIEA et l'équipe de l'UMR Géographie-cités d'actualiser la connaissance des formes et des structures des différenciations socio-spatiales du territoire francilien et de prendre la mesure des évolutions récentes de ces différenciations. Après une mise en perspective dans le champ des études sur la ségrégation et une présentation de la problématique (1<sup>ère</sup> partie), nous définissons le corpus, la méthode utilisée et donnons quelques éléments de cadrage (2<sup>ème</sup> partie). Ensuite, nous en arrivons au cœur de l'étude et proposons une analyse des disparités de revenus des ménages, d'abord à l'échelon communal (3<sup>ème</sup> partie) puis à l'échelon des quartiers (4<sup>ème</sup> partie).

## **I- REVENUS ET SÉGRÉGATIONS : ENJEUX ET CONTEXTES**

Depuis la fin des années 1990, le constat d'une accentuation des contrastes sociaux dans les villes fait consensus en France. Les termes de « ségrégation », de « dualisation » et de « sécession », voire des images fortes comme celle du « ghetto » sont désormais utilisés de manière courante. S'il existe des divergences, celles-ci portent davantage sur l'analyse des causes de ces processus et des moyens pour y remédier. Au niveau politique, la loi *Solidarité et renouvellement urbain*, votée en 1999, a été élaborée pour contrer les inégalités entre les territoires ; elle prône pour cela le développement de la « mixité sociale », notion par ailleurs très discutée dans le champ scientifique (Bacqué et Simon, 2001 ; Genestier, 2010). Dans le débat public, la question de l'accroissement de la ségrégation spatiale a fait l'objet de nombreuses discussions, comme en témoigne l'usage croissant du terme de « ghetto » appliqué aux « quartiers sensibles » et, à l'inverse, de celui de « mixité sociale », à la fois par les élus, les médias et les chercheurs. Plusieurs articles ou ouvrages sont venus alimenter ces débats, que ce soit ceux du sociologue J. Donzelot avec notamment son article sur « La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification » dans la revue *Esprit* (2004), ceux de l'économiste É. Maurin, auteur de l'ouvrage *Le Ghetto français. Enquête sur le séparatisme social* (2004), ou encore ceux des sociologues G. Felouzis, F. Liot et J. Perroton, *L'Apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges* (2005). Les émeutes dans les banlieues parisiennes en 2005, et plus récemment, le retour de la crise économique en 2008, n'ont fait que renforcer l'ampleur de ce débat, suscitant toujours plus d'ouvrages consacrés à cette question, comme ceux du sociologue L. Wacquant *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État*. (2006) ou plus récemment du géographe C. Guilluy, *Le séparatisme français, Vivre ensemble... sur des territoires séparés ?* (2009).

Le débat national sur l'accroissement des différenciations sociales dans la ville rejoint en outre les débats développés sur le plan international, fortement influencés par les travaux menés dans le monde anglophone. Ces travaux se sont notamment cristallisés autour de la théorie de la « ville globale » et de son corollaire, la « dualisation », à la fois sociale et spatiale, et aussi autour de la théorie de la gentrification d'une part, de la sécession urbaine des classes moyennes d'autre part. Les chercheurs français ont ainsi été amenés à se positionner dans ce débat scientifique international, comme C. Rhein (1998a, 1998b, 1998c) et E. Préteceille (2004 ; 2006). Pour autant, il convient de manier avec précaution des notions dont le transfert dans un contexte différent ne peut pas se faire sans être amplement discuté. Ainsi en va-t-il par exemple de la notion de classe moyenne, du rôle de l'Etat et des collectivités publiques, ainsi que de l'inertie des structures socio-spatiales héritées, qui constituent des éléments parmi d'autres qui doivent être pris en compte dans l'analyse et l'interprétation du changement intervenant dans les différenciations sociales de l'espace urbain.

A partir du cas de l'Île-de-France et en s'appuyant sur une étude empirique, cette recherche souhaite prendre part aux débats scientifiques qui traversent les études urbaines au niveau national et international. Elle vise conjointement à fournir de nouveaux éléments susceptibles d'alimenter le débat public et de servir à l'amélioration des politiques publiques en France et en Ile-de-France.

### **I-1. Approches théoriques**

Toute étude empirique se doit de mettre à l'épreuve les approches théoriques qui ont souhaité penser l'évolution socio-spatiale des métropoles, et qui font le plus souvent l'hypothèse d'un lien fort entre les reconfigurations internes des métropoles et la restructuration de leur économie dans le contexte général de la globalisation.

### I-1.1 De la globalisation à la dualisation

La thèse de la dualisation a été développée aux Etats-Unis à partir des années 1980. L'économiste M. Piore a été l'un des premiers à proposer le terme d'« économie duale », la dualité désignant une opposition multidimensionnelle entre ensembles de secteurs économiques et types d'emploi (Berger et Piore, 1980). Le terme a ensuite été repris dans les études urbaines. Dans son ouvrage *The Global City* (1991), S. Sassen défend l'idée de la dualisation de la ville globale, en lien avec une économie centrée sur les activités financières et les services avancés aux entreprises. Selon elle, la globalisation induirait une transformation structurelle de la main-d'œuvre et du marché du travail, qui a son tour entraînerait une dualisation des revenus des ménages et des structures sociales, avec la croissance, d'une part, d'un groupe des cadres très diplômés et très bien payés, et d'autre part, d'un prolétariat tertiaire, sous-qualifié et sous-payé, au service des précédents. Entre ces deux groupes, la classe moyenne se réduirait fortement, en lien avec le recul de l'économie industrielle fordiste. De cette dualisation sociale accrue découle, selon S. Sassen, un accroissement de la ségrégation spatiale qui repose sur un face à face entre d'une part des espaces centraux particulièrement valorisés par les entreprises et les ménages les plus riches – entraînant le départ de tous les autres par la hausse considérable des prix fonciers – et d'autres part des poches de pauvreté, produits de l'aggravation de la pauvreté.

D'autres auteurs ont adopté une vision plus nuancée, préférant souvent le terme de fragmentation. Tel est le cas de Castells et Mollenkopf qui, dans leur ouvrage *The Dual City* (1991), postulent plutôt l'absence de solidarité entre ces pôles de la société, les uns regardent vers l'international alors que les autres sont de plus en plus exclus de la société urbaine. Marcuse et Van Kempen (2000) considèrent pour leur part que la dualisation sociale n'implique pas nécessairement une dualisation spatiale (même si elle a des impacts certains). Ils soulignent le rôle des inerties et des permanences. Pour eux, les divisions sociales sont anciennes dans les villes, même s'il est vrai que le processus de globalisation tend à accentuer la différenciation sociale des quartiers et à creuser les discontinuités entre eux. On a alors moins une bipartition que *des* partitions, plus ou moins marquées en fonction des quartiers. C'est pourquoi P. Marcuse penche pour une analyse de la ville par quartiers (« quartered city »), considérant aussi cette dernière comme une « layered city » (Marcuse, 2002) : une « ville mille-feuille » avec différentes couches (résidence, emploi, transport, etc.) plus ou moins connectées entre elles et plus ou moins insérées dans la globalisation (« gated communities », « citadelles » du capital et quartiers gentrifiés *versus* ghettos de l'exclusion, enclaves ethniques, etc.).

La théorie de S. Sassen a nourri un débat très fécond dans les études urbaines, notamment lors de sa réception en Europe. Celle-ci a ainsi été critiquée par C. Hamnet qui en a fait apparaître les principales limites. La première de ces limites réside dans *la prééminence accordée au facteur économique*. Pour Ch. Hamnet (1994, 1996), S. Sassen privilégie les mutations de l'économie et de la population comme facteurs explicatifs. La dualisation apparaît alors comme une conséquence directe et sans médiation des changements dans la structure économique. M. Storper (1997) critique lui aussi cette approche de la ville qui passe à côté de la complexité sociale : « les pratiques spécifiques à une société urbaine ne reproduisent pas telles quelles les tendances liées à la globalisation mais les traduisent en relations complexes » (Storper, 1997, p. 233). Cela suppose de nombreux filtres, socio-culturels et politiques notamment, qui constituent une médiation sans laquelle on ne peut passer d'un échelon à l'autre. Les facteurs expliquant les reconfigurations socio-spatiales des métropoles sont donc multiples, mêlant localement processus économiques et processus sociaux. Hamnet ne nie pas la dualisation des revenus, mais il montre qu'il n'y a aucun fondement à la relier à une dualisation des emplois. C. Rhein (1998a, p. 83) va dans le même sens en critiquant

« l'élaboration insuffisante [dans la théorie de S. Sassen] des changements métropolitains non directement liés à ceux des structures d'emploi ».

Une deuxième limite de la théorie de S. Sassen réside dans *l'absence de prise en compte de l'Etat-providence*. Pour S. Sassen, l'Etat-Nation est un acteur de moins en moins central, en voie de démantèlement. Or, ce processus n'est pas général, avec d'importantes différences entre les pays. Ainsi, en Europe, l'Etat détient encore des moyens d'action non négligeables sur la nature, la forme et l'étendue des inégalités sociales. Les processus économiques n'interviennent donc pas dans un « vide social et politique » (Hamnet, 1996) puisqu'il existe des aides sociales, des politiques de l'éducation, de la santé, de l'emploi, etc. Le rôle de l'Etat est particulièrement important sur le marché du travail, notamment par l'existence d'un vaste secteur public ainsi que d'une catégorie dépendant de l'aide sociale. Cela explique d'ailleurs en grande partie les différences de structure entre revenu et emploi. Le rôle des syndicats n'est pas non plus à négliger, tout déclinant soit-il : si les syndicats sont fragmentés aux Etats-Unis, ils sont au contraire plus forts et centralisés en Europe, permettant notamment de limiter l'emploi précaire. S'il existe une dualisation sociale dans les pays où l'Etat-Providence demeure fort, c'est davantage entre une catégorie qualifiée, intégrée au marché du travail, et une population extérieure à ce marché, assez importante en nombre. Au final, il existe une grande variété de situations selon la force de l'Etat-Providence et les formes de son action (Musterd, Ostendorf, 1998).

En France, plusieurs sociologues ont rejoint l'idée de la dualisation sociospatiale en mettant l'accent sur les nouveaux processus d'exclusion-intégration sociale qui reconfigurent la société française en la fragilisant (Dubet, Marticelli, 1998) et sur le glissement qui tend à s'opérer vers une « société de ségrégation » (Lapeyronnie 1993). Une fracture s'installerait dans la société entre ceux qui, d'un côté, sont intégrés, les classes moyennes auxquelles appartiendrait d'ailleurs une partie de la classe ouvrière, celle qui est organisée et qui dispose d'un travail relativement stable, et de l'autre, ceux qui sont exclus, ces deux ensembles disposant chacun « de ses stratifications et de ses cultures » (Dubet et Lapeyronnie, 1992, p. 38). L'idée d'un « décrochement » de la partie la plus fragile des classes populaires et de leur relégation dans des « quartiers d'exil » est avancée par les mêmes auteurs. Le « problème » des quartiers serait ainsi la traduction urbaine des mécanismes de désorganisation de la société évoqués ci-dessus. A cela s'ajoute le constat que « l'exclusion ne concerne pas seulement les exclus » mais qu'elle « engage des mécanismes de plus grande ampleur tenant [notamment] à la crainte des couches moyennes d'en être victimes » (Dubet et Martucelli, 1998, p. 119). Les « classes moyennes pauvres » seraient ainsi en proie à des frustrations et à des peurs d'autant plus vives que la cohabitation avec des groupes sociaux précaires leur renverrait à la fragilité de leur propre situation, les conduisant à se replier sur la sphère privée voire à déménager, pour ceux qui le peuvent.

### **I-1.2 Les acteurs de la dualisation : gentrification et sécession des classes moyennes**

La gentrification des centres urbains et la sécession des classes moyennes (avec son corollaire supposé, la relégation des classes populaires) apparaissent aujourd'hui comme les deux principaux processus conduisant à la « dualisation » évoquée ci-dessus. Les classes moyennes sont désignées à chaque fois comme des acteurs majeurs du changement urbain. Mais il faut cependant garder à l'esprit que les deux notions ont fait l'objet d'un transfert entre deux contextes – du contexte nord-américain au contexte français – ce qui ne va pas sans poser problème, en particulier par rapport à la notion de classe moyenne : en France, le terme désigne un spectre beaucoup plus large de groupes sociaux qu'aux Etats-Unis et telle qu'elle est évoquée dans les travaux des chercheurs nord-américains, la « classe moyenne » correspond plutôt, en termes de revenu et de niveau de vie, aux cadres moyens-supérieurs français (Bigot, 2008 ; Oberti, Préteceille, 2004). De même, le rôle joué par l'Etat n'est pas le



même puisqu'on ne retrouve pas, dans le contexte français, les « politiques revanchistes » telles qu'elles ont été décrites aux Etats-Unis (Smith, 2003), l'Etat-Providence continuant, malgré les nombreuses pressions qu'il a subies depuis deux décennies, à jouer un rôle de régulation important en France et plus globalement en Europe continentale (Kazepov, 2005).

### *Les classes moyennes et les pouvoirs publics dans le processus de gentrification*

La gentrification désigne les processus par lesquels des quartiers centraux anciennement populaires sont marqués par l'arrivée de nouveaux habitants appartenant aux classes moyennes et supérieures (Fijalkow et Préteceille, 2006). La notion permet à la fois de mieux décrire et expliquer les mécanismes qui conduisent à la transformation de nombreux quartiers populaires centraux, avec d'une part une présence accrue des classes moyennes et supérieures dotées d'un fort capital culturel, et d'autre part la disparition progressive des classes populaires, celle-ci s'expliquant par des facteurs économiques aussi bien que culturels et politiques.

Initialement, la notion de gentrification a permis de caractériser la réhabilitation de l'habitat ancien populaire et son appropriation par des ménages aisés, en particulier dans le district d'Islington, au nord de la City, à Londres (Glass, 1964). Dans les années 1970-1980, l'usage de la notion s'est diffusé dans la recherche urbaine anglophone. A rebours du modèle américain de la suburbanisation des élites (et son corollaire, l'abandon du centre aux affaires et aux quartiers pauvres), elle désigne alors un réinvestissement pratique et symbolique des espaces centraux par une partie des élites revalorisant leur usage résidentiel et de loisir. Dans les années 1980-1990, cette notion a fait l'objet de débats intenses portant principalement sur les causes du processus (Clerval, 2008). N. Smith soutient que la gentrification est d'abord liée à un réinvestissement du centre par les pouvoirs publics et le secteur de l'immobilier, produisant une nouvelle offre de logements haut de gamme dans les anciens quartiers populaires. La gentrification apparaît comme une opportunité de spéculation en lien avec des transformations structurelles de l'économie (Logan et Molotch, 1987). Au contraire, D. Ley (1996) relie la gentrification aux choix individuels de ménages issus d'une « nouvelle classe moyenne » et se caractérisant par de nouveaux choix résidentiels. Le rôle de modes de vie où la culture, les arts ou encore la création sont essentiels a également été souligné par Sh. Zukin (1988). Depuis le milieu des années 1990, les termes du débat ont progressivement été déplacés. Les deux approches précédemment citées apparaissent désormais comme complémentaires (Hamnet, 1991). La notion a ensuite été étendue, intégrant les « multiples formes de transformation d'espaces populaires, pas nécessairement résidentiels – comme les espaces industriels, et en particulier les anciens docks – que ce soit par la réhabilitation ou la construction neuve (« new-build gentrification ») à l'initiative des pouvoirs publics, de promoteurs privés ou de nouveaux ménages résidents » (Clerval, 2010).

La notion de gentrification a été peu à peu reprise et appliquée à l'analyse des métropoles européennes et en particulier françaises. Or, si dans le monde nord-américain l'insistance sur la gentrification s'explique par le changement profond d'attitude imputé à une partie des classes supérieures et moyennes-supérieures vis-à-vis du centre-ville, le contexte semble assez différent en Europe : les espaces centraux n'ont jamais cessé d'y être valorisés et habités par les classes supérieures. Cette différence fondamentale de contexte explique en grande partie la lenteur de la diffusion de cette notion en Europe continentale. Pour autant, des processus comparables avaient été étudiés dès les années 1960-1970, en particulier autour des opérations de rénovation menées par l'État (Godard *et al.*, 1973), mais aussi dans certains quartiers anciens où la vie associative et les pratiques de consommation des nouveaux arrivants aboutissaient à exclure la population originelle (Rémy, 1983 ; Chalvon-Demersay, 1984 ; Bidou-Zachariassen, 1984 ; Authier, 1993). Dans la lignée de ces travaux et en intégrant les apports de la recherche anglophone, de nombreuses études ont par la suite donné à voir les

différentes modalités suivant lesquelles les villes « s'élitissent », depuis les années 1980, au bénéfice de certaines catégories de la population et au détriment d'autres (Rérat *et al.*, 2008), à la fois en France (Clerval, 2008 ; Préteceille, 2007) et dans le reste de l'Europe (Bidou-Zachariassen, 2003 ; Decroly et Van Crielingen, 2003 ; Rousseau, 2010 ; Lebreton, Mougel, 2008 pour ne citer que ceux-là).

Qu'elles mettent l'accent sur la particularité du profil des arrivants (niveau de diplôme, valorisation d'un mode de vie alternatif s'opposant à la fois à celui des classes bourgeoises et des autres couches moyennes s'installant en banlieue...) ou sur les stratégies des producteurs de la ville (promoteurs, acteurs publics...), ces études rejoignent en grande partie celles qui ont été menées outre-manche ou outre-atlantique. Elles y apportent cependant des nuances liées aux spécificités du contexte européen, marqué par l'héritage de l'Etat-Providence, et/ou à celles du contexte local. Ainsi, les acteurs de la gentrification ne sont pas les mêmes partout. A Berlin, elle est ainsi plutôt le fait d'« élites culturelles », différentes qualitativement et quantitativement de la classe de services qui s'est développée à Londres consécutivement à la financiarisation du système productif (Lebreton, Mougel, 2008). De même, les pouvoirs publics ne se comportent pas de la même manière d'une ville à l'autre, certains gouvernements locaux mettant en œuvre de véritables politiques entrepreneuriales – c'est le cas des villes anglaises – alors que d'autres tentent de concilier développement économique et cohésion sociale, comme c'est le cas dans la plupart des villes françaises.

#### *La « sécession » des classes moyennes*

Pour certains auteurs, c'est la « sécession » des classes moyennes qui serait à l'origine de l'accentuation des ségrégations. Les classes moyennes s'éloigneraient volontairement de certains quartiers, fuyant la cohabitation avec les classes populaires. Elles seraient ainsi les acteurs principaux, par leur « sécession », de l'isolement et de la relégation des classes populaires.

Cette thèse a d'abord été développée aux Etats-Unis par les auteurs analysant le *white flight*, les motifs identifiés étant le racisme et le désir d'échapper à la cohabitation résidentielle et scolaire. Elle a ensuite été élargie par W.J. Wilson (1987) avec son étude sur l'appauvrissement des ghettos noirs américains. Selon cet auteur, la crise du ghetto noir résulterait en partie du départ des classes moyennes noires. Certes il insiste sur l'impact des transformations du marché du travail liées à la désindustrialisation au cours des années 1970 : la suppression de nombreux emplois ouvriers aurait d'autant plus touché la population noire que celle-ci a peu bénéficié des nouveaux emplois tertiaires, plus qualifiés. Mais W.J. Wilson met en même temps en évidence les processus de déségrégation qui ont permis aux classes moyennes noires de quitter les ghettos, ce qui aurait amplifié leur paupérisation et leur stigmatisation, avec l'émergence d'une « underclass ». Plus récemment, les analyses de M. Davis (1992) sur Los Angeles, suivies de toute une série d'études sur les « gated communities », ont prolongé cette approche. Ces travaux ont montré que le processus de fuite des classes moyennes blanches vers les suburbs pouvait aussi s'expliquer par des préoccupations sécuritaires, les « gated communities » apparaissant comme de nouveaux « ghettos » pour classes moyennes (Blakely et Snyder, 1997). Le souci sécuritaire, dont témoigne l'enclavement spatial, suppose également une grande sélectivité sociale. En effet, les coûts d'installation dans les « gated communities » sont importants puisqu'au prix de l'immobilier s'ajoutent les services de protection, d'entretien voire de loisirs.

En France, de nombreux travaux menés depuis les années 1970 ont mis en évidence des processus en partie semblables, au-delà de réalités sociales globalement très différentes. En particulier, les processus de transformation de la population des grands ensembles de logement social ont été analysés comme résultant à la fois de la forte montée du chômage ouvrier résultant des restructurations économiques, et du départ des classes moyennes et des

ouvriers qualifiés après l'élan donné par l'État à l'accession à la propriété individuelle du logement et à l'accès à la maison individuelle. Plus récemment, certains auteurs ont réaffirmé, en France, le rôle des classes moyennes dans les processus de ségrégation urbaine, en particulier J. Donzelot (1999) et M.-C. Jaillot (1999) avec leur thèse de la « sécession des classes moyennes ». Celles-ci se vivraient comme fragilisées (diplôme, chances de mobilité sociale pour les enfants, cadre de vie) et verraient par conséquent la cohabitation avec les classes populaires comme un facteur défavorable à leur réussite sociale ou au maintien de leur statut. Elles s'installeraient donc loin des quartiers d'habitat social, dans un espace périurbain où elles trouveraient un « entre soi protecteur » (Donzelot, 2004). E. Maurin (2004)<sup>1</sup> a élargi ce constat à toute la société française en parlant de « séparatisme généralisé ». Selon lui, les ménages français – qu'ils appartiennent aux catégories les plus favorisées ou aux classes moyennes – cherchent à tout prix l'entre-soi et se concentrent pour cela dans les quartiers où ils sont susceptibles de fréquenter leurs semblables, voire la classe sociale immédiatement supérieure à la leur.

Pour autant, ces processus se distinguent des phénomènes mis en lumière aux États-Unis dans la mesure où le rôle des clivages ethno-raciaux n'y est pas aussi clairement établi. De plus, si l'on trouve désormais des « gated communities » dans certaines banlieues françaises (Paris, Toulouse, Lyon et littoral méditerranéen notamment [Billard *et al.*, 2005]), le phénomène demeure limité et ces ensembles résidentiels s'adressent moins aux classes moyennes au sens large du terme qu'aux cadres supérieurs du privé, aux professions libérales et aux chefs d'entreprises.

### **I-1.3 Dynamiques spatiales et formes urbaines de la dualisation**

Les processus de sécession, de gentrification et plus globalement d'embourgeoisement contribuent à la restructuration de l'espace social des villes. Si dans les métropoles, les clivages entre quartiers riches et quartiers pauvres sont maintenant anciens, ils tendent à se creuser depuis deux décennies. On observe ainsi des dynamiques renouvelées d'homogénéisation et de spécialisation sociale de l'espace qui renvoient pour certains à l'émergence d'une « ville à trois vitesses » (Donzelot, 2004), avec une localisation centrale des ménages les plus aisés, une localisation périphérique des ménages à revenu moyen et une localisation intermédiaire des ménages les plus pauvres (Charlot *et al.*, 2006).

#### *Des espaces centraux de plus en plus homogènes ?*

La permanence des Beaux quartiers constitue l'une des caractéristiques majeures des centres-villes en Europe, les distinguant fortement des villes nord-américaines. Mais depuis les années 1980, les Beaux quartiers n'ont cessé de se renforcer au long d'un processus d'embourgeoisement. Alors qu'il y subsistait une relative diversité sociale, ces quartiers tendent à devenir de plus en plus homogènes (Préteceille, 2003). Ils ont également eu tendance à s'étendre spatialement, relayés par le processus de gentrification et ses fronts pionniers. Il ne faut pas oublier qu'à la fin des années 1970, les quartiers populaires constituent encore une part non négligeable de l'espace des centres-villes. Or ils font l'objet de transformations intenses depuis les années 1980, qui sont aujourd'hui analysées sous l'angle de la gentrification. Dans les grandes villes, la gentrification s'est ainsi principalement développée selon une logique de diffusion spatiale à partir des Beaux quartiers, d'abord sur leurs marges, avant de concerner des quartiers toujours plus étendus, pour finalement atteindre les noyaux populaires. Les études menées à Londres (Hamnet, 2003 ; Butler, 2001)

---

<sup>1</sup> Pour une discussion critique des thèses et de la méthodologie d'Éric Maurin, voir notamment la note de lecture de Philippe Estèbe publiée dans *Lien social et politique*, n° 52, 2004, pp. 162-167.

mais aussi à Paris (Clerval, 2008 ; Préteceille, 2003), Bruxelles (Van Criekingen, 2003) ou Berlin (Holm, 2006) donnent toutes à voir ce même modèle de diffusion.

Les études récentes sur la gentrification ont bien montré l'incapacité des quartiers gentrifiés à demeurer socialement mixtes et tenté de repenser la relation entre gentrification, ségrégation et exclusion (Lees, 2008 ; Davidson, 2010). En effet, dans une phase transitoire plus ou moins longue, les quartiers en voie de gentrification se caractérisent bien par une certaine mixité entre classes moyennes et populaires. Mais les contrastes sociaux entre nouveaux arrivants et population résidente peuvent être très forts et conduire à des stratégies de sécurisation des nouveaux espaces résidentiels, comme c'est le cas à Londres (Butler et Robson, 2003) ou à Bruxelles (Dessouroux, Van Criekingen, Decroly, 2009). Au final, ces quartiers tendent cependant à devenir de plus en plus homogènes socialement. Certes les classes moyennes et supérieures qui vivent dans ces quartiers continuent à se caractériser par une certaine diversité (Butler, 2001). Mais en même temps que la position de ces dernières se renforce, les classes populaires sont progressivement amenées à quitter ces quartiers pour s'installer plus loin en périphérie. Les quartiers populaires subsistant dans le centre, même s'ils semblent se maintenir ponctuellement en lien avec de fortes concentrations de logements sociaux (Clerval, 2008), n'apparaissent ainsi que comme des reliquats.

#### *Des périphéries de plus en plus contrastées ?*

Dans le champ des politiques publiques comme dans de nombreuses études en sciences sociales, une grande attention a été portée depuis trois décennies aux quartiers dits « en difficulté », « d'exil » ou « de relégation » le plus souvent situés en périphérie : quartiers d'habitat social des années 1960 et 1970 ou quartiers anciens au bâti dégradé. Marqués dans les années 1980 par le départ des classes moyennes, ces quartiers tendraient depuis lors à s'homogénéiser et à s'appauvrir.. Aujourd'hui, les classes populaires – avec une forte proportion d'immigrés et d'étrangers – y dominent et sont massivement touchées par la précarisation de la société salariale (Maurin, 2004 ; Davy *et al.*, 2005 ; Sagot, 2006). Les politiques urbaines menées depuis les années 1980 – avec comme maître-mot la « mixité » (Bacqué, Fol, 2008) – ont tenté d'attirer les classes moyennes en diversifiant l'habitat, tout en essayant de « contenir les processus de paupérisation en sélectionnant les nouveaux habitants », « en freinant les demandes de mutation des locataires en place » (Sintomer, Bacqué, 2002a). Leurs effets sont cependant éminemment paradoxaux, avec d'un côté « l'accélération des départs spontanés de ménages qui ont un peu plus de revenus » et d'un autre côté un phénomène de « re-concentrations, à l'inverse de la dispersion des opérations des années 1960 (Lelévrier, 2010, p. 71). Même si les classes populaires y sont moins qu'hier à même de « travailler à leur unification », peinant en particulier à « réguler les conflits inter-générationnels », ces quartiers sont bien des « supports d'identité » et des « formes renouvelées de sociabilité » s'y développent, appuyées sur une certaine stabilité résidentielle (Bacqué, Sintomer, 2002b).

Ces quartiers sont couramment opposés aux autres périphéries urbaines, à commencer par les secteurs majoritairement habités par les classes sociales les plus aisées. Situés dans le prolongement des Beaux quartiers centraux, ces quartiers de banlieues aisées existent depuis longtemps dans les villes européennes. Mais plusieurs études soulignent la tendance au regroupement des catégories les plus aisées dans ces quartiers, qui s'affirme depuis deux décennies (Pinçon-Charlot, 1992, 2007). De ce fait, les espaces centraux, auxquels s'agrègent les extensions des Beaux quartiers en périphérie, tendent à former un vaste secteur de plus en plus homogène. Ce phénomène a cependant moins retenu l'attention que la formation d'une vaste couronne périphérique concentrant majoritairement des ménages représentant une large palette que M.-C. Jaillet (2004) décrit comme une « zone incertaine qui ne relève ni de la ville, ni de la banlieue traditionnelle, ni de la campagne, le périurbain se caractérise aussi par



un entre-deux social : une classe moyenne, dont les extrêmes sont absents, y aménage son mode de vie ». On ne trouverait donc pas, dans le périurbain, de ménages très riches ou très pauvres<sup>2</sup>, de familles très nombreuses ou de familles monoparentales, mais plutôt des ménages actifs, vivant en famille, ayant des revenus moyens et réalisant une accession à la propriété en maison individuelle. Cela se vérifie en partie dans le cas parisien où la majorité des espaces pavillonnaires de la grande banlieue sont habités surtout par les ménages d'employés et d'ouvriers, aux revenus moyens (Préteceille, 2006 ; François *et al.*, 2003). Des études récentes viennent cependant relativiser ce constat. Le périurbain apparaît aujourd'hui de plus en plus divers. Ainsi, des études sur la mobilité résidentielle démontrent qu'en France, la « ségrégation urbaine s'explique moins par le tri spatial dû aux intenses mouvement des différentes couches sociales au sein des pôles urbains que par la périurbanisation des cadres ou des professions intermédiaires » (Charlot *et al.*, 2009, p. 40). Il en découle des phénomènes d'entre-soi dans cet univers périurbain, celui-ci se lisant notamment dans les modes de gestion des communes, marquées par un phénomène de « clubbisation » (Charmes, 2011). A l'inverse, plusieurs travaux récents suggèrent la précarisation croissante d'une partie de ces espaces, avec en particulier un périurbain lointain où vont s'installer des ménages pauvres n'ayant pas les moyens d'occuper des localisations plus centrales (Coutard *et al.*, 2002 ; Cavailhès et Selod, 2003 ; Rougé, 2005).

En définitive, l'ensemble de ces évolutions sont bel et bien liées à la *structure sociale* des villes et en particulier à la forte inertie des divisions socio-spatiales depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Mais la *mobilité des ménages* joue également un rôle considérable, contribuant à l'accentuation des ségrégations (Charlot *et al.*, 2009). Elle contribue en effet à figer ou à accentuer ces oppositions puisque les nouveaux arrivants appartiennent aux mêmes groupes sociaux – voire à des groupes sociaux plus aisés dans le cas de la gentrification – que celle qui domine dans le quartier d'installation.

## **I-2. Des études empiriques à l'échelon de la métropole**

Les approches théoriques évoquées ci-dessus soulèvent de nombreuses questions qui de fait, s'inscrivent pour la plupart dans de supposés bouleversements des espaces métropolitains. C'est donc à l'échelon de l'ensemble de la métropole francilienne que nous devons réexaminer ces questions et tenter empiriquement d'en discerner la pertinence ou au moins la matérialisation. Pour ce faire, nous recourons à un travail d'analyse des transformations de cet espace métropolitain. Cette analyse devrait enrichir les débats ouverts par ces approches théoriques et donner aux acteurs de ce territoire des repères qui fassent pour leur action.

### **I-2.1 Changer d'échelle pour dépasser les visions réductrices de la ségrégation**

Nombreux sont les travaux qui, provenant des sciences sociales où des acteurs de la sphère publique, mettent l'accent sur la recherche de l'entre-soi et/ou sur la mise à distance des catégories populaires, considérant comme allant de soi l'accroissement de la ségrégation sociale et spatiale. Nous entendons ici le terme de « ségrégation » non pas au sens fort, comme une politique de mise à l'écart d'une sous-population formant un groupe religieux ou racial, mais comme un processus conduisant au rapprochement dans l'espace métropolitain de personnes qui entretiennent entre elles des relations plus ou moins exclusives, en lien non plus avec mais avec des dispositions réglementaires mais avec des pratiques effectives et

---

<sup>2</sup> Les ménages qui n'ont pas eu les moyens d'acquérir une automobile et encore moins d'accéder à la propriété (ouvriers non qualifiés, immigrés, chômeurs), n'ont pu suivre le mouvement et sont restés dans les quartiers populaires.

récurrentes<sup>3</sup>. Dans nombre d'études de sociologie ou de géographie urbaine, la ségrégation apparaît aujourd'hui comme quasi exclusive et inéluctable, au point que certains ont parlé du « trompe l'œil de la ségrégation » (Préteceille et Oberti, 2011). D'une part, les approches théoriques importées du monde anglophone, relatives soit à la ville « globale » et « duale », soit à la gentrification, insistent sur les formes que prennent la dualisation et la polarisation aux deux extrêmes, mettant ainsi en lumière les dimensions les plus visibles des dynamiques urbaines contemporaines. Si leur importation dans le débat public et scientifique en France a été en partie fructueuse, attirant l'attention sur le rôle de processus plus globaux – notamment liés aux mutations du capitalisme mondial – dans la reconfiguration des métropoles, celle-ci a en même temps conduit à accorder moins d'importance aux recompositions urbaines dans leur ensemble, en particulier à celles qui impliquent davantage les catégories et les espaces intermédiaires (Oberti et Préteceille, 2004 ; Vermeersch, 2011). D'autre part, le terme de ségrégation a été couramment associé – tout du moins en France – à la situation des quartiers les plus dégradés et les plus stigmatisés, au cœur de la politique de la ville depuis les années 1980. Les « problèmes sociaux » (chômage, délinquance, échec scolaire, etc.) de ces « quartiers sensibles » ou « en difficulté » expliquent cette forte visibilité urbaine et politique de la ségrégation des catégories populaires. Enfin, la plupart des études menées pour valider ces approches théoriques présentent la limite de *s'appuyer sur des études empiriques très locales, s'intéressant à des quartiers particuliers* (quartiers en voie de gentrification, grands ensembles périphériques ou quartiers ciblés par la Politique de la ville, etc.) ou à des ensembles de quartiers bien délimités (centres-villes, banlieues populaires, etc.) plutôt qu'à des villes ou à des métropoles prises dans leur ensemble. *Ces études de cas apparaissent davantage comme des illustrations, plus ou moins frappantes, des approches théoriques que l'on veut tester, qu'elles ne permettent de prendre la mesure de ce qui serait un processus de dualisation de l'ensemble de l'espace urbain.*

En définitive, cette vision dominante de la ségrégation focalisée sur les quartiers les plus déshérités, et sur leur opposition aux quartiers les plus favorisés, associée à la rareté des travaux empiriques menés à l'échelon de l'ensemble urbain dans lequel ces extrêmes s'inscrivent, ont conduit à passer sous silence d'une part, toute l'ampleur du spectre social et de son insertion différenciée dans l'espace urbain et d'autre part, toute la complexité des processus qu'ils sous-tendent. Pour tenter de retrouver dans toute sa finesse la portée des changements marquants intervenus non plus dans une partie de la ville ou un quartier particuliers mais dans l'ensemble de son territoire, pour saisir les dynamiques suivant lesquelles l'ensemble du spectre social recompose ses articulations à l'espace urbain, il faut accepter de changer de niveau d'approche, et engager des études empiriques à l'échelon de la ville prise dans son ensemble. De telles approches, ne sont pas sans rappeler certaines démarches introduites par les très classiques travaux d'écologie urbaine. Elles consistent à identifier les types de territoires constitutifs de l'ensemble urbain et à définir leur agencement spatial (construction de typologies des territoires) à partir de données sociales localisées et exhaustives permettant une description, à la fois homogène et fine, des espaces urbains. En s'en tenant aux travaux les plus récents on peut citer ceux de N. Tabard dans sa typologie de l'ensemble de l'espace français découpé en communes et quartiers (Tabard, 1993a), de S. Charlot et al. (2006) ou encore d'E. Maurin (2004) pour la France métropolitaine, des travaux de C. Rhein (1994, 1998a, 1998b et 1998c) d'E. Préteceille (2001 ; 2003) et les nôtres (François *et al.*, 2003, 2006) pour la métropole parisienne.

---

<sup>3</sup> Pour plus de détails sur la définition du terme de « ségrégation », voir notamment Brun et Rhein, 1994.

## I-2.2 Catégories socioprofessionnelles et revenus : des indicateurs pour appréhender l'espace social des villes

Parmi les travaux récents cités précédemment, si l'on excepte nos précédents travaux (François *et al.*, 2003, 2006) qui se sont appuyés sur la variable revenu, la plupart s'intéressent d'entrée de jeu à la variable des catégories socio-professionnelles, même si certains en viennent à croiser cette variable avec d'autres, comme le secteur d'activité (Tabard, 1993a, 1993b, 2002), les différentes catégories d'actifs (Rhein, 1994) ou encore le sexe (Préteceille, 2000) ou les différents statuts d'emploi et le chômage (Préteceille, 2001, 2003).

Provenant de recherches menées au sein de différentes disciplines (sociologie, géographie et démographie essentiellement), l'ensemble de ces travaux s'inscrit dans une longue tradition de production statistique dans le cadre de nomenclatures sociales. La forme de ces nomenclatures s'est stabilisée avec la nomenclature en 9 groupes socioprofessionnels (CSP) retenue par l'INSEE en 1954 et utilisée jusqu'en 1982, date à laquelle lui a été substituée la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS), toujours en vigueur aujourd'hui. « Ces catégories sont le résultat historiquement spécifique d'un processus de construction théorique (et technique) par les statisticiens, en dialogue avec les chercheurs, imbriqué dans un processus de négociation et de codification des identités professionnelles engageant les syndicats patronaux, les syndicats ouvriers et l'État » (Kieffer *et al.*, 2002, p. 5). La pertinence de cette nomenclature comme outil de représentation de l'espace social national ou d'espaces infra-nationaux, a été souvent soulignée par des statisticiens du fait social et des sociologues (Desrozières et Thouvenot, 1988 ; Coutrot, 2002 ; Chauvel *et al.*, 2002 ; Neyret et Fauchoux, 2002 ; Préteceille, 2006). Tous ont rappelé la richesse de cette nomenclature qui, loin de tout classement sur une échelle unique, permettrait de saisir non seulement les positions liées au statut social des personnes, mais aussi celles définies par le métier et par la qualification. Ces auteurs rappellent aussi la validité de ces catégories sur la durée, notant que les objets créés par les opérations de codage sont dotés d'identités relativement stables qui conduiraient à une représentation stable et régulière de l'espace social, bien traduite sous une forme bi-dimensionnelle. Dans celle-ci, un premier axe correspondrait à l'échelle sociale, un second opposerait le monde des salariés à celui des non salariés, le monde des entreprises privées à celui de la fonction publique. La robustesse de cette représentation permettrait un véritable cumul de connaissances.

Il existe donc en France une longue tradition d'approche du spectre social par l'observation de la population à travers une grille des catégories socio-professionnelles, tradition que l'on ne retrouve pas nécessairement ailleurs et en particulier aux Etats-Unis où une grille des revenus est privilégiée. On sait que les proximités de ces deux instruments d'appréciation des inégalités sociales sont très grandes, ce que résume bien L. Coutrot (2002) dans sa réflexion sur la validité conservée des catégories socioprofessionnelles. Après avoir souligné les points de vue qui ont pu s'affronter sur de possibles substitutions entre catégories socio professionnelles et niveaux de revenus, l'auteur revient sur l'exemple des revenus et écrit : « Certes, il y a des chevauchements entre catégories, on trouve des professions intermédiaires ayant même niveau de salaire que des cadres mal payés, mais l'échelle des revenus suit d'assez près celle des PCS ». Elle souligne également que, d'une façon générale, « les écarts de salaire entre catégories professionnelles ont suivi la dispersion générale des salaires ». L'auteur poursuit en rappelant que « le point important est que cette hiérarchie des salaires est d'une extrême stabilité » et ajoute : « en outre, si nous considérons le *taux de chômage* des hommes du secteur privé, nous observons que la hiérarchie est la même que celle des salaires suivant les catégories socioprofessionnelles » (Coutrot, 2002, pp. 119-120).

Au-delà de ces corrélations indéniables, plusieurs auteurs ont cependant invoqué un appauvrissement de sens de ces approches quand on passe de la catégorisation des PCS à un

simple indicateur de revenu. Ce dernier ne renverrait qu'à une vision économique du monde social, vu comme une agrégation de partenaires individuels. Dans ce type d'approche, « on chercherait non plus à caractériser les individus par leurs appartenances à des collectifs d'action, mais plutôt à les saisir de façon émiettée, chacun étant doté d'une certaine quantité de capital économique (indicateurs de revenus) et de capital culturel (indicateurs de formation), et se lancerait dans la compétition pour obtenir la meilleure rémunération possible de sa productivité marginale » (Chauvel *et al.* 2002, p. 171). A propos des pratiques américaines, Préteceille (2006, p. 71) est revenu sur la question, notant que « l'utilisation de la variable revenu provient de la « thématization prédominante des représentations sociales par les divisions ethno-raciales » et du « refoulement des divisions de classe ». La variable revenu renverrait à l'idée d'une « hiérarchie continue que la mobilité sociale permet de parcourir » et dans le cas américain, à « l'absence de catégorisation socioprofessionnelle utilisable ». Cependant, dans le débat de 2002 ci-dessus mentionné (Chauvel *et al.*, 2002), Chenu souligne « que l'on a affaire dans les deux cas à des recherches de définition d'un objet théorique inobservable que l'on ne sait approcher que très indirectement, que les convergences entre les deux approches sont plus importantes qu'on ne l'imagine et qu'il n'y a pas lieu de défendre une vision schématique opposant d'un côté une lecture marxiste qui s'accrocherait aux CS parce que celles-ci seraient des indicateurs des classes sociales, et de l'autre un schéma qui reposerait sur une vision atomistique individualiste des comportements sociaux » (Chauvel *et al.*, 2002, p. 171).

### **I-2.3 Les représentations de la ségrégation dans la métropole parisienne**

#### *La structure socio-spatiale de la métropole parisienne et ses changements récents*

La ségrégation sociale est inégalement répartie entre les villes françaises. Comme le rappellent S. Charlot *et al.* (2009, p. 39), « elle a tendance à concerner plus fortement les grandes agglomérations que les autres », en lien notamment avec les plus fortes densités, « la pression foncière devenue telle qu'elle pousse les familles à revenu moyen, cherchant à devenir propriétaires, à s'éloigner du centre, contribuant ainsi à un tri spatial des différentes catégories sociales » (Charlot *et al.*, 2009, p. 33).

En ce qui concerne la métropole parisienne, à l'exception des travaux de François *et al.* (2003, 2006) et de M. Sagot (2005), les études citées ci-dessus, menées sur la base des derniers recensements, ont retenu les catégories socioprofessionnelles pour aborder l'espace socio-résidentiel. Toutes ont cependant mis en évidence le caractère structurant du contraste qui oppose les espaces des classes supérieures à ceux des catégories ouvrières et populaires, retrouvant la structure d'opposition de classe caractéristique des villes capitalistes depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Mais elles convergent aussi sur deux points intéressants qui vont dans le sens d'une relativisation des approches théoriques dominantes, y compris pour les décennies 1990 et 2000. Tout d'abord, ces études ont montré toute l'importance des *espaces mixtes*, à la fois en termes de population et de surface. Moins qu'une simple opposition entre espaces des catégories favorisées et espaces des classes populaires, plusieurs auteurs soulignent que l'espace de la métropole parisienne se lit sur le mode d'un continuum dans lequel se déploie une large palette de situations intermédiaires entre les situations extrêmes (François *et al.*, 2003 et 2006 ; Préteceille 2004). Le périurbain est tout particulièrement concerné : aux premières générations de classes moyennes sont venues s'ajouter d'autres classes moyennes, plus fragiles, repoussées en périphérie du fait du renchérissement des prix du foncier et des loyers dans les zones centrales. En second lieu, nombre de ces travaux (Préteceille et Oberti, 2011 ; François *et al.*, 2003 ; Sagot, 2001, 2006) ont mis en évidence la *diversité des profils et des situations au sein des quartiers populaires*, tout en rappelant que la majorité des ouvriers ou plus généralement des franciliens à plus faible revenu ne résident pas dans des quartiers

typiquement ouvriers ou à population pauvre. Enfin, ces travaux ont montré que la *ségrégation la plus forte concerne les catégories supérieures*, les espaces les plus favorisés étant les plus spécifiques et exclusifs. Ils rejoignent des analyses plus partielles soulignant l'appropriation exclusive par la grande bourgeoisie d'une portion de l'espace urbain afin de jouir de ses aménités et de garantir la reproduction sociale (Pinçon-Charlot, 1992, 2007) ou la tendance à l'entre-soi et au regroupement des classes moyennes supérieures (Charmes, 2011). Quand elles s'intéressent à l'évolution de la ségrégation socio-spatiale, c'est-à-dire au changement, toutes ces études notent une grande inertie de l'opposition entre les espaces des classes supérieures et ceux des catégories populaires, y compris au cours des deux dernières décennies. Mais ce qui nous intéresse, c'est de savoir dans quelle mesure les contrastes socio-spatiaux se sont ou non accentués. Pour la décennie 1980, E. Préteceille (2004, p. 110) précise qu'il n'y a pas eu de dualisation mais « accentuation des contrastes sociaux, des distances sociales entre la majorité des espaces supérieurs et une bonne part des espaces populaires », ce qui s'explique par « la concentration accrue des catégories supérieures dans des espaces qui étaient déjà supérieurs ». Dans les années 1990, à cette tendance, qui se poursuit, s'ajoute un processus de bipolarisation qu'on n'avait pas observé antérieurement, avec le recul marqué des catégories supérieures et moyennes dans des espaces populaires (François *et al.*, 2003 et 2006, Préteceille, 2004). Contrairement aux thèses défendues par les théories sur la « sécession urbaine » des classes moyennes, ce sont en fait essentiellement les classes moyennes et supérieures liées aux entreprises qui contribuent à la dualisation. De plus, cette tendance ne concerne qu'une minorité d'espaces, la majorité des connaissant des évolutions différentes, avec parfois même une augmentation de la mixité sociale.

#### *Les tendances des inégalités des revenus dans la métropole parisienne*

Si l'on se réfère maintenant aux études plus étroitement statistiques réalisées sur les évolutions des revenus des Franciliens, on retrouve des observations largement similaires à celles des études citées ci-dessus. Fait bien connu mais qu'il y a lieu de rappeler ici, le revenu médian des ménages franciliens place cette région très largement en tête. Le revenu médian des ménages y est supérieur de 15 % à celui de la France métropolitaine et de 27 % à celui des autres régions métropolitaines. Or, cette position exceptionnelle n'exclut pas de forts contrastes internes : le revenu médian de Paris, des Hauts-de-Seine et des Yvelines est de moitié supérieur à celui de la Seine-Saint-Denis, lui-même inférieur à celui de la province. Les travaux plus directement conduits sur les évolutions territoriales des inégalités des revenus aboutissent à des images complexes de ces évolutions<sup>4</sup>. De plus, les bases sur lesquelles l'indicateur de revenu est construit varient d'une étude à l'autre<sup>5</sup>. Le fait que l'on soit dans l'une ou l'autre des catégories a de nombreuses incidences sur les distributions observées du fait des modifications des écarts interdéciles<sup>6</sup>.

En France métropolitaine, si l'on se réfère aux travaux de Pujol et Tomasini (2009), qui considèrent le revenu disponible par unité de consommation en euros constants entre 1996 et 2007, le niveau de vie des ménages a augmenté régulièrement tant en moyenne qu'en médiane, mise à part une courte période de stagnation de 2002 à 2004. Cependant, les rythmes de croissance ont été différents selon l'échelle des niveaux de vie exprimée par déciles de

---

<sup>4</sup> Les définitions et partant les comparaisons sont rendues complexes par la diversité des sources mobilisées (enquêtes, comptabilité nationale, DGI, etc.) et des périmètres considérés. Les études citées ci-après relèvent de deux grandes catégories, celle du revenu brut avec ou sans revenu du patrimoine, et celle du revenu disponible calculé après impôts et redistribution sociale, et seule susceptible de renvoyer à la notion de niveau de vie.

<sup>5</sup> Revenu disponible = revenu déclaré à l'administration fiscale+prestations sociales perçues et rimes pour l'emploi. Tous ces revenus sont nets des impôts directs. Le niveau de vie correspond au revenu disponible par unité de consommation.

<sup>6</sup> En 2007, le rapport interdéciles D9/D1 est de 6,1 avant transferts, et de 4,7 après.

niveaux de vie. Durant cette période, le premier décile de niveau de vie a augmenté plus vite que le neuvième et que la médiane. Les 10 % des personnes situées aux deux extrêmes de la distribution des niveaux de vie ont vu la part qu'ils détiennent s'accroître. Il faut cependant noter le rôle joué par les redistributions sociales alors que la part détenue par les déciles intermédiaires a diminué, ce qui a pu donner l'impression à ces catégories de revenu moyen de se faire rattraper par le bas et distancer par le haut. Ces conclusions en partie contradictoires interpellent ainsi la théorie de la dualisation dans la mesure où les tendances mises ainsi en lumière renvoient certes à un certain rattrapage du 1<sup>er</sup> décile, mais également à un relatif affaiblissement des déciles intermédiaires en termes de concentration de revenus.

Raisonnant sur une période un peu plus courte (2002-2007), Aerts et Chirazi (2010) montrent que cette croissance globale recouvre en réalité de grandes disparités sociales et géographiques en France métropolitaine. D'une part, les revenus ont eu tendance à progresser le plus vite dans les régions aux revenus les plus faibles et le moins vite dans les régions aux revenus les plus élevés. La croissance de ces derniers a donc été relativement faible en Ile-de-France. D'autre part, les écarts de revenu ont eu tendance à se réduire sauf dans les pôles urbains. Ainsi, dans certaines grandes aires urbaines comme Paris, Nantes, Rennes, Bordeaux, Toulouse et Lyon, le revenu médian, qui est supérieur au revenu médian national, a peu évolué. Or, derrière cette apparente stagnation se cachent des contrastes d'évolution géographique qui trouvent ce qui serait les formes d'un prolongement des grandes tendances territoriales mises à jour pour les années 1980 par Tabard (1993a), Rhein (1994, 1998a, 1998b et 1998c) et Préteceille (2001), et pour la décennie 1990 par les études de François *et al.* (2003 et 2006) et de Préteceille (2004). Ainsi, plus on s'éloigne de la ville centre, plus les communes sont apparues dynamiques en termes de population et de revenus, avec, en outre dans l'aire urbaine de Paris, le renforcement de possibles oppositions dans des communes voisines, entre zones de hauts revenus qui ont progressé fortement et zones de bas revenus où celui-ci n'a pas augmenté. A cet égard, les auteurs notent la situation remarquable du département de la Seine Saint-Denis où à la fois, la part des indemnités de chômage dans le revenu est la plus élevée, le revenu médian le plus faible, et les revenus ont moins progressé que l'inflation. La dualisation territoriale de la métropole parisienne aurait été davantage liée à l'enrichissement du pôle des plus riches qu'à l'appauvrissement de celui des plus pauvres, ici ramené aux communes de la Seine-Saint-Denis, ce qui aurait accentué la force des gradients de contact entre ces deux pôles.

Il est également intéressant de replacer ces évolutions sur une plus longue durée<sup>7</sup>. Une étude de l'IAURIF (Sagot, 2005), qui repose sur l'indicateur du « revenu réel après impôt des foyers fiscaux » mesuré sur la période 1984-2002, aide à raccorder les évolutions observées sur le territoire de l'Île-de-France pour la décennie 2000 à celles identifiées sur ce même territoire durant les deux décennies précédentes. Cette étude permet en outre d'inscrire les observations d'Aerts et Chirazi (2010) sur le plus long terme. En effet entre 1984 et 2002, trois départements franciliens se sont enrichis, enregistrant une croissance du revenu moyen réel après impôt de leurs foyers fiscaux plus rapide que la moyenne régionale (+19,4 %). Paris gagne +36,3 %, les Hauts-de-Seine +29,9 % et les Yvelines +22,8 %. Dans ce contexte régional, les autres départements se sont donc dans le même temps relativement appauvris mais seul, le département de la Seine-Saint-Denis a enregistré un recul du revenu moyen réel de -2,3 %. Entre 1984 et 2002, l'écart de revenu entre les Yvelines, département au revenu

---

<sup>7</sup> L. Behaghel (2009) a étudié les écarts de revenus sur le territoire métropolitain au cours de la période 1984-2002. Il a montré que, durant cette période, parallèlement au rattrapage des revenus moyens des pôles urbains par ceux des espaces rural et péri urbain, une tendance à la hausse des inégalités s'est dessinée au sein des pôles urbains, ce qui confirmerait que ces décennies soient celles où les inégalités de revenu sont devenues de plus en plus un problème intra urbain, milieu dans lequel les formes de ségrégation se sont épanouies.

moyen par foyer fiscal le plus élevé, et la Seine-Saint-Denis n'a cessé de s'amplifier jusqu'en 2000. L'étude montre en outre que, ce qui est vrai à l'échelon des départements l'est aussi à celui des communes. Les communes les plus riches en 1984 sont celles qui se sont le plus enrichies. La croissance a été globalement nulle dans les communes où résidaient préférentiellement les 10% des foyers fiscaux les plus modestes en 1984. À cette date, les revenus de ces deux groupes extrêmes de communes étaient dans un rapport proche de 1 à 2 ; au début des années 2000, il est de l'ordre de 1 à 3, ce qui confirme à nouveau le processus de dualisation et l'accentuation des segmentations territoriales qui lui sont associées.

Il apparaît donc au total que, depuis le début des années 2000, les évolutions territoriales des inégalités de revenus tendraient à s'inscrire dans les tendances identifiées pour les périodes précédentes suivant des modalités qui restent ici à définir.

### **I-3. Les disparités de revenus en Île-de-France : problématique et questionnements**

Le rappel de cet ensemble de résultats a précisé le contexte dans lequel s'inscrit la problématique de notre étude, centrée sur les dynamiques territoriales des formes des divisions socio-résidentielles dans la métropole parisienne.

*L'entrée territoriale s'impose* ici pour plusieurs raisons. D'une part, le territoire reste une *dimension majeure de l'action des collectivités locales et territoriales* dans plusieurs domaines (politiques foncières et immobilières, d'infrastructures et de transport, scolaires et plus généralement, sociales), ces politiques rendant cette dimension partie prenante des processus de remodelage social des espaces urbains. D'autre part, tous les travaux dont nous avons rendu compte renvoient à la *place croissante prise par les problématiques territoriales dans les constructions individuelles et collectives de l'identité et de l'altérité*. Le point de vue adopté se justifie donc par cette montée du territoire dans l'action des acteurs publics, dans les pratiques et les représentations des habitants de la ville, toutes multiscalaires, ce que notre étude tentera d'intégrer.

Le point de vue des *relations entre dynamiques sociales et dynamiques territoriales* est au centre de ce travail. Dans les études précédemment citées, on a noté l'abondance de termes qui évoquent des processus de changement se situant à l'articulation de ces deux dynamiques, avec par exemple : dualisation, ségrégation, fragmentation, sécession, gentrification ou relégation. Pourtant, à l'échelon de l'ensemble de la région métropolitaine parisienne, et à l'exception de quelques auteurs (Préteceille 2001, 2004, 2006 ; Rhein 1998, François *et al.* 2003, 2006), l'invocation des dynamiques relève souvent davantage du registre interprétatif d'un état des lieux établi à un moment donné que d'une démarche démonstrative. Tout au plus quelques exemples locaux ou micro-locaux viennent-ils illustrer, le plus souvent, le point de vue interprétatif adopté. Nous souhaitons donc placer explicitement notre travail d'analyse à cette intersection. De plus, nous faisons l'hypothèse qu'une observation des changements portant sur les deux dernières décennies permettra de mieux cerner les temporalités multiples suivant lesquelles les territoires urbains se transforment socialement.

Notre étude tentera de répondre à trois interrogations :

1. La première s'éloigne quelque peu des schémas interprétatifs trop monolithiques des évolutions en cours. Elle s'interroge sur la grande *complexité de ces évolutions* et sur leurs expressions spécifiques aux différents échelons du territoire métropolitain régional, local et micro-local. Elle porte donc *sur les lieux et les formes des accélérations et des freins* apparus depuis les années 1990 dans le processus de dualisation de l'espace socio-résidentiel francilien, sur les *expressions territoriales des processus ségrégatifs et de ségrégatifs à l'œuvre*.

2. La deuxième porte sur le modèle territorial francilien. Notre hypothèse est ici que les évolutions récentes prises dans leur grande complexité remettent partiellement en cause ce modèle avec *une reprise très renouvelée de l'organisation concentrique de l'espace régional*.
3. Transversale aux deux précédentes, la troisième interrogation porte sur les *temporalités de ces évolutions* en évitant de se laisser enfermer dans un raisonnement sur les seules situations extrêmes. On explorera le *poids des survivances et des résistances*, on distinguera les *tendances de longue durée et les bifurcations amorcées comme autant de signes des changements qui modèleront ce territoire métropolitain dans les années futures*.



## II- REVENUS ET SÉGRÉGATIONS : CORPUS, MÉTHODES ET CADRAGE

Dans la continuité de l'étude des disparités de revenus des ménages franciliens conduite en 2003, la variable « *revenu* » a été retenue pour lire en 2007 les différenciations qui traversent l'espace résidentiel francilien. Au-delà de la commande formulée par la DREIF, ce choix mérite justification, tout comme celui de la maille territoriale d'étude : *la commune*.

Les profils communaux de revenus, desquels découlent les investigations à l'échelon infra-communal, sont systématiquement appréciés relativement à un *référentiel régional*. La deuxième partie de ce chapitre sera ainsi consacrée à la présentation de la structure des revenus des ménages à l'échelle francilienne et aux grandes tendances d'évolution qui l'ont caractérisée depuis le début des années 2000.

### II-1. Le choix de la variable « *revenu* »

On a noté qu'en France, la question des dimensions territoriales de la polarisation sociale dans les espaces métropolitains est le plus souvent abordée à l'aide d'indicateurs sociaux et plus particulièrement, d'indicateurs de catégories sociales des populations résidentes.

Pour notre étude portant sur l'évolution des inégalités socio-résidentielles en Île-de-France, nous choisissons pourtant de privilégier *l'indicateur de revenu*, sous la forme du « *revenu annuel net imposable du ménage après déductions et abattements exprimé par unité de consommation du ménage* » (base FILOCOM, encadré n°1). Il ne s'agit cependant pas à proprement parler d'un indicateur de niveau de vie dans la mesure où ce *revenu par unité de consommation du ménage* est à l'amont du revenu réel exprimé après imposition et effets des redistributions sociales.

#### Encadré 2.1 Base de données FILOCOM

Source : CERTU, Outils et méthodes de l'observation urbaine

Le système d'observation statistique des logements, dénommé FILOCOM, correspond à un traitement automatisé de données issues des fichiers fiscaux et fonciers. Ses principales finalités sont l'aide à la définition et à la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat, l'aide à la programmation du logement social, à l'observation et à l'évaluation des politiques publiques.

Le fichier FILOCOM (Fichier des LOGements par COMmunes) est un fichier construit par la Direction Générale des Impôts (DGI) pour les besoins du Ministère de l'Équipement (actuel Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire ou MEEDDAT). Il ne concerne que la France métropolitaine (à l'exclusion des DOM). Il est constitué par le rapprochement du fichier de la taxe d'habitation (TH), du fichier foncier (pour ce qui concerne les propriétés bâties soumises à la TH), du fichier des propriétaires (idem) et du fichier de l'impôt sur les revenus des personnes physiques (IRPP ou IR).

La DGI fournit une nouvelle version mise à jour tous les deux ans, la première étant celle de l'année 1995. Du fait de l'enrichissement progressif du fichier par de nouvelles variables ou de nouvelles modalités, des différences existent entre les versions successives.

Cette étude du changement est d'abord orientée en direction des inégalités de revenus des ménages, de la manière dont, au fil du temps, ces inégalités continuent de s'inscrire dans le territoire métropolitain. Ce n'est que subsidiairement que nous nous pencherons sur les liens observés en Île-de-France entre les changements de ces inégalités de revenus et ceux liés aux différenciations socio-résidentielles.

Bien que l'indicateur de revenu ne renvoie pas explicitement à un construit social, nous faisons l'hypothèse que, par sa *capacité englobante*, cet indicateur est en mesure

d'internaliser les dimensions structurelles auxquelles renvoient les CSP, mais aussi, des effets liés à d'autres vecteurs de différenciation sociale tels que par exemple ceux liés à de nouvelles positions dans le travail en relation avec l'intermittence et la précarité, ou encore ceux en rapport avec des positions *générationnelles*, des positions de *genre*, et au total toutes positions échappant aux règles directes strictes de la sphère professionnelle (avec le cas des retraités en particulier), des positions liées au statut d'occupation logement, etc., ce que la suite de l'étude viendra illustrer. De plus, notre projet étant centré sur l'analyse du changement, nous faisons l'hypothèse que l'indicateur de revenu, du fait de sa fluidité même, est relativement apte à rendre compte des glissements internes de position sociale dans un temps où les contenus des catégories professionnelles se transforment de fait assez rapidement.

Enfin, et au-delà de ces débats théoriques, la question de l'évolution des disparités de revenus et de niveau de vie des ménages est *une des grandes questions sociales, territoriales et donc, politiques*, parmi les plus vives de ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. L'installation durable d'un nombre croissant de ménages dans des situations de pauvreté est un signal d'alerte fort des tensions à l'œuvre. À l'échelon des départements, des communes et des quartiers, les acteurs de terrain sont preneurs d'analyses leur permettant d'apprécier les situations relatives des populations et des territoires dont ils ont la charge, dans tous les processus de recomposition sociales que révèle l'indicateur de revenu : appauvrissement des plus pauvres, éloignement du niveau de vie des plus riches de ceux de l'ensemble des autres catégories, stagnation voire diminution relative des niveaux de vie de certains pans des classes moyennes, etc. De plus, directement confrontés aux effets de ces mouvements, ces acteurs sont aussi en charge de la gestion d'un grand nombre de dispositifs sociaux locaux dont l'accès est directement lié aux niveaux de revenus des ménages (attribution et gestion des RMI et RSA, aide sociale à l'enfance et à la famille, contributions aux dépenses liées au handicap, aides à l'accès au logement, services collectifs etc.).

## **II-2. Le choix des mailles territoriales d'observation : la commune et l'IRIS**

Le choix de l'échelon territorial auquel sont appréciées les inégalités socio-résidentielles en Île-de-France est décisif. Il existe dans ce choix une dimension technique qui joue sur les représentations que l'on se donne par elle des inégalités socio-résidentielles. En effet, chaque échelon territorial d'étude est porteur d'une représentation spatiale particulière. Plus la maille territoriale adoptée est grande (par exemple pour la région Île-de-France, les arrondissements, ou les départements), plus s'accroissent des effets de lissage, plus l'amplitude des différenciations intra régionale se réduit, occultant les différenciations locales et micro locales. Ne peuvent alors être mises à jour que quelques tendances des disparités régionales de niveau inter arrondissements ou interdépartementaux. À l'inverse, la rétraction de la maille d'étude (îlot, quartier IRIS par exemple) met à nu des différences dont la portée spatiale est d'autant plus limitée que la maille est petite, au point que les effets de marqueterie locale peuvent amoindrir la vision d'ensemble et ce d'autant plus que l'auto corrélation spatiale de la variable considérée, c'est-à-dire la probabilité que ce qui se passe en un quartier dépende de ce qui se passe dans les quartiers voisins ou proches, est faible.

À cet aspect très technique dont on doit tenir compte, s'ajoute un problème de sens. Un échelon territorial particulier fait sens par rapport à un corpus donné, par rapport à une problématique particulière. Ce sens doit être pris en compte dans le choix des mailles d'étude, à côté des contraintes techniques évoquées précédemment.

C'est pourquoi deux échelons d'analyse se sont ici imposés. Le premier est l'*échelle communale*. Cet échelon – qui est le niveau élémentaire auquel sont traditionnellement conduites les études socio-résidentielles – est, comme nous l'avons précédemment montré, particulièrement pertinent, au regard des missions sociales conférées en France aux collectivités locales. À celles-ci, il faut ajouter les prérogatives des communes ou

groupements de communes en matière d'urbanisme et donc en définitive, en matière de contribution à la formation des disparités socio-résidentielles. Outre l'intervention directe des collectivités locales dans le logement social, il faut rappeler les rôles centraux des PLU<sup>8</sup> (Plan local d'urbanisme) d'une part, et de la délivrance des permis de construire par le maire au nom de la commune dans le respect des prescriptions du plan local d'urbanisme d'autre part. Ajoutons enfin que cet échelon permet d'appréhender assez bien ce qui, dans les bassins de vie relève de la continuité des voisinages (cadre de vie, réseaux sociaux de voisinage, services à la personne, activités éducatives, sportives et culturelles etc.). Sur le plan technique, cet échelon est un bon compromis non seulement pour appréhender les disparités d'échelon local (intercommunales), mais aussi pour dégager les tendances spatiales de ces disparités à l'échelon de l'ensemble de la région. Le deuxième échelon d'observation est celui des IRIS<sup>9</sup>, division statistique infra communale. Les IRIS sont des mailles de 2000 habitants environ, dont les limites sont validées par les communes. Cet échelon permet de donner une image des discontinuités socio-résidentielles d'échelon infra-communal et donc micro-local, dont la connaissance a toute sa pertinence dans la gestion territoriale des inégalités sociales (par exemple : services publics à la population, choix à faire en matière d'urbanisme, politique de la ville, etc.).

### **II-3 Le référentiel : les revenus dans la région Île-de-France**

Les disparités de revenus des ménages franciliens sont appréciées via une catégorisation en dix tranches de revenus, qui correspondent aux déciles franciliens de revenus (encadré 2.3). Cette étude repose donc sur un référentiel propre à la région francilienne, justifié par la spécificité des niveaux et des écarts de revenus, relativement à la structure moyenne des autres régions françaises. Outre une rapide présentation de ce référentiel, nous proposons ici de mettre en évidence les principales spécificités de la région en termes de revenus des ménages. Les liens entre l'indicateur de revenu retenu et les conditions de vie des ménages, que nous avons précédemment soulignés, sont explorés à travers une mise en relation des différentiels de revenus des ménages avec le statut d'occupation des logements et la catégorisation des ménages en CSP. Nous nous attacherons également à retracer les grandes tendances d'évolution des disparités de revenus des ménages au sein du territoire francilien depuis 1999.

#### **II-3.1 Les revenus des ménages franciliens en 2007**

L'indicateur de revenu utilisé dans cette étude, issu de la base de données FILOCOM, repose sur la prise en compte du revenu annuel net imposable des ménages – qu'il s'agisse de

---

<sup>8</sup> À l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (EPCI), Le plan local d'urbanisme (PLU) établit, un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré ; il établit le règlement et les documents graphiques du PLU qui sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions.

<sup>9</sup> Les communes d'au moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage, maille de base de la diffusion de statistiques infra-communales, constitue une partition du territoire de ces communes en « quartiers » dont la population est de l'ordre de 2 000 habitants. La France compte environ 16 000 IRIS dont 650 pour les DOM. Par extension, afin de couvrir l'ensemble du territoire, on assimile à un IRIS chacune des communes non découpées en IRIS. Ce découpage a été élaboré en partenariat avec les interlocuteurs locaux, notamment les communes, selon des règles précises définies en concertation avec la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Il est construit à partir de critères géographiques et statistiques et, autant que possible, chaque IRIS doit être homogène du point de vue de l'habitat. Les IRIS offrent l'outil le plus élaboré à ce jour pour décrire la structure interne de près de 1 900 communes d'au moins 5 000 habitants.

revenus d'activité, salariée ou non, de retraites, de pensions ou de patrimoine soumis à imposition.

Tableau 2.1 : Les revenus fiscaux des ménages  
Revenus fiscaux par UC déclarés par les ménages au titre de l'année 2007

Département	Nb ménages fiscaux	Part ménages imposés (%)	Médiane (€)	1er décile (€)	9ème décile (€)	Rapport inter-déciles
75	1 057 730	72,5	23 408	5 539	63 156	11,4
92	658 857	75,7	23 671	7 384	55 626	7,5
93	552 596	62,4	14 517	3 989	31 531	7,9
94	525 846	71,9	19 923	6 367	42 177	6,6
77	485 980	72,1	19 980	7 940	37 024	4,7
78	534 108	77,6	23 626	9 144	49 043	5,4
91	457 913	74,8	21 334	7 718	40 665	5,3
95	423 961	71,2	19 044	6 339	37 236	5,9
Île-de-France	4 696 991	72,3	20 575	6 366	45 947	7,2
Province	20 906 287	59,4	17 003	6 622	33 017	5,0
France Métropolitaine	25 603 278	61,7	17 497	6 573	35 572	5,4

Source données : INSEE-DGI-Revenus fiscaux des ménages / Source tableau : Mipes, 2009  
[http://www.mipes.org/spip.php?page=imprim\\_recueil&id\\_article=524](http://www.mipes.org/spip.php?page=imprim_recueil&id_article=524)

En 2007, 72,3 % des ménages franciliens sont imposés. Cette proportion n'est que de 62,3 % dans le département de la Seine-Saint-Denis, mais elle atteint 77,6 % dans les Yvelines. Cependant, si en région Île-de-France, cette part des ménages imposés varie de manière significative d'un département à l'autre, elle reste toujours supérieure de la proportion moyenne observée à l'échelon de l'ensemble du territoire métropolitain (tableau 2.1). Les revenus imposables déclarés par les ménages n'intègrent ni les prestations sociales, ni les revenus du patrimoine. Toutefois, le revenu est considéré par « unité de consommation » : la taille des ménages est ainsi prise en compte<sup>10</sup> (encadré 2.2).

### Encadré 2.2 : Le revenu imposable des ménages par « unité de consommation »

Le revenu net imposable est divisé par le nombre d'unités de consommation, calculé de la façon suivante :

$$- nUC = 1 + 0,5 (Na - 1) + 0,3 Ne + Phi$$

où :

-nUC : nombre d'unités de consommation

-Na : nombre d'adultes (à partir de 14 ans); il n'y a d'économies d'échelles que s'ils sont plusieurs.

-Ne : nombre d'enfants (moins de 14 ans)

-Phi = 0,2 pour un(e) isolé(e) avec enfants.

Cf. François *et al*, 2003, p. 6

Le revenu médian d'une population constitue un bon résumé de la distribution régionale des revenus. La comparaison entre les revenus médians mesurés en région Île-de-France, dans

<sup>10</sup> La mesure du revenu par « unité de consommation » présente l'intérêt de prendre en compte le nombre de personnes qui vivent sur un même revenu fiscal, leur âge, les économies d'échelle induite par le partage d'un même logement et la situation familiale du ménage. Ainsi, la fragilité des familles monoparentales est intégrée – statut familial non marginal en Île-de-France puisqu'il concerne 8,4 % des ménages et 1 enfant sur 5 en 2005 (MIPES, 2006). Dans la suite du texte, si l'expression « revenus des ménages » est utilisée, il faut l'entendre comme « revenus des ménages par unité de consommation ».

l'ensemble des autres régions françaises ou à l'échelon de l'ensemble de la France métropolitaine, permet de cerner la spécificité francilienne : le niveau de son revenu médian, de l'ordre de 20 575 euros en 2007, est largement supérieur à celui observé sur le reste du territoire métropolitain – qui est de 17 497 euros (tableau 2.1). Cet écart ne saurait pourtant se traduire automatiquement en écarts de niveau de vie : du fait en particulier des coûts fonciers et immobiliers souvent supérieurs (voire très supérieurs) dans la région capitale (M.FESSEAU *et al.* 2008). Cet écart ne bénéficie pas non plus de manière homogène à l'ensemble du territoire régional : dès l'échelon départemental, des contrastes de niveau de richesse apparaissent. En particulier, le département de la Seine-Saint-Denis se singularise avec un revenu médian de 14 517 euros, nettement inférieur à celui observé dans l'ensemble des autres régions. A l'opposé, le revenu médian des ménages des départements des Hauts-de-Seine, des Yvelines et de Paris dépasse les 23 000 euros. Les revenus médians de l'Essonne, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise sont proches de celui mesuré dans l'ensemble de la région, mais toujours supérieurs à celui observé pour l'ensemble des ménages français.

La ventilation des revenus des ménages par décile constitue une grille qui permet d'évaluer l'ampleur des inégalités intra-régionales. Le rapport inter-décile, autrement dit la différence entre le premier et le dernier décile de revenu, est la mesure la plus souvent retenue pour apprécier les disparités de revenus au sein d'une même population (L.AUZET *et al.* 2007). Avec cette mesure, on entrevoit un autre volet de la spécificité de la structure des revenus franciliens, à savoir l'ampleur des inégalités de revenus entre les ménages résidants. A l'échelle de la France, la différence entre le premier décile de revenus et le dernier se situe dans un rapport de 1 à 5,4 (cf. tableau 2.1). Au sein de la région francilienne, cette différence allant de 1 à 7,2 est nettement plus accusée. Les contrastes les plus prononcés s'observent à Paris, où le rapport inter-décile est supérieur à 10. À l'opposé, les quatre départements de la grande couronne (77, 78, 91 et 95) apparaissent les plus homogènes, avec des niveaux de disparités proches de ceux observables dans l'ensemble des autres régions de l'Hexagone.

Une analyse plus fine de la répartition des ménages des départements franciliens dans les dix tranches de revenus constituées par les déciles franciliens de revenus, permet d'approfondir cette lecture des disparités intra-départementales, esquissant ainsi les grandes tendances d'une différenciation du territoire régional (tableau 2.2).

Tableau 2.2. Répartition en % des ménages dans les déciles franciliens de revenus selon le département de résidence en 2007

Départements	Répartition des ménages par déciles de revenus											Répartition des communes	
	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	Ensemble	Nombre	(%)
75	10,3	7,5	7,5	7,4	7,8	8,3	9,0	10,6	12,9	18,5	100,0	20,0	1,5
77	7,0	9,0	11,5	12,4	12,7	12,4	11,6	10,2	8,2	5,2	100,0	514,0	39,5
78	5,1	6,6	8,4	9,4	10,3	11,0	11,6	12,3	13,0	12,1	100,0	262,0	20,2
91	6,6	7,8	9,5	10,6	11,4	11,9	12,2	12,1	10,7	7,1	100,0	196,0	15,1
92	7,5	7,2	8,1	8,6	9,1	9,6	10,2	11,4	13,3	15,1	100,0	36,0	2,8
93	14,7	13,3	12,9	11,8	11,1	10,2	9,1	7,8	5,9	3,2	100,0	40,0	3,1
94	8,9	8,8	10,1	10,4	10,9	11,1	10,9	10,8	10,2	8,0	100,0	47,0	3,6
95	8,5	9,5	10,9	11,4	11,7	11,7	11,4	10,6	8,8	5,5	100,0	185,0	14,2

Le département des Hauts-de-Seine apparaît comme le plus riche du point de vue des revenus des ménages résidants, avec une surreprésentation très nette des ménages des deux derniers déciles de revenus. Cette surreprésentation des deux derniers déciles est un peu moins accusée dans le département des Yvelines, bien qu'elle s'y accompagne d'une sous-représentation plus grande des ménages des déciles de revenus les plus faibles. À l'opposé, la distribution

des revenus des ménages résidants en Seine-Saint-Denis dessine un profil marqué par la surconcentration des ménages dans les déciles de revenus les plus bas et par une sous-représentation, plus massive encore, des ménages relevant des deux derniers déciles. Les départements du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne se distinguent de ces deux modèles par des profils dans lesquels les déciles de revenus extrêmes apparaissent sous-représentés au profit d'une surreprésentation des ménages concentrés dans les déciles intermédiaires de part et d'autre du revenu médian. Enfin, cette ventilation des ménages résidants dans les déciles franciliens laisse apparaître la spécificité du profil parisien, qui est le moins éloigné d'un modèle bimodal, avec un niveau de surreprésentation des ménages les plus riches (dernier décile) inégalé ailleurs, une concentration significative des ménages les plus pauvres, alors que les ménages aux revenus moyens et moyens-faibles s'y trouvent sous-représentés.

Tableau 2.3. Répartition en % des ménages de chaque décile francilien de revenus selon le département de résidence en 2007

Départements	Répartition des ménages par déciles de revenus											Répartition des communes	
	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	Ensemble	Nombre	(%)
75	26,8	20,2	18,1	17,3	17,5	18,3	19,7	22,7	27,4	39,6	22,9	20,0	1,5
92	11,9	11,9	11,9	12,3	12,5	13,0	13,7	14,9	17,3	19,8	14,1	36,0	2,8
93	19,6	18,2	15,9	14,1	12,8	11,5	10,1	8,6	6,4	3,5	11,7	40,0	3,1
94	11,2	11,6	11,8	11,8	12,0	12,0	11,6	11,3	10,6	8,4	11,2	47,0	3,6
77	8,1	10,8	12,3	12,9	12,7	12,2	11,3	9,7	7,7	4,9	10,2	514,0	39,5
78	6,6	8,7	10,0	10,8	11,5	12,0	12,5	13,0	13,7	12,8	11,3	262,0	20,2
91	7,3	8,8	9,7	10,5	10,8	11,2	11,3	10,9	9,7	6,4	9,7	196,0	15,1
95	8,5	9,9	10,2	10,3	10,2	10,0	9,7	8,8	7,3	4,6	8,9	185,0	14,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1300	100

Cette esquisse de la distribution des revenus des ménages franciliens à l'échelon des départements confirme les grandes lignes, bien connues, de la géographie sociale francilienne. Les tranches de revenus les plus élevées concernent les ménages dont les choix résidentiels sont les plus sélectifs. Ainsi, près de 4 ménages sur 10 réunis dans le dernier décile résident à Paris, proportion qui passe à 6 sur 10 si l'on ajoute les Hauts-de-Seine (cf. tableau 2.3). À ce même échelon des départements, la répartition des ménages les plus pauvres apparaît plus diffuse. Paris intra-muros concentre près de 27 % des ménages du premier décile et le département de la Seine-Saint-Denis, en accueille 18,4 %. On prend la mesure du niveau de concentration de la pauvreté en Seine-Saint-Denis si l'on compare la part des ménages de chaque décile à la part de la population totale de la région que représente ce département : 11,9 % de la population régionale, 18,4 % des plus pauvres et seulement 3,8 % des plus riches.

### II-3.2 Revenus des ménages et statut d'occupation des logements

L'indicateur de revenus utilisé dans cette étude ne constitue qu'une dimension, certes majeure, des inégalités de niveau de vie entre les ménages franciliens, dans la mesure où cet indicateur ne tient pas compte, entre autres, des conditions d'accès au logement. L'accès à la propriété ou à un logement HLM peut être de nature à augmenter ou au contraire à atténuer les écarts de revenus observés entre les ménages. La base de données FILOCOM renseigne, pour l'année 2007, le statut d'occupation des logements des ménages. Une analyse fine des

liens entre revenu fiscal et statut d'occupation des logements dépasse le cadre de cette étude<sup>11</sup>. Nous pouvons toutefois rappeler ici quelques grandes tendances des relations entre niveau de revenus et accès aux différents parcs de logements, à l'échelon régional, via la ventilation des ménages franciliens suivant le statut de leur résidence principale (locatif HLM, locatif privé, propriétaire-occupant et autres). Ces grandes tendances soulignent les liens entre le marché locatif et les niveaux les plus faibles de revenus d'une part, la difficulté d'accès à la propriété privée des ménages modestes, d'autre part (cf. tableau 2.4).

Tableau 2.4. Répartition des ménages de chaque décile francilien de revenus selon le statut du logement occupé en 2007

Type de statut	Non renseigné	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	Total
Locatif HLM	27,2	40,2	41,3	36,3	31,6	26,4	21,3	16,4	11,2	6,5	2,7	22,5
Locatif privé	53,1	39,2	32,2	28,9	28,3	26,3	25,4	24,4	22,8	21,4	19,5	26,5
Propriétaire	16,6	17,8	24,2	32,2	37,4	44,6	50,7	56,9	63,8	70,4	76,3	48,7
Autre	3,1	2,8	2,4	2,6	2,7	2,7	2,6	2,4	2,1	1,7	1,5	2,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : FILOCOM, 2007

En 2007, près de la moitié des ménages franciliens sont propriétaires de leur résidence principale, l'autre moitié se répartit pour 26,5 % dans le parc locatif privé et pour 22,5 %, dans le parc locatif social (cf. tableau 2.4). L'analyse de la répartition des ménages par tranche de revenus (déciles franciliens) est sans surprise : plus on considère les tranches élevées de revenus, plus la part des propriétaires augmente. La propriété de la résidence principale devient la situation la plus fréquente à partir du quatrième décile de revenus ; elle concerne plus de la moitié des ménages à partir du sixième décile de revenus et devient la règle pour 3 ménages sur 4 du dixième décile. A l'inverse, les ménages les plus modestes se logent en priorité grâce au parc locatif aidé, situation la plus fréquente pour les trois tranches de revenus les plus faibles. Pour ces ménages modestes, on note également, un recours très fréquent au parc locatif privé. En particulier, les ménages les plus pauvres (premier décile) trouvent à se loger en proportion équivalente dans le parc locatif aidé et privé. Ce constant semble devoir renvoyer à la fois, à la saturation du parc HLM et à la difficulté d'accès à ce parc pour les ménages les moins solvables. Ces difficultés d'accès, pour les plus pauvres, au parc locatif aidé participent à la grande précarité de ces ménages et à la précarité de leurs conditions de vie. On remarque que le marché locatif privé constitue le segment du marché foncier le plus transversal, puisqu'il concerne une part non négligeable des ménages de chaque tranche de revenus. Comme on vient de le souligner, ce type de logement constitue une alternative au parc HLM privilégiée pour les ménages les plus modestes ; au-delà du revenu médian (cinquième décile), ce marché est une alternative à la propriété.

Ces quelques éléments suggèrent, de manière attendue, combien le statut du logement s'associe aux différentiels de revenus fiscaux des ménages, pour exacerber les écarts entre les conditions de vie qui traversent la population francilienne.

<sup>11</sup> Une telle étude devant intégrer, outre une analyse spécifique de la base de données, une analyse des politiques d'attributions des logements spécifiques aux collectivités locales et aux bailleurs et une analyse du marché foncier.



### II-3.3 Revenus des ménages et catégories socio-professionnelles

Nous avons souligné ci-dessus l'originalité de l'indicateur de revenus retenu pour aborder la question des disparités socio-spatiales de la région et avons justifié ce choix par la capacité englobante de cet indicateur, qui intègre d'autres dimensions des inégalités que celles contenues dans la classification en PCS. Toutefois, le lien entre les niveaux de revenus des ménages et l'appartenance des actifs aux différentes PCS interroge. Nous faisons en particulier l'hypothèse que la catégorisation en PCS masque, dans une certaine mesure, des inégalités de revenus, du fait de la diversité interne à chaque catégorie. Cette diversité s'exprime dans le spectre du social mais elle revêt également une dimension territoriale : nous considérons à la suite des travaux de N. Tabard que l'hétérogénéité interne de chaque PCS s'inscrit de manière non aléatoire dans l'espace. En d'autres termes, les cadres résidant en Seine-et-Marne, ne bénéficieraient pas des mêmes niveaux de revenus que ceux résidant dans les Hauts-de-Seine. Pour être explorée, cette dimension spatiale de l'hétérogénéité des CSP mériterait des développements et des analyses spécifiques qui, là encore, dépassent le cadre de cette étude. Il est pourtant nécessaire de l'aborder dans ses grandes lignes, puisque le modèle statistique suivant lequel nous estimerons, dans la suite de cette étude, les niveaux de revenus à l'échelon infra-communal, repose en partie sur la relation observée entre niveaux de revenu de la population résidente et répartition de la population dans les différentes CSP.

La base de données FILOCOM ne permet pas une mise en relation directe des revenus fiscaux et des PCS d'appartenance des ménages. Toutefois, retenant qu'en Île-de-France, le revenu fiscal des ménages est composé au 2/3 des revenus d'activité<sup>12</sup>, nous proposons d'examiner ici la variation des salaires des différentes PCS dans les huit départements franciliens, de manière à entrevoir les grandes tendances des disparités territoriales qui traversent chaque PCS, du point de vue du niveau des salaires. Le tableau 2.5 présente le revenu salarial annuel moyen net de chaque PCS en Île-de-France et, pour chaque département, l'écart en % avec la moyenne francilienne.

Tableau 2.5. Revenu salarial annuel moyen net de prélèvement par PCS et écart des moyennes départementales à la moyenne régionale

PCS	Île-de-France	Ecart au salaire moyen régional, en %							
		Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise
<b>Cadres</b>	46 846	5,5	-13,6	8,8	-9,1	8,3	-21,4	-9,8	-10,8
<b>Professions intermédiaires</b>	23 444	-1,6	1,0	2,6	1,9	2,0	-5,7	-0,3	0,1
<b>Employés</b>	14 568	-5,9	1,7	1,1	3,3	2,1	-1,9	1,5	1,6
<b>Ouvriers qualifiés</b>	17 742	-10,2	5,2	4,0	4,4	-1,2	-3,9	0,5	2,1
<b>Ouvriers non qualifiés</b>	12 197	-3,3	-1,4	6,7	0,1	-1,4	-0,5	1,2	0,5
<b>Ensemble des salariés</b>	24 878	18,4	-14,4	11,0	-7,0	19,5	-24,7	-8,2	-13,1

Champ : lieu de résidence.

Source : Insee, DADS.

<sup>12</sup> Sources : Insee et DGFIP, *Dispositif Revenus fiscaux localisés des ménages*, 2010.



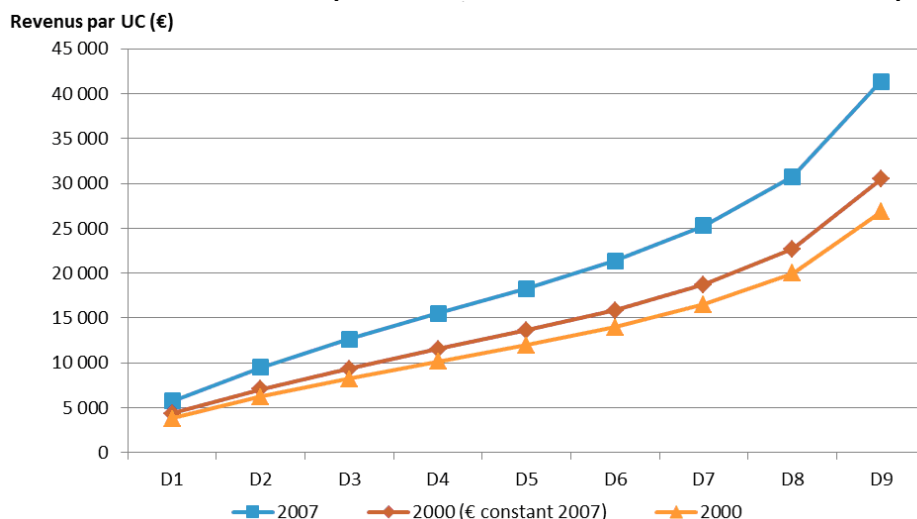
À l'échelle régionale, on note tout d'abord la hiérarchie très forte des salaires entre les différentes CSP, depuis les salaires des cadres, supérieurs au salaire francilien moyen, jusqu'aux salaires des ouvriers non-qualifiés. On constate également que les salaires des ouvriers qualifiés dépassent nettement, en moyenne, les salaires des employés. Cette hiérarchie n'est remise en cause dans aucun département ; toutefois, de forts écarts apparaissent entre les niveaux moyens de salaires. Dans les Hauts-de-Seine, à Paris et dans une moindre mesure, dans les Yvelines, les salaires sont les plus élevés en moyenne. Néanmoins, si les écarts bénéficient à l'ensemble des CSP dans les Yvelines, ou à toutes les CSP hormis les ouvriers dans les Hauts-de-Seine, ils ne bénéficient qu'aux cadres à Paris – leurs salaires moyens dépassent de près de 20 % la moyenne régionale. Autrement dit, seuls les cadres bénéficient en moyenne, à Paris, d'un niveau de salaire plus élevé qu'ailleurs dans la région. À l'opposé, en Seine-Saint-Denis, toutes les CSP pâtissent d'un niveau de salaire plus faible que le niveau régional, cet écart étant particulièrement significatif pour les cadres dont les salaires s'effondrent en moyenne à moins de 20 %. Pour les cadres, les départements de la grande couronne et du Val-d'Oise se caractérisent par des salaires moyens plus faibles que le niveau régional, alors que les autres catégories bénéficient de revenus salariaux équivalents ou légèrement supérieurs à la moyenne régionale. En particulier, les salaires des ouvriers qualifiés sont plus élevés en moyenne dans la grande couronne.

En définitive, on retient l'extrême variabilité spatiale du niveau de salaires des cadres, qui apparaît dès l'échelon départemental – salaires qui s'effondrent en Seine-Saint-Denis et qui, au contraire, s'envolent dans les Yvelines. On retient également les niveaux de salaires des PCS plus modestes, plus bas en moyenne à Paris et en Seine-Saint-Denis. Une estimation des revenus des ménages qui reposerait uniquement sur l'appartenance des ménages aux différentes PCS tendrait donc à minorer les niveaux de pauvreté en Seine-Saint-Denis ainsi que les écarts de richesse dans Paris intra-muros. Comme nous le faisons remarquer dans la 1<sup>ère</sup> partie, la variable revenu n'apparaît donc pas moins pertinente que le renvoi aux seules PCS.

### **II-3.4 Tendances d'évolution des revenus des ménages**

Les études de l'évolution des revenus des ménages à l'échelle de l'ensemble du territoire métropolitain soulignent le rattrapage relatif des niveaux de revenus des régions hors Île-de-France : d'une manière générale, le revenu médian des Franciliens a augmenté moins vite depuis le début des années 2000 que le revenu des ménages résidant dans les autres régions de la France métropolitaine, en particulier dans les espaces ruraux ou périurbains (Aerts et Chirazi, 2010). Cette réduction des écarts constatée à l'échelle métropolitaine ne se retrouve pas en Île-de-France : au contraire, les écarts entre les niveaux de revenus y ont augmenté. Alors que le rapport interdécile diminue entre 2000 et 2007 à l'échelle de la France, il augmente au cours de la même période à l'échelle de l'Île-de-France. En outre, contrairement à ce que l'on observe en province, les revenus les plus faibles ont augmenté moins rapidement que les revenus les plus élevés. Ainsi, entre 2000 et 2007, le seuil correspondant au premier décile de revenu a progressé de 18,5 % en Île-de-France, contre 27,6 % en province (MIPES, 2009), et cette progression est encore plus faible dans les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne – respectivement 13,1 et 12,9 %. La figure 2.1 souligne cette spécificité francilienne.

Figure 2.1 : Evolution des bornes supérieures des déciles franciliens de revenus par UC



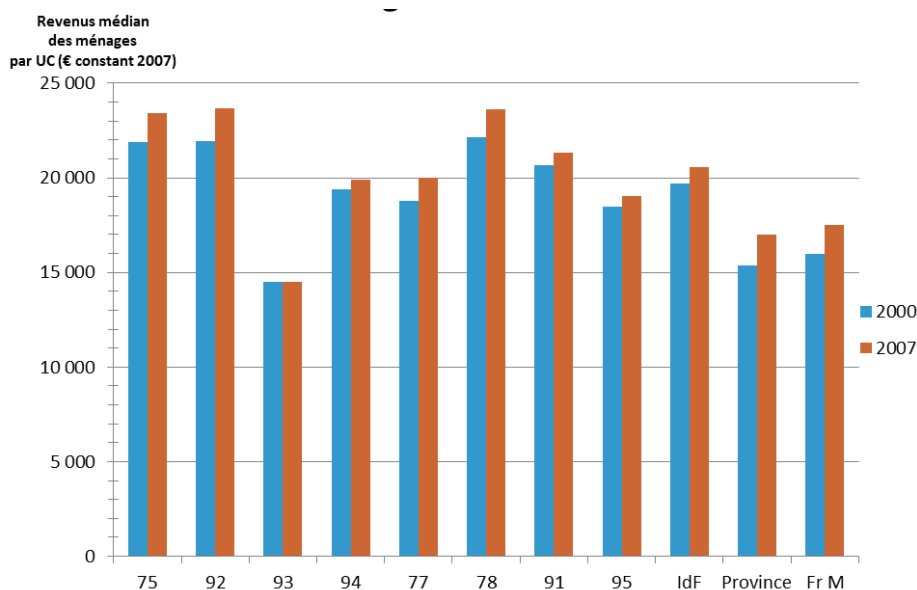
Sources : FILOCOM 1999, 2007

Entre 2000 et 2007, les revenus par UC concentrés dans chacun des déciles ont, en valeur absolue, augmenté davantage au fur et à mesure que l'on gravit l'ordre des déciles : en euros constants, la borne supérieure du 1<sup>er</sup> décile a gagné 1 300 euros, tandis que la borne inférieure du 10<sup>e</sup> décile gagnait quant à elle plus de 10 000 euros. En valeur relative cet accroissement est à peu près deux fois plus rapide pour le 10<sup>e</sup> décile (+0,44 %) qu'il ne l'a été pour le 1<sup>er</sup> décile (0,22 %).

Dès l'échelon départemental, les différences de richesse des ménages résidents apparaissent conséquentes. Elles peuvent être résumées par le revenu médian des ménages, calculé en euros constants spécifiquement pour chaque département (figure 2.2). Par exemple, les écarts entre la situation de la Seine-Saint-Denis – où le revenu médian stagne – et celle des Yvelines se sont renforcés entre 2000 et 2007, pour atteindre une différence de près de 10 000 euros en 2007.

L'observation de la répartition des ménages appartenant à chaque tranche de revenus, dans les huit départements franciliens en 2000 (tableau 2.6) et 2007 (tableau 2.3) permet de préciser la nature de l'évolution des contrastes intra-régionaux. Certes, la répartition des ménages de chaque tranche de revenus entre les départements franciliens change peu en sept ans. Toutefois, quelques tendances se dégagent. La diminution relative du poids démographique de Paris se traduit par une diminution du poids des ménages aux revenus intermédiaires (du deuxième au huitième décile) ; Paris conserve sa position uniquement pour les déciles extrêmes. En dehors de cette spécificité du centre de l'agglomération, les oppositions et les spécialisations des profils départementaux se renforcent. Les Hauts-de-Seine et les Yvelines accueillent une part toujours moins importante de ménages pauvres en 2007 ; au contraire, ces ménages pauvres tendent à se concentrer en Seine-Saint-Denis : le département accueillait 18,3 % des plus pauvres en 2000, il en accueille 19,6 en 2007. Dans le même temps, la Seine-Saint-Denis voit également son poids relatif diminuer en ce qui concerne la résidence des plus riches : alors que le département accueillait 30,4 % des ménages des quatre derniers déciles en 2000, cette proportion n'est plus que de 28,6 % en 2007. Enfin, la part des ménages aux revenus intermédiaires augmente sensiblement en Seine-et-Marne au détriment de la représentation des ménages les plus pauvres (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> déciles) qui tend à diminuer, sans doute en lien avec une croissance démographique alimentée préférentiellement par les catégories sociales moyennes.

Figure 2.2 : Evolution des revenus fiscaux médians par UC selon les départements, entre 2000 et 2007



Sources : INSEE-DGI-Revenus fiscaux des ménages 2000, 2007

Tableau 2.6. Répartition des ménages de chaque décile francilien de revenus selon le département de résidence (%) en 2000

Départements	Répartition des ménages par déciles de revenus											Répartition des communes	
	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	Ensemble	Nombre	(%)
75	26,8	21,1	19,2	18,6	18,8	19,4	20,5	23,3	27,7	39,5	23,5	20,0	1,5
92	12,1	11,8	11,9	12,4	12,8	13,3	13,8	14,9	16,7	19,1	13,9	36,0	2,8
93	18,4	16,8	15,0	13,6	12,6	11,8	10,7	9,0	6,9	3,8	11,9	40,0	3,1
94	10,8	11,5	11,9	11,9	12,2	12,0	11,8	11,5	10,7	8,5	11,3	47,0	3,6
77	8,7	11,0	11,9	12,2	11,6	10,9	10,2	9,0	7,2	4,8	9,7	514,0	39,5
78	7,3	9,3	10,4	11,1	11,5	12,0	12,4	13,0	13,5	12,6	11,3	262,0	20,2
91	7,3	8,7	9,7	10,3	10,7	10,9	11,2	10,8	9,8	6,8	9,6	196,0	15,1
95	8,7	9,9	10,1	10,0	9,8	9,8	9,5	8,8	7,6	4,9	8,9	185,0	14,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1300	100

Au total, on retient la spécificité de la structure des revenus des ménages franciliens relativement à celle de l'ensemble des ménages métropolitains, qui justifie le choix d'un référentiel régional pour lire les écarts de richesse qui traversent la région et pour observer finement les deux tendances principales d'évolution des revenus des ménages franciliens (cf. encadré 2.2). Les tendances esquissées à l'échelon régional et départemental, à savoir d'une part le creusement des écarts entre les plus pauvres et les plus riches et d'autre part l'augmentation des contrastes dans la répartition spatiale des revenus des ménages nécessitent des investigations plus fines, qui sont l'objet des parties suivantes.

La mise en relation de l'indicateur de revenu avec les statuts socioprofessionnels d'une part et les conditions de logement d'autre part, valident la puissance englobante de l'indicateur, tout en suggérant la réalité du cumul des difficultés synthétisée dans un faible niveau de revenu ou encore, l'ampleur des écarts en terme de conditions de vie contenue dans des différentiels de revenus.

## Encadré 2.2. : Démarches et méthodes retenues

La méthodologie mise en œuvre pour cette étude a été conçue globalement pour permettre une lecture cohérente :

- d'une part de l'évolution entre 1999- 2007, pouvant être interprétée en prolongement de l'analyse 1990-1999,
- et d'autre part de l'organisation infra communale en 2007.

La question de l'évolution ne peut être abordée sans définir au préalable le référentiel relativement auquel le changement est apprécié. Si le taux de croissance d'une quantité  $V$  peut être apprécié en absolu ( $V_{t2}-V_{t1}$ ) il est généralement calculé en relatif pour être comparé et c'est généralement la première année qui sert de référence [ $(V_{t2}-V_{t1}) / V_{t1}$ ], ce qui revient à créer un état pour  $t2$  relatif à celui de  $t1$  ( $V_{t2}/V_{t1}$ ).

La tâche ici est complexifiée du fait:

- qu'il s'agit d'apprécier le changement d'états multivariés (distribution des revenus) ;
- que les matériaux à disposition pour établir les « états » et les « états relatifs » à chacune des périodes et chacun des échelons ne sont pas identiques.

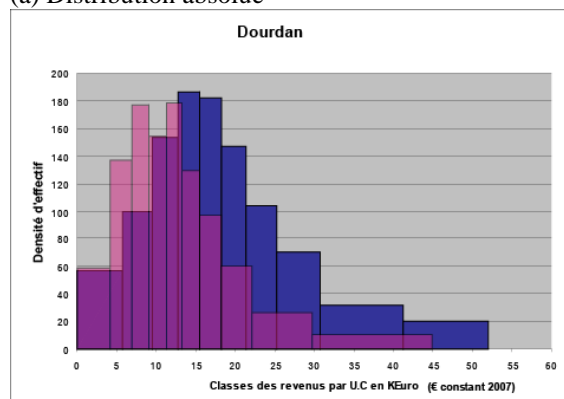
La dernière contrainte pour établir cette méthodologie était qu'elle soit compatible avec la méthodologie mise en œuvre pour l'étude précédente (François *et al.*, 2003). Dans ce contexte, la méthodologie élaborée combine deux méthodes, correspondant chacune aux types de données disponibles.

### 1) Construction d'états relatifs lorsque les données existent pour les deux années

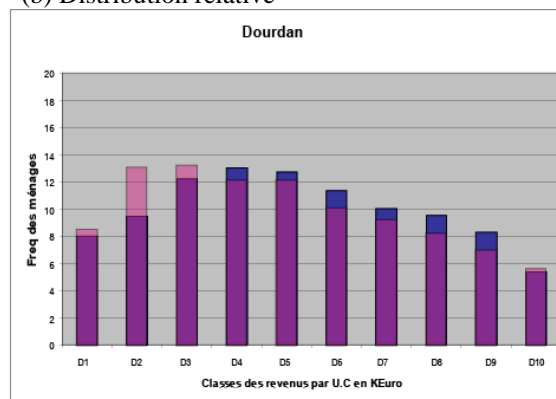
C'est le cas des distributions de revenus, à ceci près que l'échelle des classes de revenus est une échelle relative: les ménages sont distribués selon des classes de déciles franciliens tant en 1999 qu'en 2007. Ainsi une commune dont la distribution des ménages a évolué « comme » l'Île de France apparaîtra stable. Dans le cas présent, cette stabilité relative signifie aussi que sa population s'est globalement enrichie. Il est donc important de comprendre la dynamique générale de la région, car les résultats et interprétations ne pourront s'en abstraire, et devront être entendus « toutes choses égales quant au profil de distribution francilien » ; comme le montre l'exemple de Dourdan (figure 2.3), alors que la figure de gauche présente l'évolution, relativement à la dynamique francilienne (les classes sont exprimées en euros constants), la figure de droite présente la même évolution, relativement à la dynamique francilienne (les classes sont exprimées en décile) et minimisant donc le déplacement des classes les plus pauvres vers les classes les plus riches.

Figure 2.3 : deux points de vue sur l'évolution des revenus des ménages franciliens

(a) Distribution absolue



(b) Distribution relative



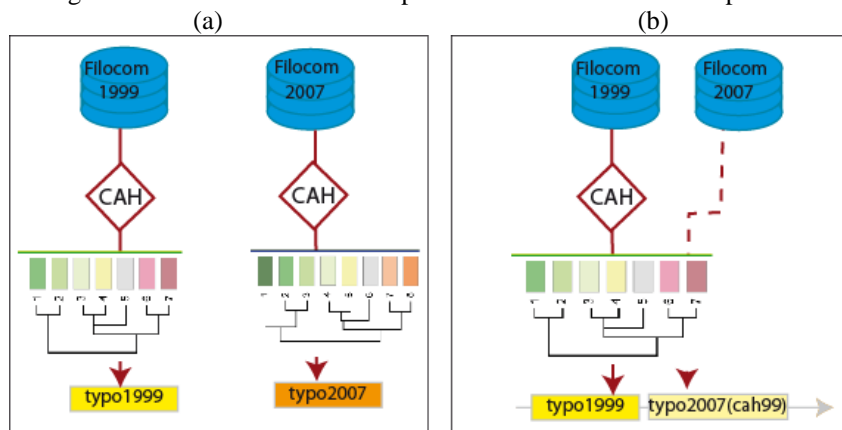
La représentation de la distribution absolue donne une plus grande importance à l'accroissement général des revenus. Ramenée aux déciles franciliens, cette distribution relativise cette croissance. Seul le nombre des ménages des déciles 4 à 9 est en augmentation.

La classification est la méthode qui est utilisée ici pour définir les « états » sur la base de descriptions multivariées. Cette méthode produit un modèle en définissant un certain nombre de « types » de distributions communales caractéristiques de la diversité des distributions.

Produire une classification par année, permet d'identifier le meilleur modèle de structure de différenciation entre les communes pour l'année considérée. Les structures sont en revanche difficilement comparables.

On peut alors illustrer la différenciation d'une deuxième année, ici 2007, relativement à la structure établie dans une autre année, ici 1999, en rapprochant a posteriori, les profils communaux de 2007 des types définis en 1999 (figure 2.4a).

Figure 2.4 : Schématisation des options de la démarche de comparaison



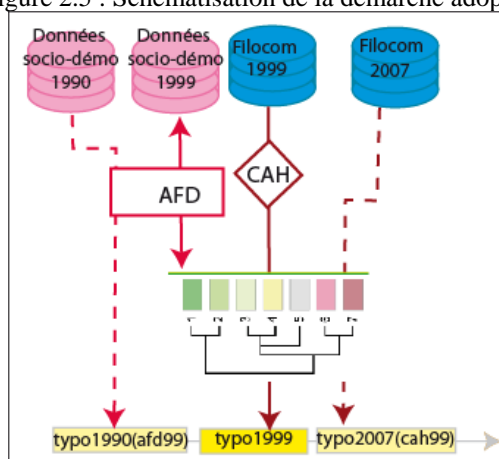
Pour des raisons de comparabilité avec l'étude précédente, c'est la structure de 1999 qui a été préférée à celle de 2007, même si la structure de 1999 décrit légèrement moins bien les différenciations communales de 2007 (86 % au lieu de 88 %).

## 2) Construction d'états relatifs avec des jeux de données différents

Pour 1990 on ne possède pas les mêmes données de revenus. On fait l'hypothèse ces distributions de revenus au niveau communal sont les résultats de combinaisons des caractéristiques sociales des populations résidentes. L'étude précédente avait montré ces relations. L'analyse factorielle discriminante (AFD) est une méthode de classement permettant de trouver la combinaison linéaire des variables sociales qui discrimine le mieux les communes dans un des types de distributions des revenus. Par une analyse factorielle discriminante, on avait pu ainsi associer les communes décrites par des caractéristiques sociales des populations résidentes à l'un des types de distribution des ménages par classes de revenu en 1999. La règle de classement est élaborée sur la relation distribution des revenus/variables sociales au niveau communale en 1999. Ainsi le classement des communes en 1990 ne vaut que si l'hypothèse de la stabilité de cette relation entre 1990 et 1999 est valide.

L'association de ces deux processus de modélisation nous a permis de construire une série d'états comparables sur la référence de l'état 1999 (figure 2.5)

Figure 2.5 : Schématisation de la démarche adoptée



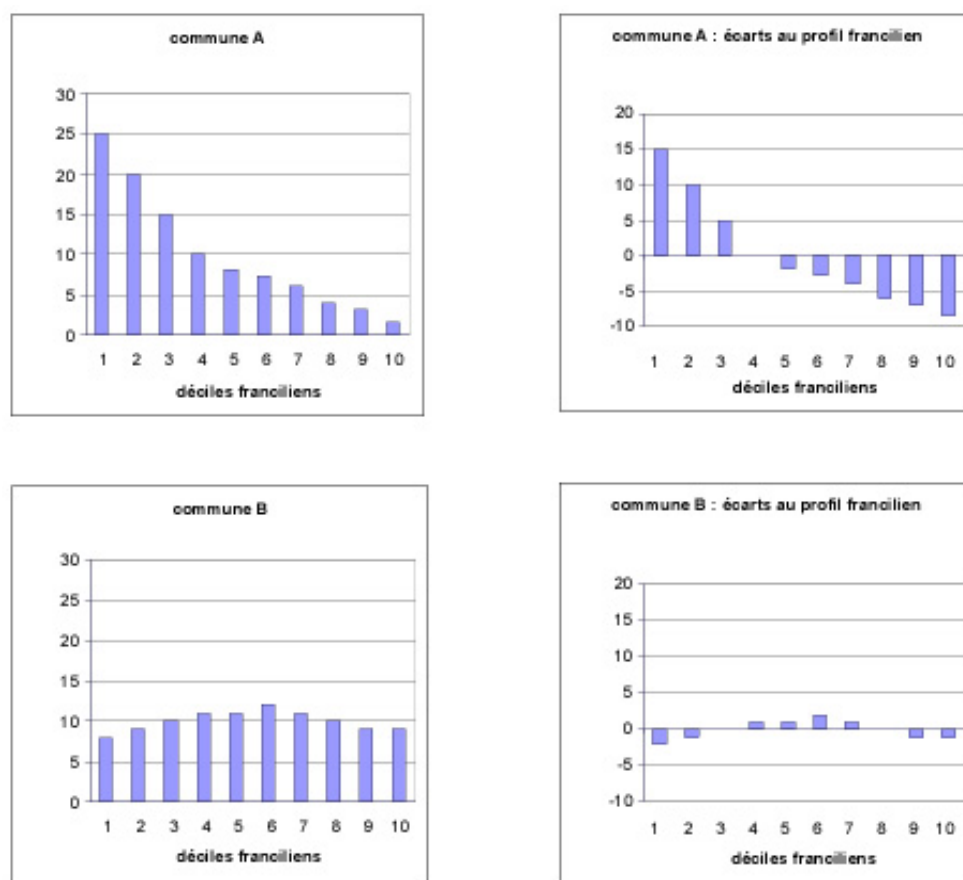
### Encadré 2.3. Grille retenue pour la lecture des disparités socio-spatiales: les déciles franciliens de revenus

La base Filocom exploitée pour cette étude est établie à partir des revenus annuels nets imposables des ménages. Un ménage étant composé de l'ensemble des personnes qui occupent un même logement, le revenu net imposable d'un ménage est donc celui de tous les foyers fiscaux dont la déclaration de revenu est affectée à une même résidence principale. Cette base permet, entre autres, de connaître la répartition des ménages de chaque commune en dix classes de revenu, qui correspondent aux déciles franciliens de revenu. Il est donc possible de caractériser simultanément les disparités de revenus à l'échelon communal et la distribution intra-communale des ménages selon les déciles régionaux de revenus.

Chaque commune est caractérisée par la répartition de ses ménages en dix classes de revenus. Les bornes de ces dix classes correspondent aux déciles de revenu de l'ensemble des ménages d'Île-de-France. Si l'on considère l'ensemble des ménages d'Île-de-France, chaque classe - chaque décile - comprend ainsi 10 % des effectifs, le 1<sup>er</sup> décile regroupant les 10 % des ménages au revenu le plus faible de la région et le 10<sup>e</sup> décile rassemblant les 10% des ménages au revenu le plus élevé. La borne supérieure du 5<sup>e</sup> décile correspond au revenu médian des ménages en Île-de-France, celle du 1<sup>er</sup> décile constitue le seuil en dessous duquel se situe le revenu d'un ménage francilien sur dix, tandis que la borne supérieure du dernier décile est définie par le plus fort revenu.

La répartition des ménages d'une commune donnée dans ces dix classes de revenus offre une image de la position des ménages de la commune sur une échelle de la répartition des ménages franciliens. Elle donne une idée de la pauvreté ou de la richesse des ménages de cette commune, relativement au cadre régional de référence. Cette partition régionale permet de comparer le profil communal de distribution des revenus des ménages au profil régional. Dans le cas où, dans une commune donnée, toutes les classes rassembleraient un nombre identique de ménages, le profil communal serait semblable à celui de la région. À l'inverse, plus le nombre de ménages compris dans chaque classe est inégal, plus la distribution des revenus de la commune observée s'écarte de la distribution valable pour l'ensemble de l'Île-de-France. Soit l'exemple de deux communes fictives, A et B (figure 2.6).

Figure 2.6. La distribution des ménages d'une commune dans les déciles régionaux de revenus



Sources : François *et al.*, 2003.

La commune A fait figure de parent pauvre au sein de la région Île-de-France: la moitié des ménages qui y résident est regroupée dans les trois premières classes, qui correspondent aux tranches de revenus les plus faibles alors que, à l'échelon de la région, ces classes rassemblent 30 % des ménages seulement. De plus dans cet exemple, seul 2 % des ménages disposent de revenus supérieurs au neuvième décile, contre 10 % à l'échelon régional.

La distribution communale des revenus peut aussi se lire en termes de sous-représentation ou de sur-représentation d'une classe de revenu donnée par rapport au profil régional, c'est à dire à la fréquence 10 %. Ainsi, la première tranche de revenu est surreprésentée de 15 % dans la commune A, tandis que la dernière tranche est sous-représentée de 8 %. La distribution des revenus de la commune A s'écarte donc du profil régional de façon non négligeable. Inversement, la distribution des revenus de la commune B en est assez proche, même si la concentration des ménages dans les classes médianes est légèrement supérieure à ce qu'elle est dans l'ensemble de la région.

### III- APPROCHES COMMUNALES : UNE RELATIVISATION DU MODÈLE RADIOCONCENTRIQUE ?

L'approche communale des profils de revenus des ménages résidents en 2007 est la brique de base de notre étude. Elle permet non seulement d'aller bien au-delà de la vision devenue lieu commun des tendances interdépartementales des inégalités de revenus en Île-de-France mais encore, de confronter les tendances territoriales identifiées aux questionnements formulés dans la première partie de cette étude, qui concernent, rappelons-le : *les lieux et les formes des accélérations et des freins* apparus depuis les années 1990 dans le processus de dualisation de l'espace socio-résidentiel francilien, les *expressions territoriales des processus ségrégatifs et dé ségrégatifs à l'œuvre* et enfin le *poids des survivances et des résistances*, en distinguant les *tendances de longue durée et les possibles bifurcations amorcées comme autant de signes des changements modelant un territoire métropolitain du futur*.

Nous partons d'une analyse des profils communaux de revenus en 2007 qui, à cet échelon, offre une première image de l'inscription dans l'espace francilien des inégalités sociales. Cette image a été construite de manière à pouvoir être replacée sur le temps long : les formes spatiales des disparités sociales seront ainsi mises en perspectives depuis 1990.

#### III-1. Les disparités intercommunales des revenus des ménages en 2007

Les disparités intercommunales des revenus des ménages en 2007 sont appréciées par rapport à celles identifiées en 1999<sup>13</sup>. Ainsi, les communes décrites par la part des ménages résidents dans chaque décile francilien de revenu en 2007 ont été réparties dans les 7 types communaux identifiés pour décrire les communes en 1999. Ces 7 types de 1999 (François *et al.*, 2003) se répartissaient en 3 sous-ensembles. Le premier regroupait les communes où étaient relativement surconcentrés dans le 10<sup>e</sup> décile les ménages très aisés (type 1) et aisés (type 2 : surconcentration dans les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> déciles). A l'opposé, le deuxième sous-ensemble correspondait aux communes les plus éloignées du profil régional, du fait de surconcentrations relatives des ménages pauvres et très pauvres (types 6 et 7), ce dernier type caractérisant les profils communaux où les situations pauvreté extrême étaient les plus fréquentes. Entre ces situations extrêmes, les trois autres types communaux identifiés (types 3, 4, et 5) relevaient de diverses combinaisons des surreprésentations des déciles intermédiaires de revenus, la situation limite correspondant au type 5 proche du profil régional et donc le plus diversifié.

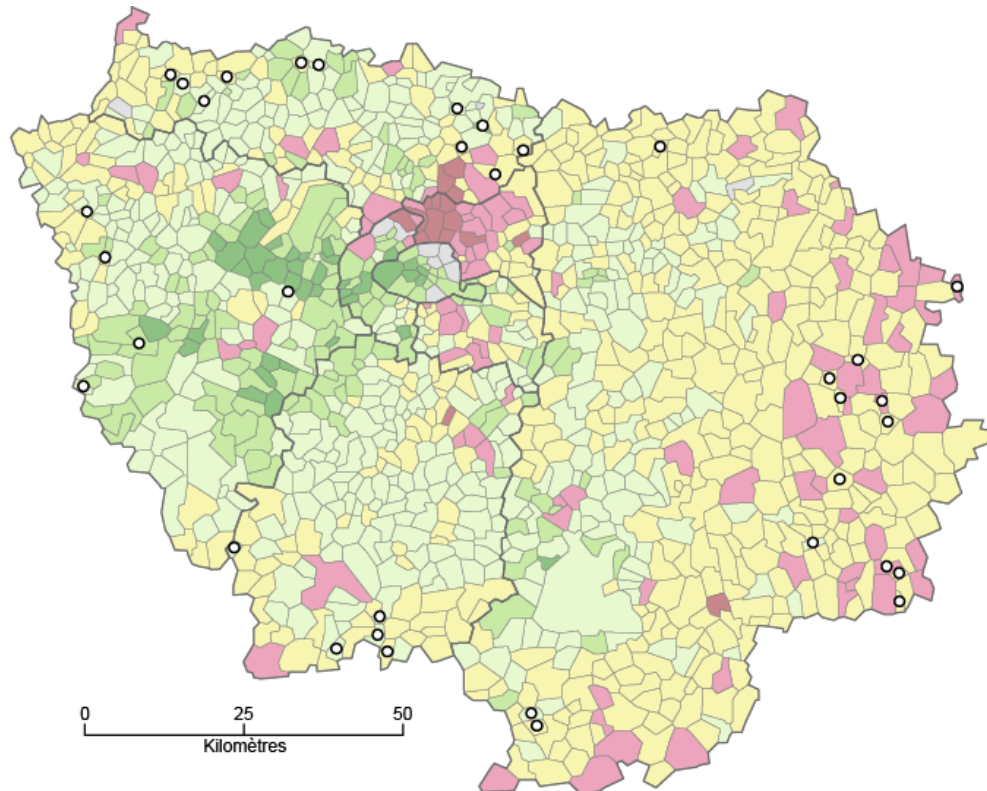
Cette analyse permet de construire une première image de l'état des disparités de revenus dans l'espace francilien (figure 3.1, tableaux 3.1 et 3.2). Cette image renvoie globalement à une organisation radioconcentrique de l'espace métropolitain. Elle vient confirmer non seulement – et de manière très classique – le maintien d'une opposition entre les espaces des classes supérieures et ceux des classes populaires, mais aussi l'existence d'une large palette de situations intermédiaires entre ces situations extrêmes.

---

<sup>13</sup> La structure de 2007 établie indépendamment de celle de 1999 est présentée dans l'annexe 1.

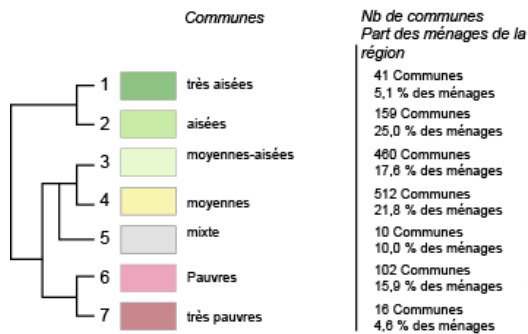


Figure 3 1 : Les inégalités des revenus des ménages dans les communes franciliennes en 2007 selon le référentiel 1999

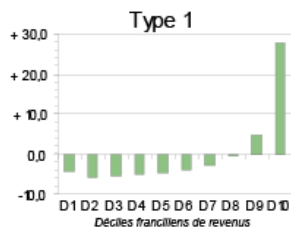


Antonin Pavard, 2011  
(c) Géographie-cités

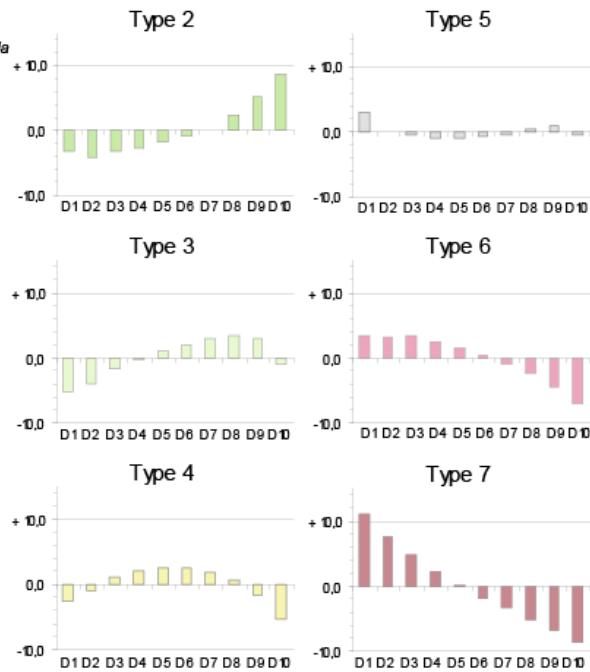
7 types de communes selon la répartition des ménages dans les déciles franciliens de revenus :



○ Moins de 50 ménages



Ecarts au profil moyen de répartition (profil francilien)



Types issus d'une classification ascendante hiérarchique effectuée sur les effectifs communaux de ménages par décile francilien de revenu.

Source : DREIF, FILOCOM 2007

Tableau 3.1 : Profils de répartition des ménages pour chaque type de commune selon les déciles franciliens de revenus en 2007 (%)

Type de commune	Distribution des ménages résidant dans une commune d'un type donné selon les déciles franciliens										
	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	Ensemble
1-Très aisée	5,8	4,0	4,6	5,0	5,4	6,2	7,2	9,5	14,8	37,6	100
2-Aisée	6,7	5,8	6,8	7,3	8,1	9,0	10,2	12,3	15,2	18,7	100
3- Moyenne-aisée	4,8	5,9	8,2	9,7	11,0	12,1	12,9	13,5	12,9	9,0	100
4- Moyenne	7,3	9,0	11,1	12,0	12,6	12,5	11,9	10,6	8,4	4,7	100
5- Mixte	13,1	10,0	9,4	8,9	9,1	9,3	9,6	10,3	10,8	9,5	100
6- Pauvre	13,5	13,3	13,4	12,5	11,7	10,5	9,1	7,6	5,6	3,0	100
7- très pauvre	21,0	17,5	14,8	12,2	10,1	8,2	6,6	5,0	3,2	1,4	100

Tableau 3.2 : Répartition des ménages des déciles franciliens de revenus en 2007 selon le type de commune de résidence (%)

Type de commune	Distribution des ménages des déciles franciliens Selon le type de leur commune de résidence										
	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	Région
1-Très aisée	3,4	2,4	2,5	2,6	2,7	3,0	3,5	4,5	7,0	18,0	5,1
2-Aisée	19,1	16,9	17,7	18,6	19,9	21,7	24,3	28,7	35,3	43,7	25,0
3- Moyenne-aisée	9,5	12,2	15,2	17,4	19,0	20,6	21,7	22,2	21,1	14,8	17,6
4- Moyenne	18,1	22,8	25,3	26,5	26,8	26,1	24,7	21,5	16,9	9,6	21,8
5- Mixte	14,8	11,7	9,9	9,1	8,9	9,0	9,1	9,7	10,1	8,9	10,0
6- Pauvre	24,2	24,7	22,3	20,2	18,1	16,0	13,8	11,2	8,2	4,4	15,9
7- très pauvre	10,8	9,3	7,1	5,7	4,5	3,6	2,9	2,1	1,3	0,6	4,5
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

### III-1.1 Espaces favorisés des communes aisées et très aisées (types 2 et 1)

Les communes qui regroupent les plus fortes proportions de ménages très aisés (type 1) et aisés (type 2) forment un secteur relativement compact dans la partie ouest de la région alors qu'elles ne se retrouvent que de manière éparse dans la partie est. En 2007, ces communes réunissent 30,1 % des ménages et 61,7 % des ménages les plus riches (dernier décile).

#### *Un secteur compact à l'ouest*

Une radiale de communes (ou arrondissements) particulièrement favorisé(e)s (type 1, surreprésentation extrême du 10<sup>e</sup> décile) est constituée des « beaux quartiers » de l'Ouest parisien (6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements) et de leurs prolongements en périphérie, dans les Hauts-de-Seine (Neuilly, Saint-Cloud) ainsi que dans les Yvelines, de la partie la plus densément urbanisée du département (avec en particulier Le Vésinet) à sa périphérie rurale (avec Mareuil-sur-Mauldre par exemple), en passant par le voisinage de ses forêts domaniales (Saint-Nom-la-Bretèche). Cette radiale apparaît extrêmement sélective : elle ne regroupe que 5,1% de l'ensemble des ménages franciliens, mais concentre près d'1 ménage sur 5 relevant du dernier décile de revenus (tableau 3.2). Elle se trouve encadrée sur ses marges par des communes elles aussi spécialisées dans la résidence des ménages aisés (type 2), mais avec une moindre concentration du dernier décile que dans le type précédent, les déciles supérieurs étant cette fois tous les deux surreprésentés (type 2). L'ensemble des communes de ces deux types dessine un vaste secteur ouest dont la grande cohérence spatiale rappelle avec force que l'auto-ségrégation des classes supérieures est très structurante pour la hiérarchisation des

inégalités urbaines, rejoignant les recherches menées spécifiquement sur la bourgeoisie de la région (Pinçon et Pinçon-Charlot, 1989).

#### *Des formes plus éparses ailleurs*

À l'est de Paris, où le type 1 n'est pas présent, les communes qui bénéficient de surreprésentations de ménages aisés (type 2) sont peu nombreuses et relativement dispersées. Il ne s'agit pourtant que très rarement de communes complètement isolées, mais de regroupements assez lâches constituant des chapelets de communes. Dans tous les cas, ces communes bénéficient d'aménités particulières qui les différencient de leur voisinage. L'un souligne d'abord le tracé de la Marne (Saint-Maur), avant d'obliquer vers le sud en suivant la limite occidentale de la Seine-et-Marne. L'autre, du même type, s'étire du lac d'Enghien aux hauteurs boisées de Montmorency, pour ensuite se disperser au nord du Val-d'Oise (Vallangoujars) sur les hauteurs du Parc naturel régional du Vexin (Harasvilliers) sans y former une zone bien circonscrite.

### **III-1.2 Espaces défavorisés des communes pauvres et très pauvres (types 6 et 7)**

La répartition des communes pauvres et très pauvres (type 6 : surreprésentations du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> décile ; type 7 : surreprésentations plus accusées que pour le type 6 du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> décile) est, elle aussi, sans surprise. On retrouve ces communes constituées pour une part en zone compacte dans un secteur nord-est dont le centre de gravité se trouve dans la partie est de la Seine-Saint-Denis, et pour le reste très dispersées dans le reste de la région. Ces espaces défavorisés concentrent 20,4 % du total des ménages franciliens, et uniquement 35 % des ménages les plus pauvres – relevant du premier décile de revenu. On rejoint ici un constat souligné dans la précédente étude, à savoir que le niveau de concentration spatiale des ménages les plus aisés ne trouve pas son équivalent lorsqu'on observe la répartition spatiale des ménages les plus pauvres. Autrement dit, si des poches de pauvreté existent et se renforcent, elles n'excluent pas une présence forte des ménages pauvres sur d'autres territoires.

#### *Un pôle en position péricentrale*

Les communes où les situations de grande pauvreté sont les plus fréquentes (type 7) constituent un noyau qui occupe la partie la plus occidentale de la Seine-Saint-Denis. Centré sur la Plaine-Saint-Denis, il va de Gennevilliers à l'ouest, à Bobigny à l'est, et des portes de Paris au sud, à Villiers-le-Bel au nord. Ce noyau correspond peu ou prou aux communes qui ont connu un développement industriel dès le XIX<sup>e</sup> siècle, accueillant alors aussi de très grandes infrastructures de transport. Elles ont traversé tous les cycles d'industrialisation/désindustrialisation ayant modelé durant deux siècles la région parisienne. Très étudié dans le champ des sciences sociales où les travaux sur la ségrégation se sont justement concentrés sur les phénomènes de concentration de la (très) grande pauvreté, ce noyau rassemble également une grande proportion des lieux d'intervention de la Politique de la Ville. Il se prolonge par une auréole de communes du type 6, qui sont donc en position de moindre pauvreté relativement aux précédentes. Si cet étalement auréolaire occupe tout une partie médiane de la Seine-Saint-Denis, il s'étend aussi au nord sur une partie du Val-d'Oise ainsi que dans le nord des Hauts-de-Seine, allant au total d'Argenteuil à l'ouest, jusqu'à Villepinte à l'est et Montreuil au sud. La zone de ce type 6 s'interrompt brutalement aux limites de la commune de Paris. Contrairement à l'espace résidentiel favorisé des communes des types 1 et 2, décrit ci-dessus, on n'a pas ici à proprement parler affaire à une radiale de communes pauvres. En effet, en périphérie externe, la limite de ce secteur de communes pauvres (types 6 et 7) correspond à celle de l'urbanisation dense des années 1970. Ce modèle

communal ne pénètre donc pas dans les zones périurbaines pavillonnaires. A l'opposé, en direction du centre de Paris, le boulevard périphérique apparaît bien à nouveau comme une barrière, aucun arrondissement parisien ne relevant des types 6 et 7.

#### *Des formes secondaires discontinues*

Si des communes pauvres ou très pauvres se retrouvent ailleurs dans l'espace francilien, la compacité des poches de pauvreté y est beaucoup plus faible. Deux ensembles peuvent être distingués. Tout d'abord, les communes du type 6 suivent plus ou moins l'axe de la Seine, en amont et en aval (Mantes-la-Jolie, Chanteloup-les-Vignes) de Paris. Structuré par l'histoire industrielle de la vallée, cet ensemble est moins étendu et moins compact que le modèle du noyau principal identifié dans le nord-est de la région, il est de surcroît dépourvu de communes du type le plus pauvre (type 7). On trouve en second lieu des communes de type 6 sur les confins orientaux de la Seine-et-Marne. Cette périphérie orientale de la région apparaît elle aussi, pour un certain nombre de communes, marquée par une concentration relativement élevée de ménages aux faibles revenus. Cependant, compte tenu de la position géographique de ces communes sur un front actif d'urbanisation, ces profils de revenus relèvent de leviers sociaux très différents de ceux actifs dans des communes à la fois plus centrales, plus urbanisées et ce depuis parfois très longtemps.

#### *Des noyaux plus isolés*

Quelques noyaux résidentiels isolés concentrent relativement plus de ménages pauvres que leur environnement. Ils correspondent à de petits pôles industriels anciens ou encore actifs, ou à la présence d'infrastructures lourdes, à proximité desquelles se concentrent de vastes ensembles de logements sociaux. Ainsi en va-t-il de Trappes, exception spectaculaire au cœur du secteur très favorisé de l'Ouest. Mais ces noyaux sont principalement localisés en grande périphérie (en Seine-et-Marne : La Ferté-Gaucher, Provins et Montereau-Fault-Yonne et dans l'Essonne : Dourdan et Étampes). Ils coïncident souvent à des pôles d'emploi dont la commune centrale est plus pauvre que ses voisines périurbaines.

### **III-1.3 Une spécialisation des communes dans les déciles intermédiaires domine en périphérie (types 3, 4 et 5)**

Entre ces modèles extrêmes, les modèles communaux identifiés correspondent à des spécialisations socio-résidentielles communales toujours faibles, qui se tissent dans la combinaison de légères surreprésentations des déciles intermédiaires. Un tiers des ménages franciliens réside dans ces espaces intermédiaires.

Le type 5 est en tous points un cas limite. D'une part, ce type correspond peu ou prou au profil régional des déciles de revenu, ne faisant montre d'aucune spécialisation résidentielle. Dans les communes de ce type se trouverait localement réunie la plus grande diversité des niveaux de revenus des ménages. D'autre part, il ne définit que 8 entités parmi lesquelles 5 sont des arrondissements parisiens (10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements). Les entités de ce type se situent donc au cœur de l'agglomération, en position d'espaces-tampons entre espace résidentiel favorisé et zones plus populaires, tels Colombes dans les Hauts-de-Seine ou Fontenay-sous-Bois dans le Val-de-Marne et, intra-muros, cinq des arrondissements de l'Est parisien. Là se trouverait localement réunie la plus grande diversité des niveaux de revenus des ménages, disons la plus forte mixité sociale à cet échelon territorial. Par le nombre d'entités concernées, ce type pourrait apparaître très marginal mais, du fait du point démographique de ces entités (arrondissements et communes), cette marginalité n'est pas aussi faible qu'il y paraît puisque 10 % des ménages franciliens résident dans ces espaces aux profils hétérogènes.

Les deux autres types (3 et 4) se partagent le plus grand nombre des communes périurbaines. Par rapport au profil régional, le type 3 correspond à une sur-représentation des ménages aux revenus de niveau moyen-supérieur (du 6<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> décile) et le type 4 une surreprésentation de ceux aux revenus moyens (du 4<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup> décile). La partie centrale de l'agglomération est ainsi presque complètement ceinturée par une très vaste couronne de communes que caractérise une relative spécialisation dans la concentration relative de ménages aux revenus moyens. Cette couronne correspond assez bien, en Île-de-France, à l'espace de l'habitat pavillonnaire, sur lequel se projette une large palette de choix ou stratégies résidentielles : pionniers d'un modèle « anti-urbain » ou au moins périurbain, porteur de repli sur soi et générateur parfois, comme d'aucuns l'on souligné, de nouvelles formes de sécession, ou bien encore ménages qui auraient été ou seraient repoussés des zones les plus urbanisées par les prix prohibitifs du logement.

Cette ceinture se différencie suivant un gradient ouest-est. À l'ouest, celle-ci prend appui sur la radiale des espaces résidentiels les plus aisées (types 1 et 2). Elle est alors formée de communes du type 3 (surreprésentations du 6<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> décile) ; elle s'étend vers le sud sur la majeure partie des communes de l'Essonne, et au nord, aux communes du nord des Yvelines et à la plupart de celles du Val-d'Oise. La compacité de l'aire couverte par des communes de ce type est moindre en Seine-et-Marne où les communes du type 4, davantage spécialisées dans les déciles centraux (surreprésentations du 4<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup> décile) prennent le pas sur celles du type 3 au fur et à mesure que l'on se dirige vers l'est du département. La présence de communes de ces deux types 3 et 4 est rare en petite couronne où il s'agit le plus souvent de communes d'habitat pavillonnaire (est de la Seine-Saint-Denis : Villemomble, Gagny, Vaujours, etc. ; est et sud-ouest du Val-de-Marne : Sucy-en-Brie, Noisieu, Chevilly-Larue, Thiais...). À la mosaïque que donne à voir en troisième couronne une approche classique par les catégories socioprofessionnelles, l'approche par les revenus substitue ici une image plus lissée de cet espace périphérique.

En définitive, on retrouve donc une opposition entre les espaces des classes supérieures et ceux des catégories populaires qui se maintient, avec dans les deux cas des noyaux très compacts de communes de résidence des populations les plus riches (à l'ouest) ou des plus pauvres (au nord), accompagnés de formes plus éparées dans le reste de la région. Il faut cependant souligner une forte dissymétrie territoriale : à l'ouest, on a pu reconnaître une grande radiale qui s'épanouit en un large éventail du centre de Paris vers la périphérie de la région, alors que le noyau de la grande pauvreté est cantonné au nord dans un périmètre plus restreint de la petite couronne, centré sur l'ouest de la Seine-Saint-Denis, limité au sud par le boulevard périphérique et au nord par les limites de l'habitat collectif dense. Il faut également remarquer l'existence d'une large palette d'espaces intermédiaires, que ce soit dans le cœur de la région – avec un continuum entre les espaces correspondant à des situations extrêmes – ou dans ses périphéries caractérisées par une relative spécialisation dans la concentration de ménages aux revenus moyens.

## **III-2. Evolution des disparités intercommunales des revenus des ménages en Île-de-France entre 1990 et 2007 : les grandes tendances spatiales**

L'adoption d'un référentiel commun pour observer les différenciations intercommunales de revenus des ménages autorise une lecture des évolutions sur près de 20 ans (figure 3.2, tableaux 3.3 et 3.4). Certes la structure d'ensemble de l'espace francilien apparaît, pour une part, assez stable. En effet, cette structure conserve globalement sa forme radioconcentrique. Mais au cours de la période, elle se trouve simplifiée, signe d'un renforcement global de la division sociale de l'espace à l'échelon régional. Ce renforcement irait de pair avec une diminution des contrastes sociaux à une échelle locale. La confrontation des trois cartes, établies respectivement pour 1990, 1999 et 2007, permet ainsi de dégager des tendances lourdes d'évolution de l'espace social francilien.

### **III-2.1 Un processus de relatif « embourgeoisement » de l'espace francilien ?**

#### *Un processus complexe*

Un processus d'embourgeoisement est apparu de manière continue depuis 1990. Il se manifeste par un double mouvement. D'une part, on note la diminution du nombre des communes identifiées comme spécialisées dans la résidence des familles très aisées (type 1) – leur nombre passant de 105 en 1990 à 46 en 1999 et à 41 en 2007 – même si cette diminution affecte en premier lieu des communes périurbaines ou rurales, de poids démographique modeste. Dans une moindre mesure, le nombre des communes aisées (type 2) tend également à la baisse à partir de 1999 – 126 communes en 1990, 170 en 1999 et 159 en 2007. D'autre part, le nombre de communes moyennes-aisées (type 3) augmente de manière spectaculaire depuis 1990 (162 communes en 1990 et 460 en 2007), si bien que ce groupe représente aujourd'hui plus du tiers des communes franciliennes.

D'une période à l'autre, les rythmes d'augmentation n'ont pas été les mêmes pour chacun des types. Ainsi, le nombre des communes de type 1 diminue assez régulièrement depuis 1990, celui du type 2 ne connaît de diminution que depuis 1999, cependant que le type 3 se renforce très rapidement entre 1999 et 2007. Ce dernier type apparaît donc comme conquérant alors que les deux précédents sont en recul. On note d'autre part (tableau 3.4) que les transitions d'un type à l'autre se font majoritairement à l'avantage ou au détriment du type le plus proche, mais pas exclusivement. L'amplitude de la transition dépend de la taille initiale de la commune (plus celle-ci est peu peuplée, plus le basculement peut être rapide), de la taille et de la nature des opérations immobilières réalisées durant la période qui, dans ce cas, s'accompagnent le plus souvent d'une augmentation de la diversité sociale ainsi que des migrations résidentielles, celles-ci suscitant en définitive le passage d'un type à l'autre. L'analyse du tableau 3.4 est donc très riche d'enseignements pour comprendre ce processus d'ensemble « d'embourgeoisement » qui résulte, de fait, de processus contradictoires de déclassement aussi bien de communes très aisées, qui changent de type du fait d'une érosion de leur spécialisation, que de communes au profil plus moyen, qui ont bénéficié d'un renforcement relatif des déciles supérieurs ou moyens supérieurs. Le gonflement du type 3 est de ce point de vue très éclairant (tableau 3.4) : sur les 460 communes que réunit ce type en 2007, 148 seulement y étaient déjà en 1999, tandis que plus de la moitié (245) provient du type 4 et a ainsi connu une trajectoire « ascendante ». L'embourgeoisement de l'espace résidentiel francilien se lit également dans le passage des communes du type 6, défavorisé, au type 4, qualifié de moyen : entre 1990 et 1999, 153 des 320 communes du type 6 en 1990 ont suivi ce chemin et entre 1999 et 2007, elles ont été 90 sur les 190 répertoriées dans le type 6 en 1999.

Tableau 3.3 La répartition des communes dans les différents types de profils de revenus

Types de communes <sup>(1)</sup>		Nombre de communes		
	Sur-représentation des ménages	1990*	1999 (CAH)*	2007*
1	très aisés	105	46	41
2	aisés	126	170	159
3	aux revenus moyens supérieurs	162	161	460
4	aux revenus moyens	549	670	512
5	équitépartition	46	41	10
6	aux revenus faibles	305	190	102
7	aux revenus très faibles	6	21	16
Ensemble de l'Île-de-France		1299	1300	1300

1 types établis d'après une classification ascendante hiérarchique effectuée sur un tableau qui décrit chaque commune de la région en 1999

\* Cf. encadré 2 pour les modèles sous jacent à chacun des états :

Tableau 3.4 Transitions

**A. Evolution 1990-1999\***

1990 Nombre de communes appartenant à chaque type	1999 Nombre de communes appartenant à chaque type							Ensemble de l'Île-de-France		
		1	2	3	4	5	6	7	Total	En %
<i>Sur-représentation des ménages</i>										
très aisés	1	35	30	9	25	4	2		105	8,1
aisés	2	7	86	15	12	3	1		124	9,5
aux revenus moyens supérieurs	3	4	28	71	55	6			164	12,6
aux revenus moyens inférieurs	4		9	55	419	11	40		535	41,2
pas de surreprésentation significative	5		16	5	6	15	4		46	3,5
aux revenus faibles	6		1	6	153	2	142	16	320	24,6
aux revenus très faibles	7						1	5	6	0,5
Ensemble de l'Île-de-France		46	170	161	670	41	190	21	1300	100
En %		3,5	13,1	12,4	51,5	3,2	14,6	1,6	100	

**B. Evolution 1999-2007\***

1999 Nombre de communes appartenant à chaque type	2007 Nombre de communes appartenant à chaque type							Ensemble de l'Île-de-France		
		1	2	3	4	5	6	7	total	En %
<i>Surreprésentation des ménages</i>										
très aisés	1	34	11	1					46	3,5
aisés	2	6	122	42					170	13,1
revenus moyens supérieurs	3		11	148	2				161	12,4
aux revenus moyens inférieurs	4	1	5	245	413	2	4		670	51,6
pas de surreprésentation significative	5		9	18	6	7	1		41	3,1
aux revenus faibles	6		1	6	90	1	90	2	190	14,6
aux revenus très faibles	7						7	14	21	1,6
Ensemble de l'Île-de-France		41	159	460	512	10	102	16	1300	13,1
		3,15	12,2	35,48	39,38	0,8	7,9	1,2		

\* Les états comparables sont 1999 et 2007 classées d'après la CAH sur 1999

*Une double tendance spatiale de concentration et de diffusion des types communaux de ménages aisés*

Le recul du nombre de communes du type 1, particulièrement sensible entre 1990 et 1999, (figure 3.2) s'est en particulier traduit par le déclassement de communes qui étaient isolées dans un environnement de communes moins favorisées et dispersées dans l'ensemble de la région, alors que les communes de ce type situées au cœur de la radiale ouest ont bien résisté. Durant cette première période, les communes du type 2 ont également plutôt bien résisté sur et à proximité de cette radiale, rejointes par des communes en trajectoire ascendante qui ont conforté la compacité de la radiale. Entre 1999 et 2007, la rétraction de la trame des communes du type 1 se poursuit suivant la même logique de repli sur la radiale ouest, suivie dans un mouvement comparable par la trame des communes du type 2. *Au terme de ces vingt années, le pôle occidental des communes spécialisées dans la résidence des ménages les plus aisés se distingue donc beaucoup mieux du reste de l'agglomération du fait de sa compacité spatiale accrue, avec une surconcentration relative de ces catégories très aisées assez exclusive.*

Parallèlement à ces retractions spatiales, le constat d'une *conquête* du type 3 s'impose. Dans un premier temps, cette expansion a contribué à la fois au comblement des interstices qui subsistaient encore en 1990 dans la radiale occidentale des espaces favorisés (types 1 et 2) et à l'expansion de ce type dans le département de l'Essonne. Depuis 1999, cette conquête s'est poursuivie surtout via un certain « embourgeoisement » des communes périurbaines plutôt moyennes (du type 4 en 1999), au point de recouvrir l'essentiel du territoire de l'Essonne, la plus grande partie de celui du Val d'Oise et d'atteindre la moitié occidentale de la Seine-et-Marne. La moitié ouest de la Seine-et-Marne, de Melun à Marne-la-Vallée, a été ainsi le théâtre d'une expansion spectaculaire de ce type d'espace spécialisé dans les déciles moyens supérieurs (type 3), ce qui correspond assez bien à la généralisation d'un modèle résidentiel pavillonnaire périurbain plutôt aisé dans un secteur bien desservi par la rocade « la Francilienne » où la construction d'ensembles pavillonnaires a été particulièrement intense ces dernières années. *Cette diffusion du type 3 constitue bien l'autre facette spatiale de « l'embourgeoisement » de l'Île-de-France.*

On ne s'étonne pas alors qu'au cours de ces vingt dernières années, les communes de type 4, dans lesquelles les revenus intermédiaires sont surreprésentés, perdent en importance numérique. La vaste ceinture des communes spécialisées dans la résidence de ménages aux revenus plutôt moyens identifiée en 1999 est, en 2007, à peu près confinée dans la bordure périphérique de la région et, selon la même logique de marginalité sociale et spatiale, sur les marges orientales de la Seine-Saint-Denis encore incomplètement urbanisées. Une érosion forte de l'espace correspondant aux communes du type 6 (surreprésentation des ménages aux faibles revenus) s'inscrit dans le même mouvement. Cette érosion est particulièrement sensible sur les marges orientales de la région, comme si on s'acheminait sur ces confins vers la fin des espaces ruraux/pauvres et/ou vieillissants. Désormais, le type 6 a tendance à se cantonner à des espaces urbanisés marqués par un passé et/ou un présent industriel.

*La compacité croissante de l'espace des communes de la plus grande pauvreté : une polarisation renforcée ?*

Le nombre des communes spécialisées dans la résidence des pauvres et très pauvres (types 6 et 7) connaît des tendances contraires durant ces deux périodes. Entre 1990 et 1999, le nombre des communes du type 6 diminue de 25 % (il passe de 305 à 190) alors que celui du type 7 est multiplié par 3 (il passe de 6 à 21). Cette augmentation est essentiellement due à l'appauvrissement relatif des ménages résidents de 35 communes du type 6 en 1990 en proche



banlieue nord. Cette radicalisation et cette induration du noyau de pauvreté aux portes de Paris était apparue comme un des résultats les plus spectaculaires de la précédente étude (François *et al.*, 2003). Des pôles isolés de la moyenne banlieue – Clichy et Montfermeil – ou de la banlieue plus lointaines – Mantes-la-Jolie, Les-Mureaux, Montereau-Fault-Yonne – ont suivi la même trajectoire de basculement vers le type le plus pauvre entre 1990 et 1999.

Entre 1999 et 2007, on note une diminution du nombre des communes appartenant au type 7 qui étaient antérieurement isolées dans des environnements plus ou un peu plus favorisés. Le type 7 forme désormais presque exclusivement un noyau qui est le plus défavorisé de la région, intégralement contenu dans la proche banlieue nord. Alors qu'on comptait, en 1999, 9 communes du type 7 en dehors de la zone de forte concentration spatiale des communes pauvres, on en identifie seulement 4 en 2007 : Clichy-sous-Bois en Seine-Saint-Denis, très proche du noyau principal, Grigny sur l'axe de la Seine en amont de Paris, Montereau-Fault-Yonne et La Ferté-Gaucher en Seine-et-Marne. Les communes pauvres isolées de l'ouest de la région, comme Mantes-la-Jolie ou Trappes, appartiennent désormais au type 6, leur spécialisation dans les déciles des plus faibles revenus y étant moins affirmée. Cette concentration spatiale est renforcée par une augmentation de la compacité du noyau principal de pauvreté, puisque 3 communes situées en 1999 en marge de celui-ci voient leur diversité de niveau de revenu diminuer suffisamment pour basculer en 2007 dans le type 7. L'espace francilien de la grande pauvreté a donc gagné en concentration, légèrement en extension et surtout en compacité, image que renforce un repli de même ordre du type 6.

### III-2.2 Une simplification du modèle radioconcentrique ?

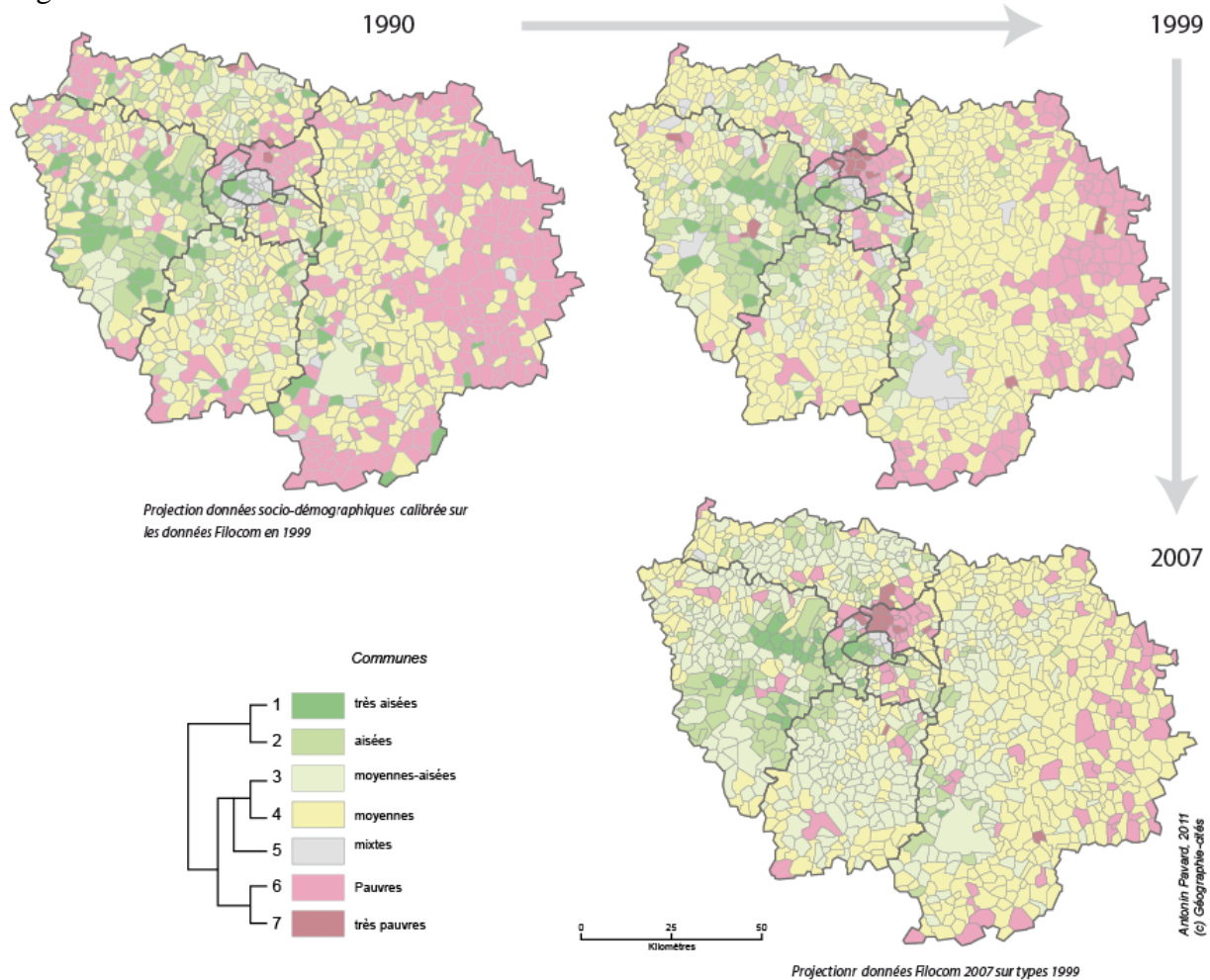
Vu sous l'angle des revenus des ménages, on a donc assisté, depuis une vingtaine d'années, à une réelle évolution avec *simplification de la structure radioconcentrique francilienne*. Aux deux extrêmes de l'échelle des revenus des ménages résidents, qu'il s'agisse des communes spécialisées dans la résidence des ménages les plus aisés ou de celles qui concentrent relativement le plus de ménages les plus pauvres, on constate en premier lieu une *disparition progressive de la plupart des exceptions locales dispersées dans l'ensemble de la région* et relevant de ces deux types, ce qui a eu pour résultat une concentration spatiale accrue des communes de ces deux types. *L'image d'une agglomération structurée par ces deux espaces extrêmes pourrait donc se trouver renforcée, allant dans le sens d'une dualisation croissante de l'espace francilien. Or, un examen plus attentif, qui vient nuancer cette première conclusion, suggère d'autres pistes de réflexion.* En effet, si les aires définies par les deux types extrêmes (types 1 et 2) gagnent en compacité, les dynamiques qui sous tendent leurs gains respectifs ne sont pas les mêmes.

Les signes certains d'un « embourgeoisement » de l'espace résidentiel régional ne sont en effet pas dus à l'augmentation en nombre des communes spécialisées dans la résidence des ménages les plus aisés (types 1 et 2) mais bien à une diffusion spectaculaire d'un profil communal plus moyen qui atteste de surreprésentations des ménages aux revenus moyens supérieurs (type 3). Cette large diffusion concourt à une nouvelle forme d'homogénéisation des espaces périphériques et elle contribue, à certains égards, à *affaiblir la pertinence du modèle sectoriel de différenciation sociale pour la grande couronne*. Le modèle sectoriel de la pauvreté (types 6 et 7) n'est pas non plus renforcé en grande couronne. Progressivement, le schéma sectoriel tend à *se trouver confiné dans la petite couronne, posant la question d'une éventuelle externalisation des ménages pauvres hors du périmètre administratif de la région Île-de-France, ce que les limites de cette étude ne nous ont pas permis de vérifier.*

Enfin, l'évolution de l'aire des communes dont les profils de revenu sont très proches du profil régional (type 5) contribue elle aussi, certes modestement, à cette simplification. En effet, le nombre des communes de ce type est en forte diminution et ce, depuis 1990. La concentration de ces espaces de mixité au cœur de la capitale, amorcée entre 1990 et 1999, se

poursuit. Les communes de petite couronne qui correspondaient auparavant à ce type se sont largement « embourgeoisées » (Asnières, Saint-Gratien, etc.), si bien qu'à l'exception de Colombes et de deux communes rurales de la grande périphérie, le type 5, témoin d'une grande diversité sociale infra-communale, est désormais limité aux espaces anciennement ouvriers de Paris *intra muros* que sont les 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

Figure 3.2 : Evolution 1990-1999 et 1999-2007



### III-3. Contextes socio-démographiques et distributions communales des revenus

Dans le sillage de la discussion ouverte en 1<sup>ère</sup> partie à propos de la pertinence respective des variables revenu et PCS pour aborder la question des ségrégations, nous proposons d'analyser à ce stade les relations entre les profils communaux de revenus et les caractéristiques socio-démographiques des populations résidentes. Il s'agit ainsi d'une part d'éclairer les spécificités des profils communaux de revenus, d'autre part d'établir un modèle de correspondance entre les deux bases de données, indispensable pour construire l'image des disparités de revenus à l'échelon infra-communal.

### Encadré 3.1 : Les variables sociales prises en compte

Une partie importante de l'étude de François *et al.*, 2003, avait porté sur les significations sociales des profils de revenus définis pour 1999. Cette analyse avait conduit à étudier les contributions d'une trentaine de variables à l'explication des différences de revenu moyen des communes appartenant à un même profil. Ceci avait d'abord permis de mettre en évidence la complexité de ces relations à l'échelon communal et de sélectionner parmi cet ensemble la vingtaine de variables jouant des rôles significatifs pour l'explication des différences à l'intérieur des profils. Ces variables avaient ensuite été utilisées pour définir un modèle de correspondance entre les structures sociales communales ainsi définies et les types de profils de revenus des ménages.

La méthodologie que nous proposons pour l'analyse infra-communale en 2007 repose sur la même démarche. Cependant le changement de définition du recensement entre 1999 et 2007 a nécessité quelques modifications dans le choix des variables qui sont récapitulées dans l'annexe 2.

Le tableau 3.5 rappelle l'essentiel des variables considérées et leurs principales évolutions au niveau communal depuis 1990. Les changements de définitions sont indiqués, le cas échéant, dans le libellé des variables.

Tableau 3.5 : Liste des variables sociales et évolution des moyennes au niveau communal en IDF entre 1999 et 2007

Libellés des variables	Nom court	Moyenne 1999	Coef. de var. 1999	Moyenne 2007	Coef. de var. 2007	Significativité de l'évol.
Part des moins de 20 ans dans la population totale	%moins 20ans/pop. Totale	27,59	0,14	27,74	0,13	
Part des non diplômés dans la population de plus de 15 ans hors étude	%non dipl./pop 15ans	15,31	0,39	15,31	0,42	
Part des chômeurs dans la population active totale	% chomeurs/actifs	8,77	0,39	7,74	0,41	**
Part des intérimaires dans les actifs occupés (15 ans et +)	% interim/actifs occ	1,16	0,72	1,18	0,7	
Part des femmes occupées dans les femmes actives (tout âge pour 1999 / 15 à 64 ans pour 2007)	%femmes_occupées/actifs	89,94	0,05	91,45	0,04	**
Part des salariés dans les actifs occupés (15 ans et +)	%salariés/actifs occ.	87,7	0,06	88,89	0,06	
Part des salariés à temps partiel dans les salariés (15 ans et +)	%tps partiel/salariés	14,91	0,2	14,73	0,2	
Part des emplois aidés dans les actifs occupés (15 ans et +)	%emplois aidés/actifs occ.	1,02	0,71	0,54	0,89	**
Part des CDD dans les actifs occupés (15 ans et +)	%CDD actifs	5,71	0,35	5,69	0,37	
Part des CDD à temps complets dans les actifs occupés (15 ans et + / Info dispo uniquement à la commune pour 2007)	%CDD TpsPlein/actifs occ	4,03	0,38	5,84	0,56	**
Part des CDD à temps partiels dans les actifs occupés (15 ans et + / Info dispo uniquement à la commune pour 2007)	%CDD TpsPart/actifs occ	1,68	0,58	3,56	0,7	**
Part des artisans dans les actifs occupés (15 ans et +)	%art/actifs occ.	7,09	0,6	5,73	0,55	**
Part des cadres dans les actifs occupés (15 ans et +)	%cad/actifs occ.	16,79	0,6	19,81	0,56	**
Part des prof intermédiaires dans les actifs occupés (15 ans et +)	%int/actifs occ.	26,72	0,23	28,22	0,23	**
Part des employés. dans les actifs occupés (15 ans et +)	%emp/actifs occ.	27,36	0,25	26,77	0,27	**
Part des agriculteurs dans les actifs occupés (15 ans et +)	%agr/actifs occ.	2,08	1,96	1,49	2,53	**
Part des ouvriers dans les actifs occupés (15 ans et +)	%ouv/actifs occ.	19,96	0,44	17,99	0,47	**
Part des retraités dans la population totale	%retr/pop. totale	14,03	0,31	16,1	0,32	**
Part des ménages monoparentaux dans le total des ménages	%Men. monop/menage			7,65	0,49	
Part des familles monoparentales dans le total des familles	%Fam. Monop/famille	9,44	0,54	10,74	0,51	**
Part des familles dans la personne dont la référence est étrangère (pas à l'IRIS)	%etr/menage	7,38	0,89	7,04	0,93	**

La typologie en 7 profils communaux de distribution des revenus des ménages constitue un référentiel fixe nous permettant d'analyser, via les communes qui s'y rattachent, l'évolution du lien entre type de distribution de revenus et composition sociale. Globalement, le lien entre les catégories et les différentes variables s'est accentué durant la période considérée. La colonne «  $R^2$  » du tableau 3.6 mesure l'intensité de ce lien. Une augmentation peut être due

soit à une augmentation des contrastes entre les classes de distribution de revenus, soit à une homogénéisation à l'intérieur de chacune de ces classes, soit aux deux simultanément. Nous indiquons ici les grandes tendances de ces évolutions :

- *L'absence de diplôme discrimine davantage*

Alors que globalement en Île-de-France la part des non-diplômés est stable, son lien avec les types de distribution de revenus évolue fortement. En 1999, la différence de type de distribution de revenu explique 54 % de la variabilité des parts de diplômés dans la population, en 2007 elle en explique 65 %. Ainsi le pouvoir discriminant de cette variable augmente nettement, dans la mesure où les variations de cette proportion sont significativement plus grandes pour les types 6 et 7. Ainsi, dans les communes « très pauvres » (type 7), le taux des non-diplômés passe de 30 % à 38 % entre 1999 et 2007 alors que simultanément, pour cet indicateur l'hétérogénéité intra-classe diminue. L'absence de diplôme indique donc un renforcement de la singularité des communes particulièrement aisées des types 1 et 2 d'une part, avec moins d'un adulte sur dix sans diplôme, et des communes les plus pauvres d'autre part, où le taux de non-diplômés est de loin le plus important.

- *Le chômage, la part des intérimaires occupés et le taux d'emploi des femmes restent discriminants*

Globalement les moyennes de ces trois variables sur Île-de-France ont peu changé entre 1999 et 2007 ; en revanche, leur pouvoir discriminant a augmenté.

Le taux de chômage reste relativement stable dans les différents types de communes ; il augmente légèrement dans les communes de type mixte (5) et pauvre (6). Ce critère reste cependant fortement discriminant dans la mesure où demeure un rapport d'environ un à trois entre le taux de chômage des communes de type « très aisé » (1, 7 %) et celui des communes de type « très pauvre » (7, 20 %). Parmi ces communes très pauvres, la diversité reste faible, l'homogénéité de ce groupe est même en nette progression depuis 1999.

Le taux d'emploi des femmes demeure lui aussi discriminant. Il varie de 78 % en moyenne dans les communes très pauvres de type 7 jusqu'à 93 % en moyenne dans les communes « moyennes-aisées » de type 3. On note un taux d'emploi féminin légèrement inférieur dans les communes « aisées » et « très aisées » des types 1 et 2 : les femmes inactives apparaissent plus fréquemment dans les ménages les plus riches que dans les ménages aux revenus intermédiaires. Le taux d'emploi des femmes est d'autant plus discriminant qu'au sein d'une même classe les communes se ressemblent de plus en plus, de ce point de vue, entre 1999 et 2007.

La part des intérimaires dans les actifs occupés suit cette même logique. En 2007 comme en 1999, la proportion d'intérimaires est d'autant plus élevée que la commune est pauvre. Elle a augmenté entre 1999 et 2007 dans tous les types de communes, exception faite des communes « très aisées » de type 1 pour lesquelles le taux diminue. L'hétérogénéité augmente dans les communes « moyennes » et « aisées », tandis qu'elle diminue, là encore, dans les communes « pauvres » et « très pauvres ».

- *La proportion de cadres augmente dans toute la région, mais la spécificité des communes les plus riches est accentuée.*

Dans un contexte d'augmentation générale du nombre de cadres en Île-de-France, leur proportion augmente sensiblement dans les communes « très aisées » (type 1) et « aisées » (type 2), où ils étaient déjà les plus nombreux, passant respectivement de 40 à 46 % et de 30 à 35 %. Les disparités entre communes « très aisées » du point de vue de la proportion de cadres sont faibles et en diminution depuis 1999 : les communes les plus aisées forment, de ce point de vue, un bloc de plus en plus homogène.

Plus surprenante est la baisse relative du pourcentage de cadres dans les communes « moyenne-aisées » (3), où les cadres représentent 22 % de la population active en 2007, proportion très inférieure à celui des communes « mixtes » (5) où la part des cadres est passée de 23 % en 1999 à 30 % en 2007. On peut penser à un processus de concentration des cadres dans les espaces « mixtes » en cours de gentrification tandis que le type des communes « moyenne-aisées » (3) est en expansion sur des espaces où les catégories intermédiaires sont surreprésentées, où les cadres relativement moins présents et où les professions libérales sont en ascension. La proportion de cadres augmente légèrement dans tous les autres types de communes, y compris les communes les plus pauvres des types 6 et 7. On peut y voir un effet de la diffusion d'un statut de « cadre » plus flexible et moins protecteur à des salariés en position intermédiaire, aussi bien que des migrations résidentielles de catégories de ménages chassées des autres espaces par les prix du logement, comme les cadres du secteur public.

D'une façon générale, du fait de la très forte progression de la proportion de cadres dans les secteurs les plus riches de la région (type 1 et 2), et malgré les disparités entre communes de même type liées aux processus de recomposition en cours, cette variable qui était déjà très discriminante pour classer les communes en fonction de leur structure de revenus en 1999, le demeure en 2007.

- *La proportion d'ouvriers reste discriminante et celle des employés le devient*

La proportion d'employés diminue dans les communes « très aisées » (de 18 à 16 %) et dans les communes « aisées » (22 à 20 %) et, dans le même temps, à augmenter dans les communes « très pauvres » du type 7 (de 37 à 39 %) et « pauvres » du type 6 (de 30 à 34 %). Par ailleurs les communes de ces classes pauvres sont, au regard de la proportion d'employés, de plus en plus ressemblantes. L'intensité du lien entre la proportion d'employés et les types de distribution de revenus a pratiquement doublé : la différenciation des profils de revenu expliquait 25 % des variations intercommunales de part d'employés dans les actifs en 1999, elle en explique 41 % en 2007, alors même que la part des employés tend à diminuer légèrement en Île-de-France.

Comme cela a été souligné plus haut (partie 2.3), les salaires des employés sont nettement inférieurs à ceux des ouvriers qualifiés dans tous les départements franciliens<sup>14</sup>. On retrouve ici trace de la relation entre structure des salaires et niveaux des revenus : le lien entre la proportion communale des employés et le profil des revenus est d'autant plus étroit que le niveau des salaires des employés est bas :

Dans le même temps, bien que dans la région la baisse de la catégorie des ouvriers se poursuive, la proportion d'ouvriers demeure fortement discriminante ( $R^2=51\%$ ), les écarts entre types extrêmes allant de moins de 6 % dans les communes « très aisées » (type 1) à plus de 30 % dans les communes « très pauvres » (type 7). Parallèlement et comme pour les employés, les 7 types de communes sont de plus en plus homogènes au regard de la proportion d'ouvriers.

---

<sup>14</sup> Les salaires annuels pour l'ensemble de la région sont en moyenne de 18 000 euros pour les ouvriers qualifiés et de 15 000 euros pour les employés (Sources : Insee, DADS, 2008).

• *La part des familles mono-parentales et la part des étrangers confirment leur pouvoir discriminant*

Globalement la part des familles monoparentales augmente légèrement en Île-de-France tandis que la part des étrangers stagne. Le pouvoir discriminant de ces deux indicateurs augmente. Les familles monoparentales déjà sur-représentées en 1999 dans les communes « pauvres » et « très pauvres » des types 6 et 7 voient leur proportion s'accroître particulièrement dans ces communes, mais aussi dans les communes « mixtes » : en 2007, une famille sur cinq est monoparentale.

Tableau 3.6 : variations des variables socio-démographiques relativement à la hiérarchie des classes de communes par revenus communaux – évolution 1999-2007

Moyenne (écart-type)	Année	Type de commune							R2 ajusté <sup>a</sup>	Modèle de variation entre les classes
		très aisée (1)	aisée (2)	moyenne-aisée (3)	moyenne (4)	mixte (5)	pauvre (6)	très pauvre (7)		
Revenu médian (01 et 07_mds)	1999	28935* (3237)	23943* (2066)	21364* (1057)	18429* (1678)	<b>18723*</b> (2000)	14563* (1543)	10255* (1165)	0,8	
	2007	35651 (3265)	28452 (2410)	24266 (1544)	20371 (1579)	19320 (4217)	15844 (1586)	11135 (1010)	0,84	
% moins 20ans /pop. Totale	1999	25,56 (4,13)	25,68 (4,03)	26,97 (2,97)	28,19* (3,55)	<b>24,52</b> (3,64)	28,89* (3,80)	31,83* (3,40)	0,11	
	2007	26,79 (4,46)	25,87 (3,30)	27,42 (2,76)	28,58* (3,24)	<b>23,72*</b> (6,79)	28,95* (3,05)	32,16* (3,27)	0,11	
% non dipl./ pop 15ans	1999	8,57 (3,42)	9,49 (2,55)	11,72* (3,17)	15,77* (4,26)	<b>14,58*</b> (3,29)	22,52* (4,97)	30,63* (2,57)	0,54	
	2007	8,55 (3,31)	9,65 (2,60)	12,55* (3,25)	17,23* (4,43)	18,52* (3,92)	25,58* (5,16)	37,84* (4,29)	0,61	
% chomeurs/ actifs	1999	7,07 (1,31)	7,21 (1,77)	7,3 (1,95)	8,16 (2,26)	11,13* (3,21)	12,76* (3,50)	20,56* (2,60)	0,49	
	2007	7,32 (1,52)	6,62 (2,05)	6,43 (1,70)	7,87 (2,35)	11,87 (3,22)	13,30 (3,17)	19,90 (1,66)	0,52	
% interim/actifs occ	1999	0,54 (0,43)	0,75 (0,45)	0,89 (0,45)	1,23* (0,77)	<b>1,11</b> (0,47)	1,68* (1,04)	2,56* (0,75)	0,17	
	2007	0,45* (0,30)	0,78* (0,54)	0,96* (0,55)	1,34* (0,83)	<b>1,24*</b> (0,47)	2,10* (0,79)	2,65* (0,36)	0,25	
% femmes occupées/ actifs	1999	91,69 (2,49)	92,24 (2,23)	91,95 (2,66)	90,46 (3,11)	88,23* (3,72)	84,98* (3,76)	78,85* (3,38)	0,42	
	2007	91,62 (2,22)	92,94 (2,51)	93,15 (2,14)	91,07 (2,93)	87,10* (2,03)	85,33* (3,40)	78,34* (2,34)	0,48	
% salariés/ actifs occ.	1999	81,16* (4,44)	86,24* (4,28)	88,63* (3,80)	88,84* (4,38)	<b>87,57*</b> (4,70)	<b>87,74*</b> (7,02)	93,50* (1,51)	0,11	
	2007	81,70 (4,64)	86,24 (4,29)	89,26 (3,47)	90,10 (4,18)	<b>87,96</b> (5,87)	91,54 (4,82)	94,21 (0,99)	0,19	
% tps partiel/salariés	1999	16,82* (2,73)	15,43* (2,31)	14,93* (1,91)	<b>14,38*</b> (2,58)	<b>15,37*</b> (2,68)	14,99* (3,20)	14,61* (1,13)	0,04	
	2007	17,59 (2,69)	16,07 (2,45)	14,87* (2,48)	13,88* (2,66)	15,28 (2,31)	14,37* (2,14)	15,85 (1,42)	0,11	

Variable	Année	Type de commune							R2 ajusté <sup>a</sup>	Modèle de variation Entre les classes
		Très aisée (1)	Aisée (2)	moyenne-aisée (3)	moyenne (4)	mixte (5)	pauvre (6)	très pauvre (7)		
%emplois aidés/actifs occ.	1999	0,6 (0,47)	0,77 (0,41)	0,86 (0,44)	1,02* (0,67)	0,99 (0,43)	1,45* (0,87)	2,15* (0,69)	0,13	
	2007	0,36 (0,30)	0,43 (0,31)	0,47 (0,38)	0,58 (0,50)	0,75 (0,40)	0,83* (0,50)	0,98* (0,32)	0,07	
%CDD actifs	1999	5,76 (1,61)	5,5 (1,77)	5,24 (1,29)	5,42 (1,67)	<b>7,18*</b> (2,43)	6,64 (1,89)	8,89* (0,65)	0,13	
	2007	5,98 (1,79)	6,04 (1,87)	5,20 (1,53)	5,52 (2,01)	<b>8,88*</b> (3,98)	7,32* (1,73)	9,98* (1,18)	0,16	
%art/actifs occ.	1999	10,82* (4,37)	8,33* (3,82)	7,04* (3,04)	6,64* (3,29)	<b>7,08*</b> (3,13)	6,17* (4,09)	4,46* (1,33)	0,07	
	2007	8,77* (2,80)	6,65* (2,92)	5,79* (2,86)	5,32* (2,99)	<b>3,73*</b> (1,54)	4,52* (2,06)	4,32* (0,54)	0,06	
%cad/actifs occ.	1999	39,32* (9,07)	30,47* (8,37)	20,68* (5,10)	12,94* (5,11)	<b>22,68*</b> (6,45)	8,53* (4,27)	6,07* (1,51)	0,66	
	2007	45,79* (8,24)	34,89* (8,94)	22,36* (6,51)	13,34* (5,49)	<b>29,49*</b> (8,82)	9,48* (4,28)	6,62* (2,30)	0,65	
%int/actifs occ.	1999	24,10* (5,12)	28,39* (5,07)	30,29* (4,15)	27,38 (5,38)	26,78 (3,19)	22,49 (5,99)	19,43 (2,21)	0,17	
	2007	22,60* (4,70)	28,41* (4,89)	31,06* (4,97)	27,91* (6,09)	26,68 (2,95)	22,81 (3,85)	19,13 (2,07)	0,21	
%emp/actifs occ.	1999	18,19* (5,57)	21,93* (4,08)	26,42* (4,27)	28,90* (5,73)	27,49* (5,10)	30,38* (7,05)	36,94* (3,23)	0,26	
	2007	16,11* (3,49)	20,13* (4,28)	25,12* (5,01)	29,60* (6,01)	<b>27,22*</b> (4,62)	34,27* (4,55)	39,03* (2,48)	0,41	
%ouv/actifs occ.	1999	7,09* (3,70)	10,10* (4,03)	14,46* (3,55)	22,2*0 (6,64)	<b>15,39*</b> (3,37)	28,75* (7,35)	33,00* (4,24)	0,52	
	2007	5,92* (2,73)	9,21* (4,10)	14,75* (5,03)	22,11* (6,82)	<b>12,88*</b> (4,18)	27,28* (5,63)	30,87* (3,80)	0,51	
%retr/ pop. totale	1999	15 (2,81)	14,54 (3,50)	14,18 (3,47)	13,55 (4,35)	14,73 (2,85)	14,99 (4,94)	10,94* (2,87)	0,02	
	2007	17,37 (3,40)	16,69 (3,65)	16,25 (4,55)	15,74 (5,23)	15,51 (4,81)	15,93 (5,05)	11,77* (2,62)	0,013	
%Fam. Monop/famille	1999	8,84 (3,91)	9,09 (3,79)	8,82 (2,90)	8,57 (4,40)	12,45* (5,05)	11,88* (5,91)	18,47* (2,44)	0,13	
	2007	9,68 (3,48)	10,43 (4,54)	9,58 (4,23)	10,74 (5,11)	<b>17,02*</b> (4,88)	16,61* (5,19)	22,78* (2,54)	0,19	
%etr/menage	1999	9,78 (4,85)	6,49 (4,10)	5,80* (3,72)	5,97* (4,88)	<b>13,33</b> (7,77)	10,22 (9,07)	29,13* (7,00)	0,30	
	2007	8,50 (4,11)	6,82 (4,35)	5,38* (3,70)	6,17* (5,89)	<b>14,56*</b> (8,28)	13,82* (9,62)	32,93* (5,75)	0,36	

• Chaque cellule donne pour chaque variable et chaque classe la moyenne suivie de l'écart-type entre parenthèse

• Les moyennes significativement différentes de la valeur moyenne pour l'IDF sont signalées par une \*

• La dernière colonne illustre une schématisation de la variation de la variable le long de la hiérarchie des classes. Les valeurs en **gras-italiques** signalent un écart par rapport à ce schéma.

<sup>a</sup> R2 : Coefficient de détermination d'une analyse de variance expliquant la variabilité de chacune des variables par l'appartenance aux profils de distribution des revenus

En ce qui concerne la part des étrangers, les évolutions diffèrent d'une catégorie à l'autre. Cette part baisse dans les communes « très aisées » du type 1, stagne dans les communes « aisées » et « moyennes » des types 2, 3 et 4 et augmente dans les autres, les communes « très pauvres » du type 7 confirmant leur spécialisation dans cette catégorie.



D'une façon générale, le modèle de la relation entre types communaux de profils de revenus et variables socio-démographiques se trouve confirmé : globalement, il existe un lien encore plus étroit en 2007 qu'en 1999 entre déciles de revenus et composition sociale de la population. En effet, on a vu se renforcer la singularité et l'homogénéité du bloc des communes les plus pauvres au regard de quatre indicateurs particulièrement discriminants : chômage, absence de diplôme, proportions d'employés et d'ouvriers ; tandis que, de façon symétrique, les communes les plus aisées (type 1 et type 2) voient elles aussi leur singularité s'accroître. Les communes des types intermédiaires, quant à elles, sont singularisées par des combinaisons variables d'indicateurs, et la relation entre composition socio-économique et structure de revenus y est moins linéaire.

### *En conclusion*

Cette étude permet de confirmer la grande complexité des évolutions intervenues dans les différenciations intercommunales des profils de revenu des ménages résidents depuis une vingtaine d'années. Cette complexité tient aux différentes temporalités suivant lesquelles se sont opérées les modifications des trames des différents types de communes, par diffusion ou par rétraction, avec ou sans renforcement de la compacité spatiale de chacune. Au total, processus ségrégatifs et déségrégatifs ont pu jouer simultanément.

On retient de cette analyse sur près de 20 ans, les signes certains d'un embourgeoisement de l'espace résidentiel régional, qui n'est pas le fait de l'augmentation en nombre des communes les plus aisées, mais d'une diffusion spectaculaire du profil communal plutôt aisé (type 3). Cette homogénéisation des espaces périphériques remet partiellement en cause la pertinence du modèle sectoriel de différenciation sociale dans la grande couronne. Au contraire, ce modèle sectoriel se trouve renforcé en proche couronne, où on ne peut qu'enregistrer la marginalisation du secteur de pauvreté en proche banlieue nord, qui gagne en compacité et dont la spécificité des profils de revenus se confirme. Toutefois, il est difficile de conclure à une aggravation de la dualisation de l'espace francilien car, si la force des pôles extrêmes a pu se maintenir, ceux-ci ne structurent pas ou plus à eux seuls l'espace régional.

On a par ailleurs vérifié combien les liens entre structures sociales et structures de revenus se sont renforcés au cours de la période 1999-2007. Un modèle reposant sur le lien entre ces deux structures apparaît donc bien fondé pour analyser l'évolution de la différenciation sociale de l'espace francilien à l'échelon infra-communal.



## **IV- APPROCHES INFRA-COMMUNALES : DES DISCONTINUITÉS PLUS MARQUÉES ET PLUS NOMBREUSES ?**

À cet échelon du quartier, considéré dans les zones les plus denses de la région, l'analyse des revenus des ménages suscite plusieurs questions :

- 1. *Dualisme socio résidentiel et échelon d'observation* : à cet échelon des quartiers, la représentation de l'espace socio-résidentiel métropolitain est-elle soulignée avec autant de force que quand étaient considérés les profils communaux de revenu des ménages à l'échelon communal ? En particulier, la dualité socio-spatiale des zones centrales de la région, assortie d'une forte compacité sectorielle, conserve-t-elle ici toute sa force ?
- 2. *Effets centre/périphérie locaux* : retrouve-t-on dans cette partie la plus dense de la région des oppositions micro-locales centre/périphérie qui sculpteraient en finesse les polarisations centrales de portée régionale, rappelant ainsi certaines oppositions locales centre/périphérie particulièrement structurantes pour les villes situées dans la périphérie de la région ?
- 3. *Mixité et embourgeoisement à l'épreuve micro-locale* : le changement d'échelon d'observation est-il de nature à renouveler la lecture qui a pu être faite, à l'échelon communal, des situations de mixité socio-spatiale et de l'état d'embourgeoisement des communes de cette partie centrale de la région ? Des situations micro-locales qui auraient pu être occultées à l'échelon communal sont-elles perceptibles et si oui, en quoi sont-elles annonciatrices des changements à venir ?
- 4. *Effets de voisinage* : cette analyse permet-elle d'identifier des périmètres locaux de fragilité formés d'isolats (riches ou pauvres), rendus instables du fait de profils de revenus contrastant fortement avec ceux de leur voisinage ?

### **IV-1 Aspects méthodologiques du changement d'échelle**

#### **IV-1.1 Hypothèses et implications du passage à un échelon plus fin d'observation**

Dans une représentation cartographique choroplèthe<sup>15</sup>, les entités territoriales sont supposées spatialement homogènes. Ainsi traitée, la répartition des revenus des ménages est invariante dans l'espace de chaque maille territoriale, cette simplification étant imposée par la nature des sources statistiques. Or, on sait qu'au gré des politiques foncières et immobilières pratiquées sur le long terme, les communes peuvent être traversées par des limites entre quartiers plus ou moins riches ou plus ou moins pauvres et que ces lignes peuvent recouper le territoire d'une commune de différentes manières, avec des gradients ou des discontinuités plus ou moins localisés. Le recours à l'échelon infra-communal permet d'explorer l'ampleur et l'agencement de ces discontinuités infra communales dans la partie la plus urbanisée de la région<sup>16</sup>. On se centre ici sur Paris, la proche banlieue urbanisée et les centres urbains de la périphérie qui seuls font l'objet d'un découpage en quartiers IRIS 2000.

---

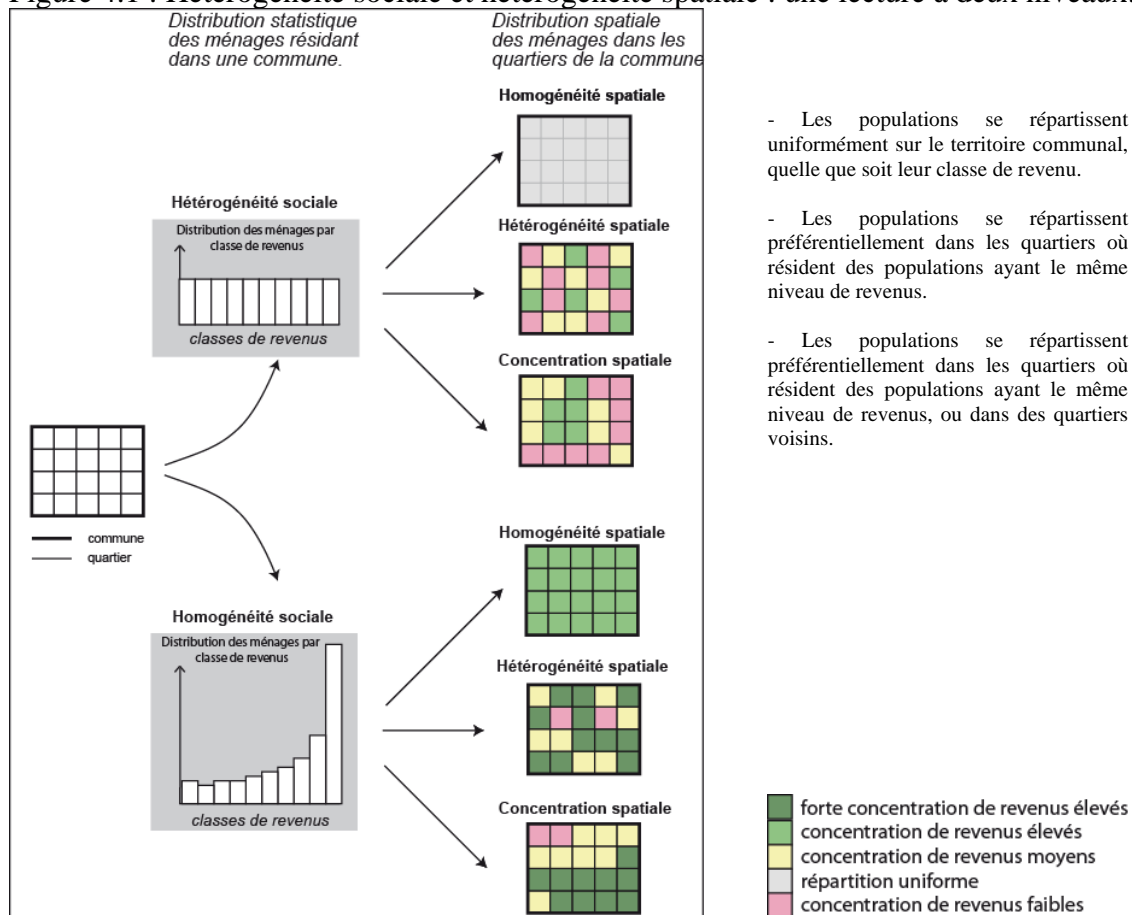
<sup>15</sup> Carte choroplèthe : carte qui représente une unité spatiale statistique selon un figuré couvrant toute la surface de la maille.

<sup>16</sup> Cette source ne permet pas d'observer plus en détail le reste de l'espace francilien, en particulier l'espace périurbain occupé surtout par les ménages aux revenus intermédiaires : dans celui-ci, la population des communes est trop faible pour que l'Insee ait pu les diviser en IRIS.

Comme toutes les grilles de lecture territoriales, celle suggérée par ce découpage n'est pas neutre et, comme le montre la figure 4.1, toute analyse de l'organisation spatiale d'un phénomène est étroitement liée au maillage d'observation. Contrairement à la maille communale qui correspond à une entité politique inscrite dans le temps long et à l'un des cadres de l'action territoriale, celle des IRIS est, dans son principe, relativement étrangère aux problématiques socio-résidentielles. De création relativement récente (1999), l'IRIS constitue la brique de base pour la diffusion de données infra-communales. Les IRIS sont relativement homogènes pour le volume de population concentrée (entre 1800 et 5000 habitants) et pour le type d'habitat. Cependant, leurs limites s'appuient dans le détail sur les grandes coupures du tissu urbain, ce qui explique d'ailleurs que, dans le détail, la logique du tracé de ce maillage puisse varier de façon significative d'une commune à l'autre. Comme le maillage communal, le maillage des IRIS ne garantit pas une homogénéité sociale interne maximale, ce qu'une simple vérification sur le terrain peut vite démontrer.

Tout l'intérêt de l'analyse à deux niveaux est illustré par la figure 4.1 ci-dessous. Un même espace peut être caractérisé simultanément par une hétérogénéité *sociale* et une homogénéité *spatiale* – et inversement. Une hétérogénéité sociale au niveau de la commune peut se traduire spatialement par une répartition homogène des différents types de ménages dans chaque quartier. En revanche, si les différents types de ménages se regroupent dans des quartiers spécifiques, l'hétérogénéité sociale de la commune se double de disparités spatiales. De la même façon, une commune relativement homogène socialement peut être composée de quartiers significativement différenciés.

Figure 4.1 : Hétérogénéité sociale et hétérogénéité spatiale : une lecture à deux niveaux.



#### IV-1.2 Estimation du type de profil de revenus des ménages résidents du quartier en fonction de sa structure sociale : la méthodologie

L'étude du lien entre variables sociales et type de distribution des ménages selon les revenus et de leurs évolutions entre 1999 et 2007, présentée au §3.3, a montré que globalement la tendance allait dans le sens d'une confirmation du pouvoir discriminant de l'ensemble des variables. Cette conclusion nous a permis de construire la méthodologie pour l'analyse de l'évolution infra-communale des revenus en cohérence avec celle qui a été proposée en 2003. Ne disposant pas des distributions de revenus au niveau des IRIS, la méthode utilisée (analyse factorielle discriminante) a permis d'établir, à partir de l'ensemble des variables sociales sélectionnées, une règle d'affectation pour estimer le type de profil de distribution des ménages selon le revenu. L'objectif étant de construire au niveau des IRIS deux états comparables, l'un en 1999 et l'un en 2007, seules peuvent être intégrées dans l'analyse les variables existant au niveau des IRIS pour les 2 années. C'est pourquoi la part des étrangers, qui n'est plus disponible au niveau des IRIS dans le recensement rénové, n'a pu être intégrée ici bien qu'elle l'ait été dans l'étude précédente (François *et al.*, 2003).

La règle d'affectation a été calibrée sur l'ensemble des 349 communes découpées en IRIS et relativement à 16 variables sociales :

1. Part des moins de 20 ans dans la population totale
2. Part des non diplômés dans la population de plus de 15 ans hors étude
3. Part des chômeurs dans la population active totale
4. Part des intérimaires dans le total des actifs occupés (15 ans et +)
5. Part des femmes occupées dans actives (*tout âge pour 1999 / 15 à 64 ans pour 2007*)

6. Part des salariés dans le total des actifs occupés (15 ans et +)
7. Part des salariés à temps partiel dans le total des salariés (15 ans et +)
8. Part des emplois aidés dans le total des actifs occupés (15 ans et +)
9. Part des CDD dans le total des actifs occupés (15 ans et +)
10. Part des artisans dans le total des actifs occupés (15 ans et +)
11. Part des cadres dans le total des actifs occupés (15 ans et +)
12. Part des prof intermédiaires dans le total des actifs occupés (15 ans et +)
13. Part des employés. dans le total des actifs occupés (15 ans et +)
14. Part des ouvriers dans le total des actifs occupés (15 ans et +)
15. Part des retraités dans la population totale
16. Part des familles monoparentales dans le total des familles

Le *revenu médian* par commune a été ajouté à cet ensemble de variables pour améliorer la qualité de prédiction du modèle, cet effet est bénéfique en particulier pour la prédiction d'appartenance aux classes intermédiaires. Nous ne reviendrons pas ici sur le pouvoir discriminant de chacune des variables, ayant déjà abordé cette question dans le cadre du §3.3. La qualité du modèle est très satisfaisante, puisque le pouvoir de reclassement de la règle construite sur les 349 communes concernées par le découpage en IRIS relativement aux données 1999 est de 90%. Si l'on applique cette même règle aux mêmes 349 communes décrites par les données 2007, le pouvoir de reclassement se renforce légèrement à 91.5%. (tableaux 4.1 et 4.2). Les déclassements s'opèrent de proche en proche le long du classement hiérarchique des types, hormis ceux de la classe mixte. Ces déclassements sont bien l'illustration d'un continuum de situations observées.

Tableaux 4.1 : Validation croisée pour 1999 : répartition des commune selon le type de commune calculé sur la distribution des ménages selon le revenu et type de communes estimé par la règle à partir des données sociales 1999.

1999	Type de commune prédit par la règle							Total par classe	% de communes bien classées par type
	très aisée	aisée	moyenne-aisée	moyenne	mixte	pauvre	très pauvre		
très aisée	13	2						15	86.7
aisée		56	7					63	88.9
moyenne-aisée		1	42					43	97.7
moyenne			11	97	1	3		112	86.6
mixte			1	4	20			25	80.0
pauvre				2		66	3	71	93.0
très pauvre						1	19	20	95.0
Total par classe prédite	13	59	61	103	21	70	22	349*	89.7

89.7% des communes sont bien classées

\* calcul sur les communes concernées par le découpage en IRIS

Tableaux 4.2 : Validation croisée pour 2007 : répartition des communes selon le type de commune calculé sur la distribution des ménages selon le revenu et le type de commune estimé par la règle à partir des données sociales 2007.

2007	Type de commune prédit par la règle								
Type de commune	très aisée	aisée	moyenne-aisée	moyenne	mixte	pauvre	très pauvre	Total par classe	% de communes bien classées par type
très aisée	13	2						15	86.7
aisée	1	61			1			63	96.8
moyenne-aisée		4	74	9				87	85.1
moyenne			5	94	1	3		103	91.3
mixte					7			7	100.0
pauvre				1	1	55	1	58	94.8
très pauvre						1	15	16	93.8
Total par classe prédite	14	67	79	104	10	59	16	349	91.4

\* calcul sur les communes concernées par le découpage en IRIS

La même règle a ensuite été appliquée à l'ensemble des IRIS pour chacune des deux années. Les tableaux 4.3 et 4.4 donnent les résultats de ces classements et permettent la comparaison avec la situation de référence (dernière colonne) correspondant aux organisations communales. D'ores et déjà ces distributions font apparaître qu'au changement d'échelon est associé un profond changement de composition : le type communal « mixte » disparaît quasiment à l'échelon infra communal confirmant qu'il s'agit bien d'un effet de composition spatiale, les communes « mixtes » étant composées d'IRIS de divers types et non d'IRIS « mixtes ».

Tableau 4.3 : Résultat du classement des quartiers IRIS en 1999

Type de commune ou quartier	IRIS	Répartition IRIS (%)	Communes non découpées en IRIS	Répartition des communes (%)	ensemble	Répartition communes et IRIS (%)	Répartition de référence (1300 communes)
très aisé	376	8.8	31	3.3	407	7.8	3.6
aisé	777	18.3	107	11.3	884	17.0	13.1
moyenne-aisé	589	13.8	118	12.4	707	13.6	12.4
moyenne	722	17.0	558	58.7	1280	24.6	51.6
mixte	537	12.6	16	1.7	553	10.6	3.2
pauvre	713	16.8	119	12.5	832	16.0	14.6
très pauvre	540	12.7	1	0.1	541	10.4	1.6
non classés	92				92		
<b>Total</b>	<b>4346</b>		<b>951</b>		<b>5297</b>		

Tableau 4.4 : Résultat du classement des quartiers IRIS en 2007

Type de commune ou quartier	IRIS	Répartition IRIS (%)	Communes hors IRIS	Répartition des communes (%)	ensemble	Répartition communes et IRIS (%)	Répartition de référence (1300 communes)
très aisée	400	9.5	26	2.7	426	8.2	3.2
aisée	812	19.2	96	10.1	908	17.5	12.2
moyenne-aisée	725	17.1	373	39.2	1098	21.2	35.4
moyenne	749	17.7	409	43.0	1158	22.4	39.4
mixte	414	9.8	3	0.3	417	8.0	0.8
pauvre	557	13.2	44	4.6	601	11.6	7.8
très pauvre	573	13.5		0.0	573	11.1	1.2
non classés	116				116		
<b>Total</b>	<b>4346</b>		<b>951</b>		<b>5297</b>		

## IV-2 Compositions infra-communales des types de profils de revenu et répartition spatiale des types de quartiers

A l'échelon des quartiers, le changement des types de profils de revenus est abordé selon plusieurs entrées. Dans un premier temps, on identifie le degré de stabilité de chaque type de profils entre 1999 et 2007 et les translations qui ont pu s'opérer d'un type à l'autre au cours de cette période. Dans un deuxième, on s'interroge sur le devenir des modèles résidentiels en zone dense (c'est-à-dire concernée par le découpage en IRIS). On s'intéresse enfin aux évolutions des formes spatiales des contacts et transitions entre zones et/ou secteurs plus ou moins homogènes.

### IV-2.1 L'évolution de la différenciation sociale de l'espace entre 1999 et 2007

La distribution spatiale des sept types de quartier est simultanément analysée de deux points de vue. On a considéré chacun des types de profils communaux de revenus et évalué le degré de *cohésion spatiale* de ces communes, c'est à dire évalué la diversité des quartiers qui les composent. Les communes apparaissent soit monolithiques, composées de quartiers du même type (type qui est alors nécessairement celui de la commune), soit spatialement hétérogènes, le type de la commune masquant une mosaïque interne faite de quartiers de différents types. Réciproquement, on a étudié la répartition des quartiers d'un même type de profils de revenus entre les différents types de communes. En observant ces répartitions en 1999 et en 2007, on identifie les types de quartiers qui tendent à s'associer ou, au contraire, ceux qui ont tendance à s'exclure, de façon à identifier les manifestations locales des dynamiques d'intégration ou de différenciation socio-spatiale (figure 4.2).

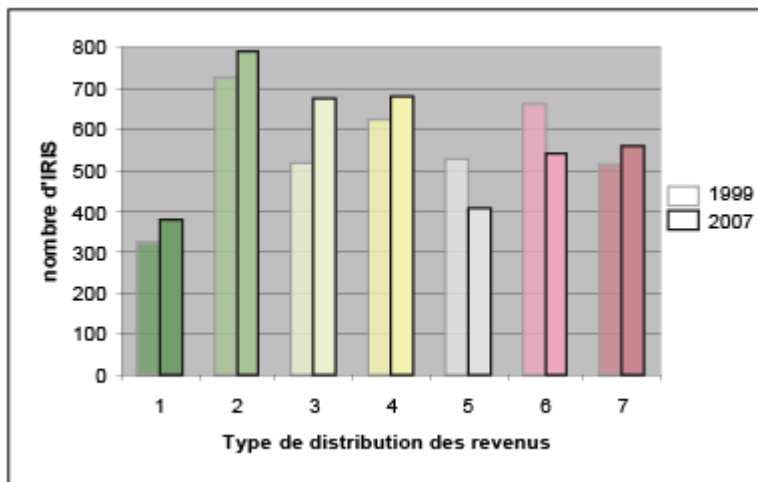
- *La diminution du nombre des quartiers des types « mixte » et « pauvre » de revenu*

Alors qu'en 1999, les IRIS des types extrêmes, les plus homogènes pour le profil de revenu, sont plus rares que les IRIS de type intermédiaire, ce schéma s'affaiblit fortement en 2007 : les profils qui combinent habitats populaires et diversité sociale reculent sensiblement. Les types 5 et 6 perdent ainsi 3 points de pourcentage. En revanche, le type 7, dans lequel les ménages aux revenus les plus faibles sont les plus présents, se trouve renforcé en nombre des IRIS concernés. Tous les types d'IRIS où sont surreprésentés des déciles de ménages aisés, ont des effectifs en augmentation, le groupe de type 3, c'est-à-dire le moins extrême de ce

sous ensemble, il intègre le plus les revenus moyens et moyens supérieurs est cependant celui qui s'étend le plus rapidement. Le type 4, spécialisé dans des revenus plus moyens, suit la même évolution, en gagnant 1 point de pourcentage sur la période.

A ces évolutions, fait écho la diminution en nombre des IRIS aux profils de revenus les plus équilibrés, l'ensemble suggérant une simplification des configurations spatiales.

Figure 4.2 Evolution de la distribution des quartiers IRIS dans les 7 types en 1999 et 2007



- *L'exclusion mutuelle des types extrêmes*

L'évolution la plus spectaculaire est sans doute la très forte hausse de l'homogénéité des communes de type 7, c'est-à-dire de celles qui apparaissent avec la spécialisation la plus extrême dans les revenus les plus faibles (tableau 4.5). Ces communes étaient composées aux deux tiers d'IRIS de type 7 en 1999, or cette proportion atteint 78 % en 2007. 10 % des IRIS de ces mêmes communes relevaient des types 3, 4 et 5 en 1999, contre seulement moins de 6 % en 2007. La diversité sociale inter quartiers de ces communes qui, désormais, n'est due pour l'essentiel qu'à des quartiers de type 6, au profil à peine moins défavorisé que celui du type 7, s'est donc sensiblement réduite durant la période étudiée. À l'autre extrémité du spectre social, l'homogénéisation des communes de type 1 s'est poursuivie avec plus de 85 % de quartiers de type 1 en 2007, contre 83 % en 1999. Le peu de « diversité » observée au sein de ces communes se limite pour l'essentiel, en 2007 comme en 1999, à la présence de quartiers de type 2 (surreprésentation des 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> déciles de revenu) !

On peut dès lors confirmer un phénomène déjà observé en 1999 (François *et al.*, 2003) : l'exclusion spatiale mutuelle des types extrêmes. En effet, en 2007 comme en 1999, on ne trouve aucun quartier de type pauvre et très pauvre (type 6 ou 7) dans une commune de type très aisé (type 1) et, réciproquement, aucun quartier de type aisé et très aisé (type 2 ou 1) n'est niché dans une commune de type très pauvre (type 7). En outre, ce phénomène d'exclusion mutuelle est accentué en 2007 : les communes très aisées ou très pauvres accusent une homogénéité croissante. Ainsi, cas extrême, la commune de Neuilly-sur-Seine est uniformément composée d'IRIS de type 1 à l'exception d'un IRIS... de type 2 qui s'explique sans doute par les nuisances de l'avenue de Neuilly ; il y en avait seulement deux en 1999 ! À l'autre bout de l'éventail socio-spatial, on peut citer l'exemple de Villetaneuse ou de La Courneuve, uniformément composées de quartiers de type 7 – dans la première le seul quartier (Langevin) classé en type 6 en 1999 a basculé en 2007 ; dans la seconde, trois quartiers ont basculé du type 6 au type 7 entre 1999 et 2007 (Crève-cœur, Quatre-routes, Six-routes).

Toutefois, on ne saurait voir une symétrie parfaite entre la spécialisation sociale des communes les plus riches et celle des communes les plus pauvres : en effet, comme en 1999, les premières excluent davantage la diversité entre quartiers que les secondes en 2007. Ces résultats pourraient indiquer qu'entre 1999 et 2007, la différenciation sociale de l'espace se serait nettement renforcée, les communes devenant socialement homogènes. Cette impression doit être nuancée. En effet, si l'on peut légitimement opposer « ghettos dorés » et « quartiers déshérités », il faut rappeler que les types extrêmes 1 et 7 ne représentent respectivement que 9 % et 13 % du nombre total d'IRIS. D'une part, la plupart des quartiers de la métropole francilienne a un profil social relativement proche du profil moyen francilien et, d'autre part, au sein des mêmes communes coexistent souvent avec des quartiers de types différents.

- *L'hétérogénéité infra communale portée par les autres types de quartiers*

Les IRIS de type 2 (19 % du total des IRIS) se concentrent dans les communes aisées des types de communes très aisée (1), aisée (2) et moyennement aisées (3), mais aussi, pour un peu moins de 20 % d'entre eux, dans les communes de type 5 (proche du profil régional) où ils sont assez fréquents (ils représentent 13 % des quartiers des communes de ce type) : on retrouve ici peu ou prou la logique qui présidait à la répartition des IRIS de type 1, en 1999 comme en 2007. *Les communes de type 2* recèlent certes davantage de diversité que celles de type 1, mais la proportion des IRIS des types 1, 2 et 3 y reste écrasante. On note même une tendance à l'augmentation du nombre des quartiers de type 1 dans ces communes, ce qui pourrait indiquer des processus locaux d'embourgeoisement aux marges de la dorsale aisée de l'ouest de l'agglomération.

Bien qu'elles appartiennent plutôt aux secteurs aisés de l'Île-de-France, *les communes de type 3* se démarquent nettement par leur composition interne. En effet, celle-ci exclut complètement les IRIS de type 1, marquant bien la distance sociale entre ces communes plus moyennes et le modèle résidentiel des Beaux quartiers proprement dit. Néanmoins, *les communes des type 2 et surtout du type 3 peuvent apparaître comme des espaces dont l'embourgeoisement n'est pas achevé*, et qui, de ce fait, admettent parfois quelques IRIS pauvres du type 7. Témoins de cet embourgeoisement, les IRIS de type 3, qui se trouvaient en 1999 surtout dans des communes de type 4, se retrouvent en 2007 majoritairement dans des communes de type 3 : c'est que, en cours d'embourgeoisement, les communes en question sont passées du type 4 au type 3.

*Les communes de type 4* (légère spécialisation dans les déciles centraux de revenu, du 4<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup>) sont constituées d'IRIS de types variés : les IRIS de type 4 y sont certes les plus nombreux mais ils n'y sont pas dominants ; on y trouve aussi des IRIS de type 3 (environ 1 sur 4) et de type 6 (environ 1 sur 6). Plus qu'un espace uniformément dominé par des ménages des déciles intermédiaires, ces communes correspondent plutôt à une « banlieue moyenne » constituée d'une mosaïque de quartiers divers mais très rarement fortement typés (les quartiers des types 1 ou 7 n'y sont pratiquement pas présents).

*Les communes de type 5* sont constituées d'une majorité relative d'IRIS de type 5 associés à des IRIS de types variés : d'une part, les IRIS aisés des types 2 et 3 y représentent ensemble environ un quart des iris et, d'autre part, les IRIS pauvres des types 6 et 7 s'y retrouvent ensemble dans une proportion du même ordre. Les seconds sont toutefois nettement plus fréquents en 2007, alors que le nombre des premiers tend à décliner dans l'espace des communes de type 5. Ainsi, ces communes « mixtes » ne constituent pas les espaces homogènes de mixité sociale à l'échelon communal que l'on aurait pu attendre, l'échelon du quartier révélant des contrastes internes significatifs. De plus, ces communes du type 5 constituent des milieux peu favorables à la présence de quartiers « moyens » de type 4 : ceux-



ci n'y représentaient que 4 % de l'ensemble des IRIS en 1999 et la proportion n'est plus que de 2 % à peine en 2007.

Enfin, *les communes de type 6* (déciles des bas revenus – du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> décile – surreprésentés) abritent une majorité relative d'IRIS du même type, de l'ordre de 4 sur 10, dont la part relative a eu tendance à baisser depuis 1999. Dans la composition de ces communes, ces IRIS de type 6 sont complétés par des IRIS des types 4 et 7, qui représentaient, en 1999, environ chacun un quart de l'ensemble. Or, en 2007, le nombre des quartiers du type 4 est en recul tandis que celui du type 7 est sensiblement plus fréquent. Là encore, une fois soulevé le couvercle de la boîte-commune pour observer le territoire à l'échelon plus micro local, on s'aperçoit que les communes de type 6 sont non pas des territoires homogènes plutôt pauvres, mais une mosaïque de quartiers socialement différenciés, les uns « colorés » par une surreprésentation des catégories moyennes de revenu, les autres par une surconcentration des ménages les plus pauvres.

Deux schémas coexistent donc dans l'espace francilien :

D'une part, aux deux extrémités du spectre social, des communes, peu nombreuses au total, admettent en leur sein peu de diversité et l'évolution 1999-2007 y accentue ce trait. D'autre part, dans une position intermédiaire se trouve la grande masse des communes franciliennes, composées de mélanges variables d'IRIS divers, le mélange étant certes dosé différemment, mais admettant généralement une forte hétérogénéité locale.

Tableau 4.5 : L'homogénéité des compositions communales par type de commune.

Part des iris situés dans une commune de même type en %	Type de commune						
	1	2	3	4	5	6	7
En 1999	82,4	54,3	42,0	42,9	49,1	39,4	67,4
En 2007	85,4	56,3	51,9	46,2	46,3	38,5	77,8

*Lecture : 42 % des iris qui sont dans des communes de « type 3 » sont aussi de même type*

## IV-2.2 Le devenir des modèles résidentiels en zone dense

Le tableau 4.6 et les cartes de la figure 4.3 permettent de suivre les trajectoires des quartiers dans la structure des profils de revenus et donc de cerner le devenir des modèles résidentiels identifiés.

Tableau 4.6 : Evolution des compositions communales par type de commune et type d'IRIS  
(a) distribution en nombre d'IRIS

composition des communes en 1999 en nombre d'IRIS									composition des communes en 2007 en nombre d'IRIS								
type commune									type commune								
type IRIS	1	2	3	4	5	6	7	Total	type IRIS	1	2	3	4	5	6	7	Total
1	191	134	1	3	7	0	0	336	1	199	172	1	2	5	0	0	379
2	36	542	75	23	103	3	0	782	2	30	576	129	15	71	2	0	823
3	1	93	153	215	68	43	1	574	3	1	97	319	220	19	49	0	705
4	0	43	43	388	29	205	13	721	4	0	47	107	412	9	169	10	754
5	1	99	16	56	289	77	11	549	5	3	106	13	29	205	51	4	411
6	0	24	17	153	92	381	64	731	6	0	14	37	151	32	309	43	586
7	0	2	0	41	58	238	189	528	7	0	12	9	62	54	223	203	563
Total	229	937	305	879	646	947	278	4221		233	1024	615	891	395	803	261	4221

(b) distribution en pourcentage d'IRIS par type de commune

Distribution par type de commune d'appartenance, des IRIS selon leur type en 1999 (en fréquence)									Distribution par type de commune d'appartenance, des IRIS selon leur type en 1999 (en fréquence)								
type commune									type commune								
type IRIS	1	2	3	4	5	6	7		type IRIS	1	2	3	4	5	6	7	
1	0,83	0,14	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00		1	0,85	0,17	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	
2	0,16	0,58	0,25	0,03	0,16	0,00	0,00		2	0,13	0,56	0,21	0,02	0,18	0,00	0,00	
3	0,00	0,10	0,50	0,24	0,11	0,05	0,00		3	0,00	0,09	0,52	0,25	0,05	0,06	0,00	
4	0,00	0,05	0,14	0,44	0,04	0,22	0,05		4	0,00	0,05	0,17	0,46	0,02	0,21	0,04	
5	0,00	0,11	0,05	0,06	0,45	0,08	0,04		5	0,01	0,10	0,02	0,03	0,52	0,06	0,02	
6	0,00	0,03	0,06	0,17	0,14	0,40	0,23		6	0,00	0,01	0,06	0,17	0,08	0,38	0,16	
7	0,00	0,00	0,00	0,05	0,09	0,25	0,68		7	0,00	0,01	0,01	0,07	0,14	0,28	0,78	
	1	1	1	1	1	1	1			1	1	1	1	1	1	1	

(c) distribution en pourcentage d'IRIS par type d'IRIS

Distribution des IRIS d'un même type par type de communes d'appartenance en 1999 (en fréquence)									Distribution des IRIS d'un même type par type de communes d'appartenance en 2007 (en fréquence)								
type commune									type commune								
type IRIS	1	2	3	4	5	6	7		type IRIS	1	2	3	4	5	6	7	
1	0,57	0,40	0,00	0,01	0,02	0,00	0,00	1	1	0,53	0,45	0,00	0,01	0,01	0,00	0,00	1
2	0,05	0,69	0,10	0,03	0,13	0,00	0,00	1	1	0,04	0,70	0,16	0,02	0,09	0,00	0,00	1
3	0,00	0,16	0,27	0,37	0,12	0,07	0,00	1	1	0,00	0,14	0,45	0,31	0,03	0,07	0,00	1
4	0,00	0,06	0,06	0,54	0,04	0,28	0,02	1	1	0,00	0,06	0,14	0,55	0,01	0,22	0,01	1
5	0,00	0,18	0,03	0,10	0,53	0,14	0,02	1	1	0,01	0,26	0,03	0,07	0,50	0,12	0,01	1
6	0,00	0,03	0,02	0,21	0,13	0,52	0,09	1	1	0,00	0,02	0,06	0,26	0,05	0,53	0,07	1
7	0,00	0,00	0,00	0,08	0,11	0,45	0,36	1	1	0,00	0,02	0,02	0,11	0,10	0,40	0,36	1

- *Les quartiers spécialisés dans la résidence des ménages aisés et très aisés (types 1 et 2) : un modèle résidentiel qui se renforce*

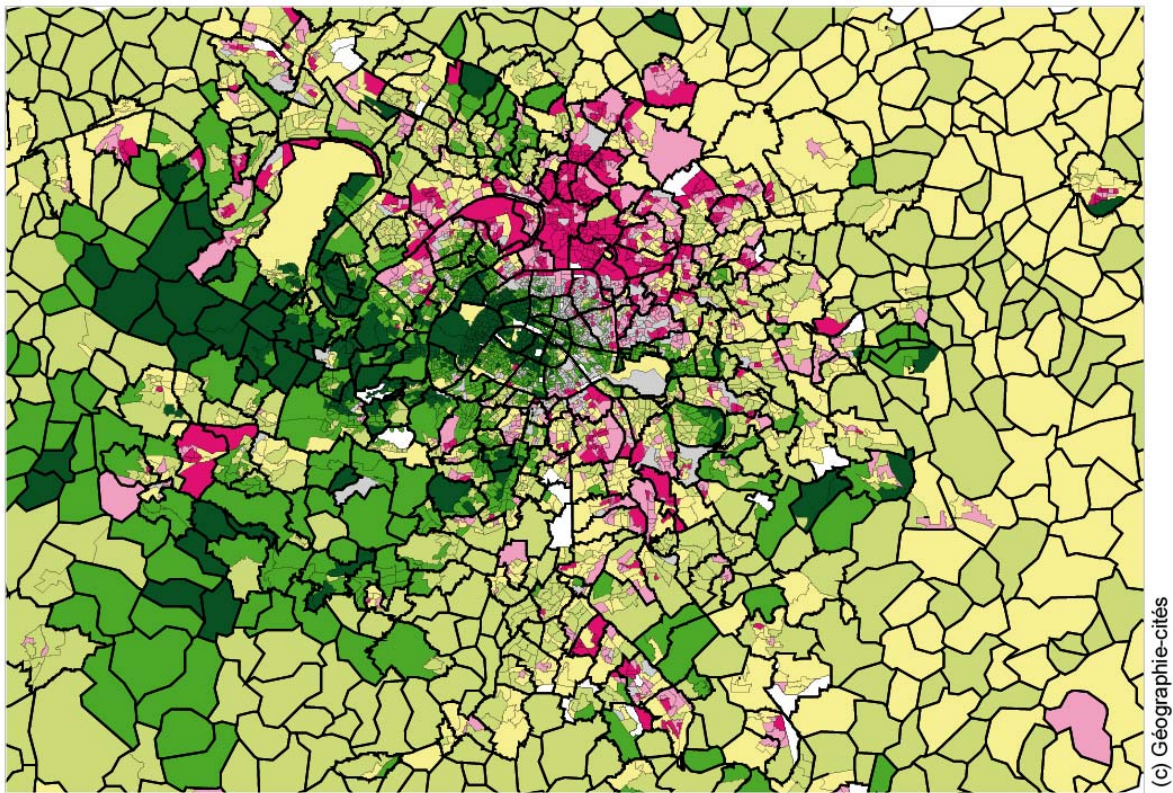
Entre 1999 et 2007, le modèle résidentiel de type 1 se renforce dans la partie la plus densément peuplée de la région. Les IRIS de type 1 sont plus nombreux en 2007 (+13 % entre 1999 et 2007). Ils se sont remarquablement maintenus entre 1999 et 2007 (taux de survie global de 93 %). Le déclassement d'un IRIS de type 1 en type 2 est rare (24 occurrences). La probabilité d'observer un tel déclassement est très faible dans les communes de type 1 (le taux de survie des IRIS de type 1 y est de 97 %), et à peine supérieure dans les communes de type 2 (où le taux de survie des IRIS de type 1 est de 89 %). Les IRIS de type 1 étant très rares dans des communes des autres types, il n'est pas possible d'y observer une tendance significative. On doit toutefois remarquer que, quoiqu'il arrive, les IRIS de type 1 ne déchoient jamais au-delà du type 2. La rareté et la faible amplitude du déclassement des quartiers les plus aisés confirment la force du système des Beaux quartiers, dans laquelle l'inertie du bâti haut de gamme joue un rôle important. Non seulement ce système se maintient, mais il se renforce : entre 1999 et 2007, une forte proportion d'IRIS des espaces les plus aisés, qui n'étaient pas jusqu'alors suffisamment marqués par la surreprésentation des ménages les plus riches pour être admis dans le club des iris de type 1, en font partie en 2007 (27 % dans les communes de type 1 qui le demeurent, 38 % dans les communes qui passent du type 2 au type 1). Toutefois, ce renforcement de l'homogénéité sociale de la radiale très aisée de l'ouest ne s'accompagne pas d'une dissémination des IRIS de type 1 dans les autres secteurs de la région : hors des communes de type 2, l'apparition de nouveaux IRIS de type 1 est extrêmement rare (2 cas observés).

Les IRIS de type 2, quant à eux, ont vu leur nombre augmenter légèrement durant la période étudiée (+5 %). Là où ils existaient en 1999, ils se sont généralement maintenus en 2007 : leur taux de survie global est de 82 % (86 % dans les communes de même type). Le reste est pour moitié reclassé en type 1 (surtout dans les communes de type 1), pour moitié affecté aux autres types, essentiellement les types 3 et 5. L'extension du type 2 se produit en effet essentiellement dans les communes de type 3 et 5 qui ont basculé dans type 2. Dans les premières, plus de la moitié des IRIS sont reclassés dans le type 2, plus d'un quart dans les secondes.

D'une façon générale, les beaux quartiers ne sont donc nullement menacés, même sur leurs marges : d'une part, le modèle résidentiel des plus aisés est en expansion sur ses marges et d'autre part, il est entouré d'un glacis protecteur constitué par des IRIS de type 2. En fait, la grande solidité de l'inscription spatiale de ce modèle résidentiel est aussi le signe d'une inertie qui ralentit son expansion : tout se passe comme s'il fallait d'abord avoir été un quartier de type 2 pour accéder au statut de quartier de type 1. On peut y voir un effet de la lenteur du processus d'embourgeoisement qui arrive à son terme, en lien avec la forte spécificité du type 1, de beaucoup le plus éloigné du profil francilien.

En revanche, les IRIS de type 1 sont nettement plus fragiles quand ils sont situés sur les marges des secteurs ou, surtout, quand ils sont isolés. Dans des espaces en cours de densification, celle-ci s'accompagne généralement d'un glissement (modéré) des profils de revenus des ménages. Autour d'un bâti bourgeois préexistant, et précisément motivés par sa proximité valorisante, des programmes résidentiels de standing attirent une clientèle certes aisée, mais un peu moins que les autochtones. Le cas d'Enghien-les-Bains est à cet égard exemplaire : de nouveaux programmes résidentiels collectifs, malgré leurs prix élevés, attirent des ménages moins aisés que les habitants des anciennes maisons bourgeoises de la ville thermale du 19<sup>e</sup> siècle qui bordent le lac, et le quartier bascule du type 1 dans le type 2.

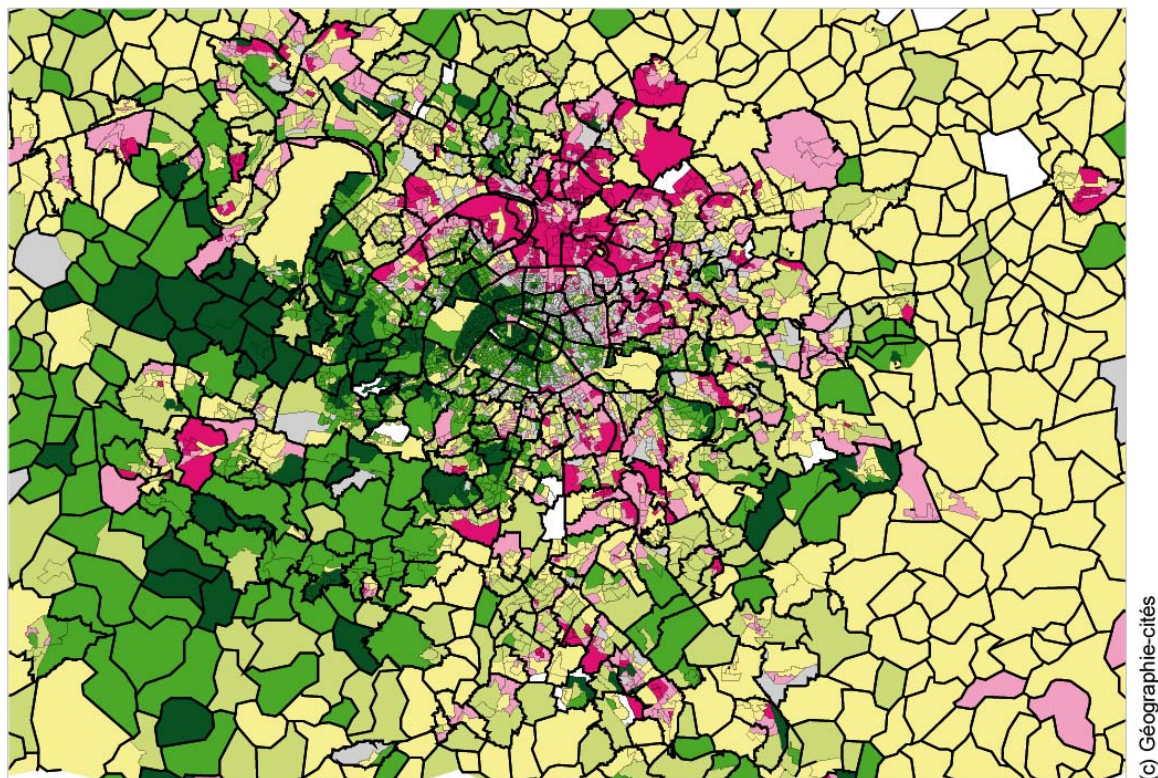
Figure 4.3 : La division socio-spatiale à l'échelon des IRIS  
a) type de quartiers en 2007



Type d'IRIS  
■ très aisés ■ aisés ■ moyen-aisés ■ moyens ■ mixtes ■ pauvres ■ très pauvres



## b) type de quartiers en 1999



Type d'IRIS

■ très aisés	■ aisés	■ moyen-aisés	■ moyens	■ mixtes	■ pauvres	■ très pauvres
--------------	---------	---------------	----------	----------	-----------	----------------

- *Les quartiers spécialisés dans la résidence des ménages des déciles de revenus moyens et légèrement supérieurs (types 3 et 4) : un modèle résidentiel en forte expansion*

Les IRIS de type 3 sont nettement plus nombreux en 2007 qu'en 1999 (+23 %), indiquant une rapide expansion du modèle résidentiel moyennement aisé : ils représentent, en 2007, 15 % du nombre total d'IRIS, contre 7 % en 1999. Globalement, 7 % des IRIS des autres types ont basculé dans le type 3 en 2007, mais le phénomène se produit surtout dans les communes de type 4 (29 %) et de type 5 (23 %) qui ont basculé dans le type 3. Parallèlement, les communes déjà classées dans le type 3 ont vu leur homogénéité se renforcer, avec 19 % d'IRIS convertis au type communal.

Les IRIS de type 3 se sont généralement assez bien maintenus entre 1999 et 2007 : leur taux de survie global est de 74 % (86 % dans les communes de même type). Paradoxalement, ces IRIS résistent très bien quand ils sont situés dans une commune de type 6 (taux de survie de 75 %) : souvent pavillonnaires, ils font alors, localement, figure de « quartiers chics ». Hormis ce cas de figure, les IRIS de type 3 sont plus souvent reclassés en type 2 (16 % des IRIS qui étaient de type 3 en 1999), que déclassés dans les types 4 et 5. On doit remarquer qu'il ne se produit jamais de passage direct vers le type 1, ni de passage vers les types 6 et 7 : les transformations sociales qui affectent les quartiers de type 3 entre 1999 et 2007 demeurent modestes.

Les IRIS de type 4 sont à peine plus nombreux en 2007 qu'en 1999 (+5 %). Ils sont un peu moins stables que les IRIS des types précédents (taux de survie global de 67 %) : s'ils résistent plutôt bien dans les communes de même type (taux de survie de 74 %), ils ont tendance à s'embourgeoiser dans les communes de type 3 (54 % y restent stables mais 40 % y

basculent dans le type 3). Enfin, 20 % des IRIS de ce type appartenant à une commune de type 6 basculent dans le type de la commune. L'homogénéité des communes de type 4 est accentuée par le reclassement d'un IRIS sur 5 dans le type 4, mais le type 4 se diffuse dans les communes pauvres du type 6 (Drancy, Choisy-le-Roi, Villeneuve-le-Roi par exemple), parfois au point de faire basculer la commune elle-même dans ce type. Dans les communes qui sont dans ce cas, 19 % des IRIS passent au type 4 (pour l'essentiel des iris de type 6) : ceci renvoie au processus d'embourgeoisement d'une fraction importante des communes de type 6.

Les IRIS de type 5 ont fortement régressé entre 1999 et 2007 : ils ne représentent plus que 9 % du nombre total d'IRIS, contre 15% huit ans plus tôt. Au total, à peine plus de la moitié des quartiers qui appartenaient au type 5 en 1999 sont toujours classés dans ce type en 2007, et peu de quartiers des autres types ont basculé dans celui-ci. Ils résistent plutôt bien dans les communes de même type, où leur taux de survie est de 80 % en moyenne, mais régressent fortement partout ailleurs. Leur raréfaction est spectaculaire dans les communes où sont surreprésentés les déciles des ménages des catégories moyennes et inférieures de revenu. Ainsi, dans les communes des types 3 et 4, moins d'un cinquième des IRIS de type 5 survit entre 1999 et 2007. Cette raréfaction est encore accentuée dans les communes de type 7, les plus pauvres, où le taux de survie des IRIS de type 5 n'est que de 13 % ! Cette évolution spectaculaire ne remet pas en cause le modèle résidentiel particulier à Paris intra-muros : même s'il a perdu du terrain entre 1999 et 2007, au centre et au sud de la capitale, l'espace de mixité social parisien domine encore largement les arrondissements anciennement ouvriers du nord-est. En revanche, ces quartiers de mixité sociale maximale tendent à disparaître du secteur pauvre du nord, même en centre-ville des communes populaires : ainsi, à Saint-Denis, plusieurs quartiers centraux, socialement plus mélangés que la périphérie de la commune<sup>17</sup> en 1999, ne s'en distinguent plus guère en 2007.

- *La concentration des quartiers pauvres dans un secteur nord de plus en plus homogène*

*Le nombre des IRIS de type 6 a baissé de 25 % entre 1999 et 2007.* La raréfaction de ce type est particulièrement spectaculaire dans les communes de type 5, où leur taux de survie n'est que de 31 %. Dans l'ensemble, à peine plus de la moitié des IRIS qui étaient classés dans le type 6 en 1999 le sont toujours en 2007. Dans les communes de type 4 et 6 de la périphérie, ils sont surtout balayés par la vague d'embourgeoisement et remplacés par des IRIS de type 4, tandis que les communes de type 7, subissant un mouvement contraire d'appauvrissement de leur population, voient plus des trois quart des IRIS de type 6 basculer dans le type 7. On a là une confirmation de l'accentuation de l'homogénéité socio-spatiale du secteur pauvre, dont l'extension s'est un peu amoindrie mais qui admet très peu de diversité entre les quartiers le composant.

*Le nombre des IRIS de type 7 a, quant à lui, légèrement augmenté entre 1999 et 2007 (+7 %).* Les IRIS de ce type se sont généralement bien maintenus entre 1999 et 2007, en particulier dans les communes du même type, avec entre les deux dates un taux de survie record de 93 %. Toutefois, au niveau de l'ensemble de la région, même si leur résistance (taux de survie global de 74 %) est un peu moindre que celle des IRIS du type 1, l'amplitude des changements observés reste modeste : Entre 1999 et 2007, aucun IRIS de type 7 n'est passé à l'un des types aisés 1, 2 et 3.

*Le reclassement d'un IRIS de type 7, quand il se produit, se limite dans 3 cas sur 4 à un passage au type 6.* Les passages vers les types 5 et 4 sont peu fréquents et surviennent

---

<sup>17</sup> En 2007, ce modèle existe encore couramment dans les communes de type 6, qui comprennent 6 % d'IRIS de type 5 et 21 % d'IRIS de type 4 (ces proportions étaient respectivement 8 % et 22 % en 1999).

majoritairement quand l'IRIS se situe dans une commune soit du type 5, soit du type 4. À l'inverse, dans les communes les plus pauvres, près de la moitié des IRIS qui n'étaient pas déjà classés dans le type 7 en 1999 y ont basculé en 2007. *Il y a donc bien, dans le cas du devenir des quartiers les plus pauvres, un rôle de l'environnement communal* : alors qu'ils se maintiennent dans les communes les plus pauvres, *les iris de type 7 sont le plus souvent exposés au changement, soit à cause de leur localisation sur un front pionnier d'embourgeoisement, soit du fait de leur position isolée*. Les IRIS de type 7 sont malmenés aux marges du secteur pauvre du nord, alors qu'ils tendent à recouvrir la totalité de l'espace urbain au cœur de ce secteur.

Comment s'organise spatialement cette hétérogénéité, dans l'ensemble de la région ? Observe-t-on des blocs avec des configurations de portée régionale, des isolats, des patchworks formés de quartiers disparates ? Ces questions renvoient à l'hypothèse des dynamiques combinées de jeux des fronts pionniers dans les transformations socio-résidentielles de l'espace francilien.

### **IV-3 Contacts et zones de transition**

Les situations extrêmes exceptées, on a vu que la diversité des quartiers à l'intérieur des communes est, d'une manière générale, assez fréquente. À l'échelon des IRIS, les contacts entre quartiers socialement différents ne sont donc pas aussi exceptionnels qu'on pourrait l'imaginer. Cela incite à caractériser les modalités des transitions socio-spatiales infra-communales ou intercommunales vues au travers des différences de profil de revenus des ménages à l'échelon des IRIS.

#### **IV-3.1. Les transitions entre grands secteurs**

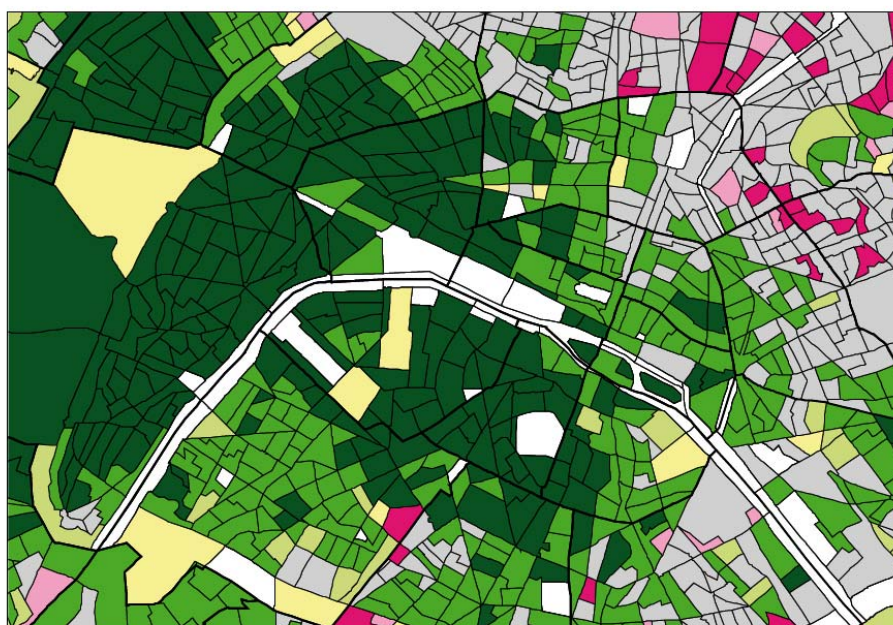
À l'échelon communal, on a pu mettre en évidence une structuration de l'espace de l'agglomération parisienne en grands secteurs (voir 3<sup>e</sup> partie) : une radiale très aisée à l'ouest, dans le prolongement des Beaux quartiers parisiens ; un secteur très pauvre en proche banlieue nord ; des répliques de ces secteurs dans l'est de l'agglomération, un peu moins typés socialement et moins nettement dessinés, un secteur aisé secondaire suivant la vallée de la Marne, un secteur pauvre secondaire suivant la Seine en amont de Paris ; le reste de l'espace de l'agglomération, socialement et spatialement intermédiaire, correspondant aux secteurs moyens. L'échelon infra-communal permet d'analyser plus finement les modalités de la transition spatiale entre ces secteurs et de son évolution. En effet, une discontinuité brutale ou une transition insensible d'un espace à l'autre n'auront pas les mêmes conséquences sur la perception des inégalités socio-spatiales par les habitants et les collectivités locales.

Les communes très aisées (type 1) constituent dans la région un secteur ouest bien dessiné. Cette image est confirmée à l'échelon des IRIS. En effet, les quartiers très aisés (de ce même type 1) sont non seulement largement dominants dans tout ce secteur, mais ils débordent aussi souvent les limites communales, occupant au total une superficie plus importante que ce que l'on pouvait entrevoir à l'échelon communal (Versailles, Saint-Germain, Paris intra-muros). Toutefois, en banlieue, ce secteur ouest n'est pas homogène à l'échelon infra-communal : plutôt qu'un bloc uniforme de quartiers de type 1, il s'agit d'un mélange de quartiers de types 1 et 2, quelques communes admettant même une plus grande diversité de quartiers là où l'habitat collectif domine (cette diversité demeure toutefois limitée à des quartiers classés dans les types « moyen » ou « mixte »). La partie la plus centrale de ce secteur est en revanche remarquablement compacte (figure 4.4) : il s'agit des Beaux quartiers parisiens. Les



6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements sont, comme on pouvait s’y attendre, composés intégralement ou presque de quartiers de type 1. La carte à l’échelon infra-communal révèle à quel point le Paris des Beaux quartiers déborde les limites de ces arrondissements : le bloc compact uniformément composé de quartiers de type 1 s’étend jusqu’au nord des 14<sup>e</sup> (Montparnasse), 7<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements (avenue de Suffren, ), à l’ouest des 1<sup>er</sup> (faubourg Saint-Honoré), 2<sup>e</sup> (Opéra), 5<sup>e</sup> (Val de Grâce) et 9<sup>e</sup> arrondissements (Saint-Georges), sans oublier la partie du 17<sup>e</sup> arrondissement située à l’ouest des voies ferrées de la gare Saint-Lazare (Ternes, plaine Monceaux). Cette vague d’embourgeoisement déborde sur le 18<sup>e</sup> arrondissement, et il s’en faut de peu que la Butte Montmartre ne soit intégrée au secteur ouest. Ce secteur très aisé s’étend également en banlieue ouest, de part et d’autre du Bois de Boulogne, à la totalité de la commune de Neuilly et à une partie de la commune de Levallois au nord, et aux quartiers les plus huppés de Boulogne-Billancourt au sud.

Figure 4.4 Le centre de Paris en 2007



Type d'IRIS  
 très aisés    aisés    moyen-aisés    moyens    mixtes    pauvres    très pauvres

Ainsi, ce secteur très aisé se révèle, en partie, moins monolithique et moins compact que l’on aurait pu s’y attendre. Néanmoins, les changements survenus entre 1999 et 2008 conduisent à une augmentation de cette compacité. En effet, la diversité existant au sein des communes composant le secteur (Marly-le-Roi, Louveciennes, Bougival) s’est nettement réduite, se limitant souvent à des quartiers aisés du type 2.

Fait marquant, contribuant à renforcer le modèle sectoriel de la division sociale de l’espace, les marges de ce secteur sont également très homogènes : elles forment autour de cette radiale favorisée une gangue protectrice pour l’essentiel composée de quartiers de profils peu différents où les quartiers aisés de type 2 sont largement dominants et les quartiers pauvres des types 6 et 7 particulièrement rares. Ainsi, non seulement les quartiers Moser à Versailles et Mazurières à Rueil-Malmaison, classés dans le type 6, font figure d’exceptions, mais encore ces exceptions semblent être appelés à disparaître à moyen terme, comme le dernier



quartier « pauvre » de type 6 de Saint-Germain-en-Laye, que la construction d'habitat collectif de standing à proximité la Gare de Bel-Air Fourqueux fait en 2007 ranger dans le type 4.

A l'autre extrémité du spectre social, et pourtant peu éloigné géographiquement du précédent, le secteur nord, qui concentre les communes très pauvres, apparaît particulièrement homogène à l'échelon des IRIS. Son homogénéité et sa compacité, déjà fortes en 1999, se sont encore sensiblement renforcées jusqu'en 2007. Même les quartiers pavillonnaires y appartiennent désormais pour la plupart au type 7 « très pauvre », comme par exemple Garges-lès-Gonesse, qui abritait en 1999 un quartier « moyen » de type 4 et un quartier « mixte » de type 5 correspondant aux quartiers pavillonnaires Lutèce et Carnot. En 2007, la « diversité » entre quartiers se résume à deux IRIS de type 6 à l'est de la commune, tous les autres appartenant désormais invariablement au type 7. Mais d'autres communes de ce noyau sont devenues encore plus homogènes, telle Pierrefitte qui, en 1999, ne possédait pas moins de cinq IRIS de type 6 dont un seul subsiste en 2007 au centre-ville, tous les autres quartiers de cette commune appartenant dès lors au type 7. Sans parler de La Courneuve ou de Villetaneuse dont les IRIS de type 6 ont complètement disparu pour ne laisser quasiment place qu'à des quartiers très pauvres (type 7). Ne subsiste guère que l'exception « historique » de Villeneuve-la-Garenne et ses bords de Seine pavillonnaires, mais on est ici sur les marges du secteur nord proprement dit et hors du département de la Seine-Saint-Denis – on peut à cet égard s'interroger sur l'effet stigmatisant de l'étiquette « 93 » dans les communes dominées par l'habitat collectif.

Dans ce contexte, l'enjeu local principal pour ces espaces défavorisés est le maintien d'un nombre suffisant de ménages des catégories favorisées pour « marquer » socialement au moins un quartier et maintenir ainsi une certaine diversité au sein de la commune. En proche banlieue Nord notamment, le départ des ménages les plus aisés, peut-être accéléré par l'image globale de communes défavorisées, semble se combiner à l'appauvrissement des résidents pour affaiblir sensiblement en 2007 ce qui restait de cette diversité en 1999.

Les secteurs secondaires défavorisés (Seine-Amont) et favorisés (vallée de la Marne), moins compacts et plus hétérogènes que les secteurs principaux à l'échelon communal, le sont également à l'échelon infra-communal. Ainsi, en Seine-Amont, il existe bien un chapelet quasi ininterrompu de quartiers « pauvres » et « très pauvres » des types 6 et 7, mais ces quartiers forment un ensemble peu compact de part et d'autre de la Seine. Les agrégats de quartiers très pauvres y restent très modestes, ne dépassant pas trois IRIS de type 7, sauf, aux alentours de la Nationale 305, au niveau du centre-ville de Vitry-sur-Seine. Toutefois, les représentations se construisent localement en fonction des contrastes perceptibles : de ce point de vue local, le secteur de la Seine-Amont apparaît effectivement significativement défavorisé. Le secteur favorisé du sud-est, également peu compact à l'échelon infra-communal, est quant à lui, à l'orée du bois de Vincennes ou sur les rives de la Marne, parsemé de quartiers de type 1, sans que ceux-ci ne forment à aucun moment des agrégats importants.

#### **IV-3.2 Des fronts pionniers très visibles à l'échelon des IRIS**

Si l'on s'interroge sur l'évolution de ces contrastes infra-communaux entre 1999 et 2007, on ne peut comprendre les changements observés qu'en fonction des grandes dynamiques à l'œuvre à l'échelon régional, et en particulier la progression de fronts pionniers de gentrification partant à la conquête du tissu urbain depuis les espaces les plus favorisés. La première manifestation de cette onde d'embourgeoisement, qui part du secteur aisé de l'ouest, est une dilatation de l'espace des quartiers très aisés au centre de ce secteur.

Si l'on se concentre sur les quartiers « très aisés » de type 1, on constate en effet une expansion modérée du secteur très aisé de l'ouest proprement dit, limitée chaque fois à un petit nombre de quartiers limitrophes convertis au type 1 (Viroflay entre la gare et la forêt de Fausses-Reposes, le nord de Boulogne-Billancourt, à proximité du Bois de Boulogne, les bords de Seine à Courbevoie). A proximité, et non pas contigus, quelques quartiers basculent du type 2 au type 1 (quartier du Bac à Asnières, du Parc de Bécon à Courbevoie par exemple). Hormis ces éclaireurs, l'avancée du front d'embourgeoisement se fait par homogénéisation sociale de l'espace, de proche en proche : d'abord une marge où les quartiers « aisés » de type 2 deviennent dominants, puis une frange dominée par les quartiers « moyens-aisés » de type 3, qui comprend encore çà et là des quartiers pauvres de type 6 (essentiellement composés de logements sociaux), alors isolés et en voie de « normalisation », comme Les Alouettes à Carrières-sur-Seine. Buttant sur les quartiers d'habitat social comme sur une falaise, cette vague d'embourgeoisement les contourne d'abord, comme dans le cas de l'ensemble formé par les quartiers du Val-d'Argenteuil et des Indes (Sartrouville), mais au fur et à mesure que la pression foncière monte, les quartiers voisins s'embourgeoisent, allant jusqu'à basculer dans le type 2, et finalement la pression peut être suffisamment forte pour faire disparaître les quartiers « pauvres », comme dans le processus d'érosion d'une falaise. Il s'agit généralement d'opérations de rénovation brutales, incluant la démolition d'un grand nombre de logements sociaux et leur remplacement par du collectif « de standing », qui peuvent entraîner la disparition rapide des quartiers « très pauvres » de type 7 (exemple du quartier de l'Europe à Colombes).

En faisant ainsi basculer certains espaces d'un modèle à l'autre, la progression du front d'embourgeoisement est en passe de modifier durablement la géographie sociale de l'agglomération : ainsi, l'ensemble de quartiers « pauvres » et « très pauvres » qui s'étend de Nanterre à Sartrouville en passant par Bezons et Argenteuil est en passe d'être coupé du secteur nord.

Les mêmes processus sont à l'œuvre à l'est de l'agglomération, à ceci près que l'ampleur de la vague d'embourgeoisement est à la mesure des dimensions, plus modestes, du secteur aisé de l'est. Les conséquences sont tout de même nettement visibles, avec par exemple l'homogénéisation rapide de Saint-Maur-des-Fossés d'où les quartiers « moyens » et « mixtes » des types 4 et 5 ont déjà pratiquement disparu en 2007 au profit des quartiers aisés. Au sud, après avoir balayé les Hauts-de-Seine où subsistent quelques isolats de pauvreté, la vague d'embourgeoisement venant du secteur ouest atteint en 2007 le Val-de-Marne, alors même que s'affaiblit le secteur pauvre secondaire de la Seine-Amont, même si les situations locales sont variées, avec des polarisations parfois localement accentuées, comme à Vitry, où les effets des grands travaux de restructuration du tissu urbain ne sont pas encore visibles en 2007 (par exemple, la rénovation du quartier Balzac au sud-est de la commune n'est pas achevée).

### **IV-3.3 Les conséquences socio-spatiales de l'avancée de ces fronts**

L'avancée de ces fronts d'embourgeoisement a des conséquences importantes sur l'organisation globale de la différenciation sociale de l'espace au centre de la région : les plus notables d'entre elles étant l'homogénéisation des espaces intermédiaires, l'accroissement des discontinuités locales, l'affaiblissement des isolats de pauvreté et enfin, la réduction de l'espace de mixité de Paris intra-muros.

- *L'homogénéisation des secteurs intermédiaires*

Qu'il s'agisse, au nord ouest, du petit secteur intermédiaire en marge du vaste secteur ouest (d'Ermont à Conflans et Carrières) ou, à l'est, du vaste secteur secondaire en marge du petit secteur aisé secondaire du Val-de-Marne, qui occupe l'est de la Seine Saint-Denis et la proche Seine-et-Marne, les secteurs socialement et spatialement intermédiaires sont en voie d'homogénéisation : on passe d'un espace formé d'une mosaïque hétérogène de quartiers de types variés à une domination des quartiers « moyens » de type 4 et, surtout (ceci étant plus net au nord-ouest) de type 3 « moyen-aisés ».

Cette homogénéisation est plus forte quand l'habitat est pavillonnaire : des communes entières sont dépourvues de diversité entre quartiers, telle Cormeilles ou encore Houilles, dont rien ne rappelle plus le passé de commune ouvrière.

Ceci conduit à une dichotomie de la Seine Saint-Denis : dans la moitié est du département, le pavillonnaire ouvrier a tendance à disparaître au profit d'un modèle d'habitat pavillonnaire des classes moyennes, mais les mêmes communes conservent des quartiers résiduels d'habitat social qui font localement de plus en plus contraste. Ce processus de moyennisation socio-résidentielle de la partie est du département renforce également, par contraste, la spécificité de sa partie occidentale.

La vague d'homogénéisation de ces espaces intermédiaires, parvenant au contact des noyaux ou secteurs pauvres, conduit nécessairement à une augmentation des contrastes locaux.

- *L'accroissement des discontinuités locales*

Sur les limites des grands secteurs, les discontinuités linéaires sont plus brutales à l'échelon des IRIS et plus fortes en 2007 qu'en 1999. Corrélativement, les IRIS mixtes qui faisaient tampon entre les secteurs du nord et de l'ouest francilien se raréfient, comme à Asnières et à Gennevilliers. Dans ces conditions, l'augmentation de la compacité et de l'homogénéité du noyau nord est localement, d'autant plus fortement perçue.

A l'échelon local, on observe en effet au contact du secteur ouest et du secteur nord une discontinuité de portée régionale qui traverse des communes clivées entre quartiers riches et quartiers pauvres ; Asnières-sur-Seine et Colombes, à proximité de La Défense, ou encore Saint-Gratien, dans le proche Val d'Oise, sont dans ce cas de figure.

A Colombes, une politique délibérée de construction de logements collectifs privés a réduit l'espace des quartiers pauvres et très pauvres à quelques quartiers d'habitat social datant des années 1970. L'apparition de quelques quartiers « mixtes » de type 5 ne doit pas faire illusion : cette mixité, conséquence de l'avancée du front pionnier de « l'embourgeoisement », n'est probablement que transitoire. À Asnières, la désindustrialisation en voie d'achèvement a déjà presque complètement fait disparaître les quartiers mixtes qui faisaient tampon, comme celui des usines Chausson : en résulte des contacts inédits entre quartiers « très pauvres » du type 7 appartenant au secteur nord et quartiers « moyens-aisés » de type 3 dont l'embourgeoisement n'est probablement pas achevé.

L'augmentation des contrastes à l'intérieur de communes clivées apparaît également à l'est du secteur nord où de vastes poches de pauvreté sont réparties sur plusieurs communes (Aulnay-sous-Bois et Sevran notamment). Dans ce dernier cas de figure, les contrastes ont généralement augmenté : le sud d'Aulnay et l'est de Sevran, pavillonnaires, continuent de s'embourgeoiser, tandis que les quartiers d'habitat collectif voient la surreprésentation des ménages les plus pauvres s'accroître.

On observe donc, moyennant quelques perturbations locales, une hausse générale des contrastes résultant d'un double mouvement : non seulement les quartiers moyens ou mixtes

s'embourgeoisent sous la pression du front pionnier, mais encore la singularité des profils des quartiers pauvres voisins s'accroît, ces quartiers « limitrophes » basculant souvent, comme à Bezons, du type 6 au type 7. Cette montée des contrastes face à l'avancée du front d'embourgeoisement est-elle l'effet d'un accroissement de la stigmatisation qui serait induit par l'augmentation du contraste localement perçu, ou a-t-elle d'autres causes comme par exemple, un repli de populations pauvres sur les zones d'habitat restées accessibles ? Le même phénomène est observable çà et là dans les isolats de pauvreté, lesquels sont cependant, quant à eux, en voie de net affaiblissement entre 1999 et 2007.

- *L'affaiblissement des isolats*

L'avancée des fronts d'embourgeoisement a également des conséquences sur les isolats. Les quartiers de type 7 isolés au milieu d'un environnement plus favorisé, qui correspondent généralement à un ensemble de logements sociaux, sont assez fréquents. Plus d'un quart de ces quartiers sont situés dans des communes dont le profil est proche du profil moyen ou qui sur-concentrent les ménages aux revenus moyens. Toutefois, l'inertie est moins forte pour ces quartiers pauvres que pour les quartiers riches : une opération de rénovation brutale n'y est jamais improbable. De fait, la plupart des isolats qui n'atteignent pas une taille « critique » sont réduits ou amoindris entre 1999 et 2007 : c'est le cas de quartiers comme La Butte Rouge à Châtenay Malabry, Les Fossés Trempés à Sannois ou encore Les Chênes à Ermont.

L'érosion touche également certains isolats plus étendus, comme à Champigny-sur-Marne, où le type 7 est restreint à trois quartiers d'habitat collectif social faisant l'objet d'un projet de rénovation (Cité Blanche, Mordacs, Bois l'Abbé). De ce fait, la commune devient en 2007 peu différente des autres communes dominées par les quartiers de type intermédiaire, comme Noisy-le-Grand où ne subsistent que quelques quartiers « pauvres » isolés (Pavé-Neuf, Mont-d'Est, Champy, Butte-Verte). Toutefois, d'une manière générale, les isolats compacts composés de plusieurs quartiers pauvres contigus résistent mieux (par exemple : Montigny-lès-Cormeilles, Chanteloup-les-Vignes, Clichy-sous-Bois et Montfermeil, Bagneux). Les contrastes entre ces isolats pauvres maintenus et leur environnement immédiat sont mécaniquement accrus par l'homogénéisation-embourgeoisement de leur périphérie immédiate, et parfois exacerbés par la paupérisation accrue de l'isolat lui-même (Clichy-sous-Bois).

Les cas particuliers d'isolats que constituent les centres urbains de la périphérie sont également fortement affectés par les dynamiques d'embourgeoisement. Celles-ci aboutissent à la dilution du modèle antérieur qui opposait un centre ou un péricentre pauvre à une périphérie moyenne ou favorisée : la carte de 2007 indique une nette contraction des quartiers pauvres à Meaux, Mantes-la-Jolie ou Provins.

- *La réduction de l'espace de mixité de Paris intra-muros*

À Paris intra-muros en particulier, certaines catégories sont plus aisées qu'ailleurs : les artisans ou les médecins du 16<sup>e</sup> arrondissement n'ont pas les mêmes revenus que les artisans ou les médecins de la Courneuve. Dès lors, la diversité socioprofessionnelle, bien réelle dans certains espaces, correspond à une diversité bien moindre du point de vue des revenus effectivement déclarés par les ménages<sup>18</sup>. Nonobstant cette singularité parisienne, l'est de Paris intra-muros constituait en 1999 un vaste espace central de mixité entre les deux grands

---

<sup>18</sup> La méthode utilisée ici a un impact sur l'image des disparités socio-spatiales. En particulier, intégrer le revenu médian a permis de prendre en compte la différenciation spatiale des revenus au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle. Ce choix méthodologique explique les différences que le lecteur peut observer entre la carte p. 73 du précédent rapport (François *et al.*, 2003), et la carte proposée ici.

secteurs extrêmes de l'ouest et du nord. En 2007, le bloc massif des Beaux quartiers de l'ouest parisien est en expansion sur ses marges (9<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> arrondissements), grignotant l'espace des quartiers mixtes. S'il reste un espace de mixité au nord-est, il est réduit, ne devant son extension qu'à la raréfaction des quartiers pauvres. Dans le Paris anciennement ouvrier du nord-est en effet, les quartiers très pauvres se raréfient : le type 7 se contracte sur les IRIS dont les profils sont les plus extrêmes (ce phénomène est spectaculaire dans le quartier de la Goutte-d'Or). Une part importante de ce qui semble rester de l'espace de mixité est donc un modèle résidentiel transitoire, en équilibre instable et appelé à basculer à brève échéance dans une sur-représentation des ménages aisés.

Finalement, même s'il reste un aspect « mosaïque » dans la partie est de la capitale, la spécificité de Paris du point de vue de la différenciation sociale de l'espace est moins forte qu'attendu, moins marquée en 2007 qu'elle ne l'était en 1999 : la capitale est, pour l'essentiel, clivée par les grands secteurs qui découpent la région.

Globalement, et malgré l'accroissement local et temporaire de la diversité des quartiers, l'avancée de ces fronts induit à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération une réduction des espaces mixtes et des espaces tampons.

## En conclusion

Au terme de cette analyse infra-communale, on peut tout d'abord souligner que le modèle sectoriel de division sociale de l'espace francilien, perçu au travers des revenus des ménages, est encore plus lisible à l'échelon du quartier. Cette polarisation sociale apparaît d'autant plus nette que l'on constate une réciprocité dans l'exclusion mutuelle des quartiers spécialisés dans la résidence des ménages aisés et dans celle des ménages pauvres. Fait important, cette **exclusion mutuelle des types extrêmes s'est renforcée entre 1999 et 2007. Cependant elle ne rend pas compte à elle seule de toute la complexité des configurations infra-communales.** Deux schémas coexistent ainsi dans l'espace francilien : d'une part, aux deux extrémités du spectre social, des paquets de communes admettant en leur sein peu de diversité, et, d'autre part, dans une position intermédiaire, la grande masse des communes franciliennes, composées de mélanges variables d'IRIS divers, dosés différemment, mais admettant généralement une forte hétérogénéité locale.

L'analyse infra-communale a également permis de révéler des formes et limites spatiales qui n'étaient pas visibles à l'échelon communal. Localement, à l'échelon infra-communal, les contacts brutaux entre quartiers de type opposés sont fréquents, prenant souvent la forme d'isolats. Ces isolats connaissent des sorts variés, mais l'examen de l'évolution 1999-2007 met en général en évidence leur relative fragilité. En revanche, les transitions entre grands secteurs observées à l'échelon des IRIS révèlent des discontinuités linéaires à la fois plus brutales qu'à l'échelon communal et plus fortes en 2007 qu'elles ne l'étaient en 1999. Toutefois les fronts pionniers de l'embourgeoisement, très visibles à l'échelon des IRIS, peuvent aussi, localement, brouiller temporairement les discontinuités préexistantes.

L'analyse des principales tendances de l'évolution de la différenciation sociale de l'espace à l'intérieur des communes entre 1999 et 2007 a permis d'observer le devenir des modèles résidentiels en zone dense. On a ainsi pu mettre en évidence :

- le renforcement du modèle résidentiel des espaces spécialisés dans la résidence des ménages aisés et très aisés, dont l'homogénéité, déjà forte au centre de l'agglomération en 1999, y est accentuée en 2007 ;
- la forte expansion du modèle résidentiel des quartiers moyens-aisés, se diffusant depuis les marges du secteur favorisé aux dépens des quartiers mixtes dont le nombre diminue sensiblement entre 1999 et 2007 ;

-la concentration des quartiers pauvres dans un secteur nord de plus en plus compact et homogène mais qui s'étend peu.

Les enjeux de l'évolution de l'hétérogénéité infra-communale sont donc d'importance :

1. Va-t-on assister à une vague d'embourgeoisement venant de Paris intra-muros et submergeant les quartiers pauvres du secteur nord, ou, au contraire, à l'induration d'un vaste ghetto régional ?
2. À l'autre extrême, la solidité du modèle résidentiel du secteur bourgeois de l'ouest semble acquise pour longtemps, les seules questions concernent les évolutions de la compacité de ce secteur et de son expansion sur ses marges.
3. Enfin, la proche banlieue Est reste encore marquée en 2007 par une grande hétérogénéité entre quartiers divers. Ce modèle pourra-t-il se maintenir en l'état ou verra-t-on l'embourgeoisement – et l'homogénéisation – se poursuivre ? Et, dans cette dernière hypothèse, qu'advient-il des isolats de pauvreté formés par les quartiers de logements sociaux bâtis dans les années 1960-70 ?

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de cette étude, on peut dire qu'il y a bien un lien étroit, en Île-de-France, entre dynamiques sociales et dynamiques territoriales. Dans cette région riche mais où les disparités de revenu entre les ménages s'accroissent, **les contrastes entre territoires augmentent sensiblement à mesure que se simplifie le modèle de division sociale de l'espace.**

Certes, on retrouve l'opposition classique entre les espaces des classes supérieures et ceux des classes populaires, avec dans les deux cas des espaces compacts de résidence des populations les plus riches (à l'ouest) ou des plus pauvres (au nord), accompagnés de formes plus éparées dans le reste de la région. Il faut cependant souligner une dissymétrie : le premier des deux espaces constitue, à l'ouest, une grande radiale qui s'épanouit en un large éventail du centre de Paris vers la périphérie de la région, alors que le second, au nord, est cantonné dans un périmètre plus restreint en petite couronne, centré sur l'ouest de la Seine-Saint-Denis, limité au sud par le boulevard périphérique et au nord par les limites de l'habitat collectif dense. Il faut également remarquer l'existence d'une large palette d'espaces intermédiaires, que ce soit dans le cœur de la région – avec un continuum entre les espaces correspondant à des situations extrêmes – ou dans ses périphéries caractérisées par une relative spécialisation dans la concentration relative de ménages aux revenus moyens.

Au-delà de ces précisions apportées à un schéma de différenciation sociale de l'espace déjà bien connu, le principal apport de cette recherche est de montrer que la réduction globale de la diversité socio-spatiale observable, tant à l'échelon des communes qu'à celui des quartiers, au prisme des profils de revenu des ménages, conduit à un modèle de division sociale de l'espace de plus en plus simple. Entre 1999 et 2007, cette simplification du modèle repose sur quatre tendances convergentes : la diminution sensible du nombre de quartiers mixtes dont le profil des revenus est voisin du profil régional, la raréfaction des exceptions locales porteuses d'une diversité perceptible au quotidien par les Franciliens, la diminution des espaces socialement intermédiaires qui constituaient des espaces tampons entre secteurs socialement marqués, et enfin, corrélativement, l'émergence de discontinuités plus brutales, tant à l'échelon régional qu'à l'échelon local.

À l'échelon régional, l'augmentation des contrastes est principalement liée à une polarisation accrue entre deux espaces de plus en plus différents socialement mais géographiquement plus proches, le secteur aisé de l'ouest d'une part, où se renforce le modèle résidentiel spécialisé dans l'habitat des ménages aisés et très aisés, secteur dont l'homogénéité, déjà forte au centre de l'agglomération en 1999, est accentuée en 2007 ; un secteur nord d'autre part, de plus en plus compact et homogène, presque exclusivement composé de quartiers très pauvres et qui concentre une proportion croissante de ces quartiers.

À l'échelon local, l'augmentation des contrastes est principalement liée à la présence d'isolats pauvres. Ceux-ci sont plus rares en 2007 qu'en 1999, mais, là où ils résistent, contrastent plus violemment avec leur environnement immédiat, qui, *a contrario*, s'embourgeoise et s'homogénéise rapidement.

Ce modèle simplifié de la différenciation sociale de l'espace est aussi un modèle renouvelé. Il l'est en premier lieu par les changements survenus entre 1999 et 2007 quant au lien entre composition socio-démographique de la population des communes franciliennes et distribution des revenus des ménages. D'une part ce lien s'est renforcé entre 1999 et 2007, dénotant une simplification de la géographie sociale. D'autre part, les contrastes entre types communaux ont sensiblement augmenté, ce qui renforce l'image renvoyée par la cartographie d'une polarisation sociale accrue aux échelons communal et infra-communal. Le bloc des communes les plus pauvres, en particulier, a vu sa singularité et son homogénéité renforcée au regard de quatre indicateurs particulièrement discriminants : chômage, absence de diplôme,

proportions d'employés et d'ouvriers ; tandis que, de façon symétrique, les communes les plus aisées (type 1 et type 2) voyaient elles aussi leur singularité s'accroître.

Ce modèle est renouvelé en second lieu par les configurations spatiales qui le sous-tendent : le modèle de 2007 est moins radial et plus concentrique-nucléaire que celui de 1999.

En effet, sans aller jusqu'à une remise en cause radicale du modèle radioconcentrique traditionnel, l'expansion du secteur aisé de l'ouest, la rétraction du secteur pauvre du nord, et la forte expansion du modèle résidentiel des quartiers moyens-aisés, se diffusant depuis les marges du secteur favorisé aux dépens des quartiers mixtes dont le nombre diminue sensiblement entre 1999 et 2007, affaiblissent de façon significative la division sectorielle de l'espace régional.

De fait, nous avons pu mettre en évidence que le pôle de pauvreté du nord s'inscrit de moins en moins dans une logique sectorielle : il s'agit d'un noyau, particulièrement compact, contenu dans les limites internes et externes de la petite couronne. En grande couronne, dès que l'on quitte la zone densément urbanisée, il laisse la place à un modèle résidentiel plus moyen. Au sud, le secteur pauvre secondaire s'affaiblit notablement lui aussi, de plus en plus menacé par le front d'embourgeoisement venu de l'ouest et du centre. Il est probable que cette perte du caractère sectoriel des espaces de pauvreté soit liée à la disparition, en voie d'achèvement, de l'industrie qui avait joué un rôle historique dans la fixation géographique de ces secteurs.

Sans remettre en cause la légitimité d'une recherche inscrite dans les limites administratives de la région Île-de-France, on peut néanmoins s'interroger sur la pertinence du strict cadre francilien pour analyser la division sociale de l'espace métropolitain : dans la mesure où la métropole telle qu'elle fonctionne, et telle que ses habitants se la représentent, déborde de plus en plus du cadre régional, il est possible que certaines formes d'organisation spatiale, formes concentriques notamment, se soient reportées à l'extérieur de ces limites régionales.

Finalement, dans la mesure où la plus grande part de l'espace régional affiche une spécialisation sociale plutôt modérée, on **peut conclure à une accentuation de la polarisation spatiale des revenus des franciliens, mais pas à une dualisation achevée de l'espace métropolitain.**

Une question demeure toutefois : celle du devenir du secteur pauvre du nord. Doit-on y voir un vaste ghetto régional en formation ou, au contraire, un simple résidu en voie de disparition sous les pelleteuses de la rénovation urbaine ? Sous cette question s'en dissimule une autre, peut-être encore plus importante encore : Où vont les pauvres ? Vont-ils se diffuser dans tous les types de quartiers ? On peut en douter au vu de la tendance observée entre 1999 et 2007. Dans cette moitié occidentale de la Seine-Saint-Denis ? En partie, probablement, notamment par des mécanismes tels que le droit opposable au logement, qui peut imposer de loger dans le parc vacant des ménages venant d'autres parties de la région. Mais il est peu vraisemblable que ce soit là leur seule destination. Combien sont rejetés hors des limites de la région ? Ou bien, hors des statistiques, sur les trottoirs et dans les sous-bois ?



## BIBLIOGRAPHIE

- AERTS A., CHIRAZI S., 2010, Les revenus des ménages entre 2002 et 2007 : Un rééquilibrage entre territoires mais des disparités dans les pôles urbains. *Insee-première*, n°1309.
- AUTHIER J.-Y., 1993, *La vie des lieux. Un quartier du Vieux-Lyon au fil du temps*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, coll. « Transversales », 270 p.
- AUTHIER J.-Y., BIDOU-ZACHARIASEN C. (dir.), 2008, « La gentrification urbaine », *Espaces et Sociétés*, n°132-133.
- AUZET L., FÉVRIER M., LAPINTE A., 2007, « Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités », *Insee Première* n° 1162
- BACQUE M.-H., FOL S., 2008, « Les politiques de mixité sociale en France : de l'injonction politique nationale aux contradictions locales », in FEE D., NATIVEL C. (dir.), *Crises et politiques du logement en France et au Royaume Uni*, Presses de la Sorbonne Nouvelle, pp.117-135.
- BACQUE M.-H., SIMON P., 2001, « La mixité comme idéal et comme politique », *Mouvements*, n° 13.
- BACQUE M.-H., SINTOMER Y., 2002a, « Les banlieues populaires entre intégration, affiliation et scission », in BAUDIN G., GENESTIER Ph., *Banlieue à problèmes : la construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris, La Documentation française.
- BACQUÉ M.-H., SINTOMER Y., 2002b, « Peut-on encore parler de quartiers populaires ? », *Espaces et société*, n°108-109, pp. 29-47.
- BEHAGHEL L., 2009, « La dynamique des écarts de revenu sur le territoire métropolitain (1984-2002) », *Economie et Statistique*, n° 415-416, 97-120.
- BERGER S., PIORE M. (1980), *Dualism and discontinuity in industrial societies*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BIDOU-ZACHARIASEN C. (dir.), 2003, *Retours en ville : des processus de « gentrification » urbaine aux politiques de « revitalisation » des centres*, Paris, Descartes & Cie, 267 p.
- BIDOU-ZACHARIASEN C., 1984, *Les Aventuriers du quotidien, essai sur les nouvelles classes moyennes*, Paris, PUF.
- BILLARD G., CHEVALIER J., MADORE F., 2005, *Ville fermée, ville surveillée. La sécurisation des espaces résidentiels en France et en Amérique du Nord*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 230 p.
- BLAKELY E.J., SNYDER M.G., 1997, *Fortress America : Gated Communities in the United States* - Cambridge, Washington (DC), Brooking Institution Press - Lincoln Institute of Land Policy, 208 p.
- BRUN J., RHEIN C. (dir.), 1994, *La ségrégation dans la ville, concepts et mesures*, L'Harmattan, 250 p.
- BUTLER T., ROBSON G., 2003, *London calling: the middle classes and the remaking of inner London*, Oxford, Berg Publishers, 256 p.
- CAVAILHES J., SELOD H., 2003, *Ségrégation sociale et périurbanisation*, INRA Sciences-Sociales, 1-2/03, novembre, 4 pages.
- CHALVON-DEMERSAY S., 1984, *Le triangle du XIV<sup>e</sup>, De nouveaux habitants dans un vieux quartier de Paris*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- CHARLOT S., AMET X., CONTESTI G., HILAL M., PIGUET V., SCHMITT B., SELOD H., VISALLI M., 2006, *Périurbanisation, ségrégation spatiale et accès aux services publics*, Rapport final de la consultation de Recherche « Polarisation sociale de l'urbain et services publics 2004-2006 », Ministère de l'Équipement, des transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer, PUCA, 133 p.
- CHARLOT S., HILAL M., SCHMITT B., 2009, « La périurbanisation renforce-t-elle la ségrégation résidentielle urbaine en France ? », *Espace, populations, Sociétés*, n° 1, pp. 29-44.
- CHARMES E., *La ville émietée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, PUF, coll. « La ville en débat ».
- CHAUVEL L., CHENU A. 2002. Entretien avec Oberti M. et Préteceille E., « Enjeux et usages des catégories socioprofessionnelles : traditions nationales, comparaisons internationales et standardisation européenne », *Sociétés Contemporaines*, n° 45-46, pp. 157-186.

- CLERVAL A., 2008, *La gentrification à Paris intra-muros : dynamiques spatiales, rapports sociaux et politiques publiques*, thèse de doctorat en géographie, Université de Paris 1, 602 p.
- COUTARD O., DUPUY G., FOL S., 2002, « La pauvreté périurbaine : dépendance locale ou dépendance automobile ? », *Espaces et société*, n°108-109, pp. 155-176.
- COUTROT L., 2002, « Les catégories socioprofessionnelles : changement des conditions, permanence des positions ? », *Sociétés Contemporaines*, n°45-46, pp. 107-129.
- DAVIDSON M., 2010, "Love thy neighbour? Social mixing in London's gentrification frontiers », *Environment and Planning A* 42(3), pp. 524-544.
- DAVY A.-C., GUIGOU B., SAGOT M., 2005, *Ségrégation urbaine et politiques publiques, étude comparative*, Paris, IAURIF, 109 p.
- DECROLY J.-M., VAN CRIEKINGEN M., 2003, "Revisiting the Diversity of Gentrification: Neighbourhood Renewal Processes in Brussels and Montreal", *Urban Studies*, Vol. 40, n° 12, pp. 2451-2468.
- DESSOUROUX C., VAN CRIEKINGEN M., DECROLY J.-M., 2009, « Embellissement sous surveillance : une géographie des politiques de réaménagement des espaces publics au centre de Bruxelles », *Belgeo*, 2, pp. 167-184.
- DONZELOT J., 1999, « La nouvelle question urbaine », *Esprit*, 258, pp. 87-114.
- DONZELOT J., 2004, « La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification », *Esprit*, 303, pp. 14-39.
- DUBET F., LAPEYRONNIE D., 1992, *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil, coll. L'épreuve des faits.
- DUBET F., MARTUCELLI D., 1998, *Dans quelle société vivons-nous ?* Paris, Éditions du Seuil, 322 p.
- FESSEAU M., PASSERON V., VÉRONE M., 2008, « Les prix sont plus élevés en Île-de-France qu'en province », *Insee Première* n° 1210.
- FIJALKOW Y., PRETECEILLE E. (dir.), 2006, « Gentrification : discours et politiques urbaines (France, Royaume-Uni, Canada) », *Sociétés Contemporaines*, 2006, n° no 63.
- FRANÇOIS J.-C., MATHIAN H., RIBARDIÈRE A. et SAINT-JULIEN T., 2003, *Les disparités des revenus des ménages franciliens en 1999 : approches communale et infra-communale et évolution des différenciations infra-communales 1990-1999*, Paris, UMR Géographie Cités, CNRS/Paris I/ Paris VII (étude réalisée par la direction régionale d'Île-de-France).
- GENESTIER Ph., 2010, « La mixité : mot d'ordre, vœu pieux ou simple argument ? », *Espaces et sociétés*, 1/2010, n° 140-141, pp. 21-35.
- GLASS R., 1964, « Introduction » in Centre for Urban Studies (dir.), *London, aspects of change*, Londres, Macgibbon & Kee, pp. XII-XLI.
- GODARD F., CASTELLS M., DELAYRE H., DESSANE C., O'CALLAGHAN, C., 1973, *La rénovation urbaine à Paris : structure urbaine et logique de classe*. Paris, Mouton, 148 p.
- HAMNET C., 1991, "The Blind Men and the Elephant: The Explanation of Gentrification", *Transactions of the Institute of British Geographers*, New Series, Vol. 16, No. 2, pp. 173-189.
- HAMNET C., 1994, "Social polarisation in global cities theory and evidence", *Urban Studies*, n°31.
- HAMNET C., 1996, "Social polarisation, economic restructuring and welfare state regimes", *Urban Studies*, n°8.
- HAMNET C., 2003, "Gentrification and the Middle-class Remaking of Inner London, 1961-2001", *Urban Studies*, vol. 40, n° 12, pp. 2401-2426.
- HARRISON B., BLUESTONE B., 1988, *The great U-turn: corporate restructuring and the polarizing of America*, New York, Basic Books, 242 p.
- HOLM A., 2006, *Die Restrukturierung des Raumes. Stadterneuerung der 90er Jahre in Ostberlin. Interessen und Machtverhältnisse*, Transcript, Bielefeld.
- JAILLET M.-C., 1999, « Peut-on parler de sécession urbaine à propos des villes européennes ? » *Esprit*, 258, p. 145-167.
- JAILLET M.-C., 2004, « L'espace périurbain : un univers pour les classes moyennes ? », *Esprit*, n°303, pp. 40-62.
- KAZEPOV Y. (dir.), 2005, *Cities of Europe. Changing Contexts, Local Arrangements, and the Challenge to Urban Cohesion*, Oxford, Blackwell, 342 p.
- KIEFFER A., OBERTI M., PRETECEILLE E., 2002, « Enjeux et usages des catégories socioprofessionnelles en Europe », *Sociétés contemporaines*, 2002/1, n°45-46, pp. 5-15.

- LEBRETON A., MOUGEL G., 2008, « La gentrification comme articulation entre forme urbaine et globalisation : approche comparative Londres/Berlin », *Espaces et sociétés*, n° 132-133, pp. 39-56.
- LEES L., 2008, "Gentrification and Social Mixing: Towards an Inclusive Urban Renaissance?", *Urban Studies*, vol. 45, n° 12, pp. 2449-2470.
- LEES L., SLATER T., WYLY E., 2008, *Gentrification*, New York, Routledge, 309 p.
- LELEVRIER C., 2010, « La mixité dans la rénovation urbaine : dispersion ou re-concentration ? », *Espaces et Sociétés*, n° 140-141, pp. 59-74.
- LEY D., 1996, *The New middle class and the remaking of the central city*, Oxford, Oxford University Press, 400 p.
- MARCUSE P., VAN KEMPEN R. (dir.), 2000, *Globalizing Cities. A new spatial order ?* Oxford, Basil Blackwell.
- MARCUSE, Peter, 1989, "Dual city: a muddy metaphor for quartered city", *International Journal of Urban and Regional Research*, n° 13 (1)
- MOLLENKOPF, J. H., CASTELLS M. (dir.), 1992, *Dual City, restructuring New York*, Russel Sage Foundation.
- MUSTERD S., OSTENDORF W. (dir.), 1998, *Urban Segregation end the Welfare State. Inequality and exclusion in western cities*, Routledge.
- OBERTI M., PRÉTECEILLE E., 2004, « Les classes moyennes et la ségrégation urbaine », *Éducation et sociétés*, vol° 14, n° 2, pp. 135-153.
- OBERTI M., PRÉTECEILLE E., 2011, « Les cadres supérieurs et les professions intermédiaires dans l'espace urbain : des dynamiques résidentielles divergentes, entre séparatisme et mixité sous contrôle », in BOUFFARTIGUE P., GADEA Ch., POCHIC S. (dir.), *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement ?*, Paris, Armand Colin, pp. 202-212.
- PINCON-CHARLOT M. et M., 1992, *Quartiers bourgeois, quartiers d'affaires*, Paris, Payot.
- PINCON-CHARLOT M. et M., 2007, *Les ghettos du gotha*, Paris, Seuil.
- PRETECEILLE E., 2000, *Division sociale et services urbains. Volume I : Inégalités et contrastes sociaux en Ile-de-France*, Paris, Cultures et Sociétés Urbaines.
- PRETECEILLE E., 2001, *Les transformations de la ségrégation sociale en Ile-de-France 1982-90*, Paris, Cultures et Sociétés Urbaines.
- PRETECEILLE E., 2004, « L'évolution de la ségrégation sociale et des inégalités urbaines : le cas de la métropole parisienne », *The Greek Review of Social Research*, 113, 2004, pp. 105-120.
- PRETECEILLE E., 2006, « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Sociétés contemporaines*, n°62/2, pp. 69-93.
- PRETECEILLE E., 2007, "Is gentrification a useful paradigm to analyse social changes in the Paris metropolis?", *Environment and Planning A*, vol. 3 , n° 1, pp. 10-31.
- PRETECEILLE E., 2009, "La ségrégation ethno-raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne ? », *Revue française de sociologie*, 2009/3, Vol. 50.
- PUJOL J., TOMASINI M., 2009, Les inégalités de niveaux de vie entre 1996 et 2007. *Insee première*, n° 1266, 4 p.
- REMY J., 1983, « Retour aux quartiers anciens », *Recherches sociologiques*, vol. XIV, n° 3.
- RERAT P., SÖDERSTRÖM O., BESSON R., PIGUET E., 2008, « Une gentrification émergente et diversifiée : le cas des villes suisses », *Espaces et sociétés*, 2008/1-2, n° 132-133, pp. 57-73.
- RHEIN C., 1994a, « La ségrégation et ses mesures » in Brun J. et Rhein C. (dir.), *La ségrégation dans la ville*. Paris, L'Harmattan, pp. 121-161.
- RHEIN C., 1994b, « La division sociale de l'espace parisien et son évolution (1954-1975) », in Brun J. et Rhein C. (dir.), *La ségrégation dans la ville*, Paris, L'Harmattan, pp. 229-257.
- RHEIN C., 1998a, « Couches sociales et structures des ménages. Le cas du Grand Paris », *Revue de géographie de Lyon*, Vol. 73, n°1, pp. 83-91.
- RHEIN C., 1998b, « Globalisation, Social Change and Minorities in Metropolitan Paris: The Emergence of New Class Patterns », *Urban Studies*, 35, p. 429-447.
- RHEIN C., 1998c, « The working class, minorities and housing in Paris, the rise of fragmentations », *GeoJournal*, 46, pp. 51-62.
- ROUGE L., 2005, *L'accession à la propriété et modes de vie en maison individuelle des familles modestes installées dans le périurbain lointain toulousain. Les « captifs » du périurbain ?*, Thèse de géographie et aménagement, Université Toulouse-le Mirail.

- ROUSSEAU M., 2010, « Gouverner la gentrification », *Métropoles*, n°7. <http://metropoles.revues.org/4257>.
- SAGOT M., 2001, *Géographie sociale et pauvreté. 2. L'évolution des disparités sociales entre les communes de l'Île-de-France*, Paris, IAURIF, 70 p.
- SAGOT M., 2005, « Le revenu des franciliens : vers une stabilisation des revenus entre les communes », *Note rapide Population Modes de vie*, n° 401, Paris, IAURIF, 6 p.
- SAGOT M., 2006, « Les territoires de pauvreté en Île-de-France. État des lieux », *Note rapide Population et modes de vie*, n° 407, Paris, IAURIF.
- SASSEN S., 1991, *The global city. New York, London, Tokyo*, Princeton, Princeton University Press.
- SMITH N., 1996, *The New urban frontier: gentrification and the revanchist city*, New York, Routledge, XX-262 p.
- STORPER M., 1997, *The Regional World*, Harvard University Press.

## **ANNEXE 1 : DISPARITÉS DES REVENUS DES MÉNAGES DES COMMUNES FRANCILIENNES : L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES DE DIFFÉRENCIATIONS ENTRE 1999 ET 2007**

Dans un premier temps, l'évolution des profils communaux entre 1999 et 2007 est analysée indépendamment du découpage en 7 types communaux. Dans un deuxième temps, l'analyse s'affranchit du référentiel établi pour 1999, pour révéler la structure de différenciation des profils communaux en 2007. Même si cette dernière reste très proche de celle de 1999, elle comporte quelques spécificités qui méritent d'être soulignées.

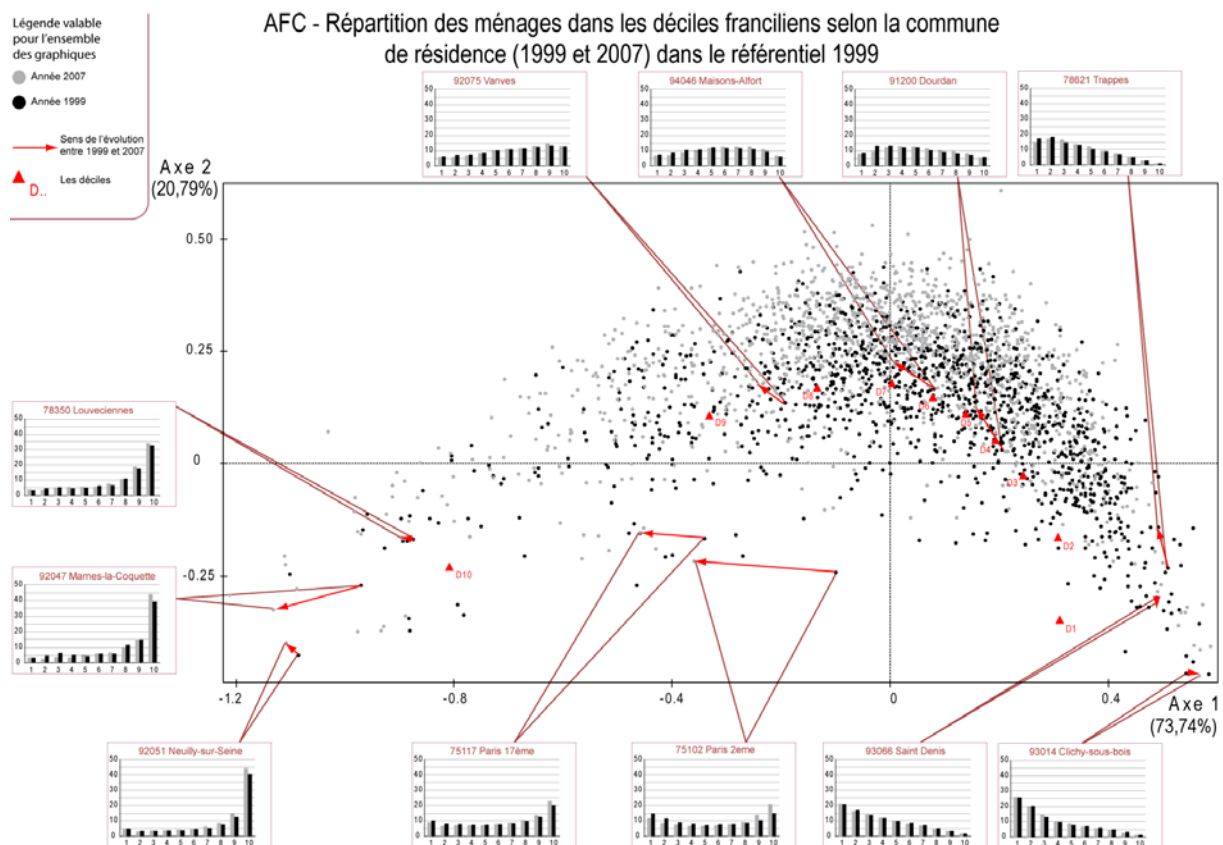
- **Les trajectoires des communes dans la structure de différenciation intercommunale des revenus**

L'évolution est abordée sous la forme d'une étude des trajectoires des communes entre 1999 et 2007. Ces trajectoires sont définies par rapport à la structure de différenciation intercommunale de 1999 établie de la manière suivante. Une analyse en composantes principales réalisée sur l'ensemble des profils communaux de répartition des ménages dans chacun des dix déciles permet d'identifier les deux dimensions principales de cette différenciation (figure 1).

La première dimension oppose les communes où les hauts revenus sont sur-représentés à celles où les faibles revenus sont plus présents qu'ailleurs. Cette première dimension est très discriminante, puisque la position des communes sur ce seul premier axe rend compte de 75 % des différences entre profils communaux de revenus. La deuxième dimension de différenciation permet d'opposer les communes où les ménages aux revenus moyens sont sur-représentés aux communes caractérisées par une sur-représentation des déciles extrêmes de revenus. Après avoir vérifié la grande stabilité de cette structure entre 1999 et 2007, on a par projection sur le référentiel de 1999 situé le profil de chacune des communes en 2007. Chaque commune est donc représentée par deux points, sa position en 1999 et sa position en 2007. Nous nommons « trajectoire de la commune » le déplacement de la commune dans le plan factoriel de 1999 à 2007.

L'analyse met en évidence une tendance lourde de changement commun à toutes les communes : l'embourgeoisement des communes entre 1999 et 2007. Cette tendance est bien lisible sur la figure 3, par un déplacement général de la position des communes en direction des déciles de revenus les plus élevés (trajectoires orientées vers la gauche de l'axe 1). Cependant, toutes les communes ne suivent pas cette tendance à la même vitesse. Les différentiels de changement apparaissent dans le fait que sur cette composante, les déplacements des communes en direction des déciles les plus élevés sont d'autant plus grands entre 1999 et 2007, que les communes se trouvaient en 1999 spécialisées dans la résidence des ménages les plus aisés (figures 1 et 2).

Figure 1. Evolution des profils communaux de revenus entre 1999 et 2007

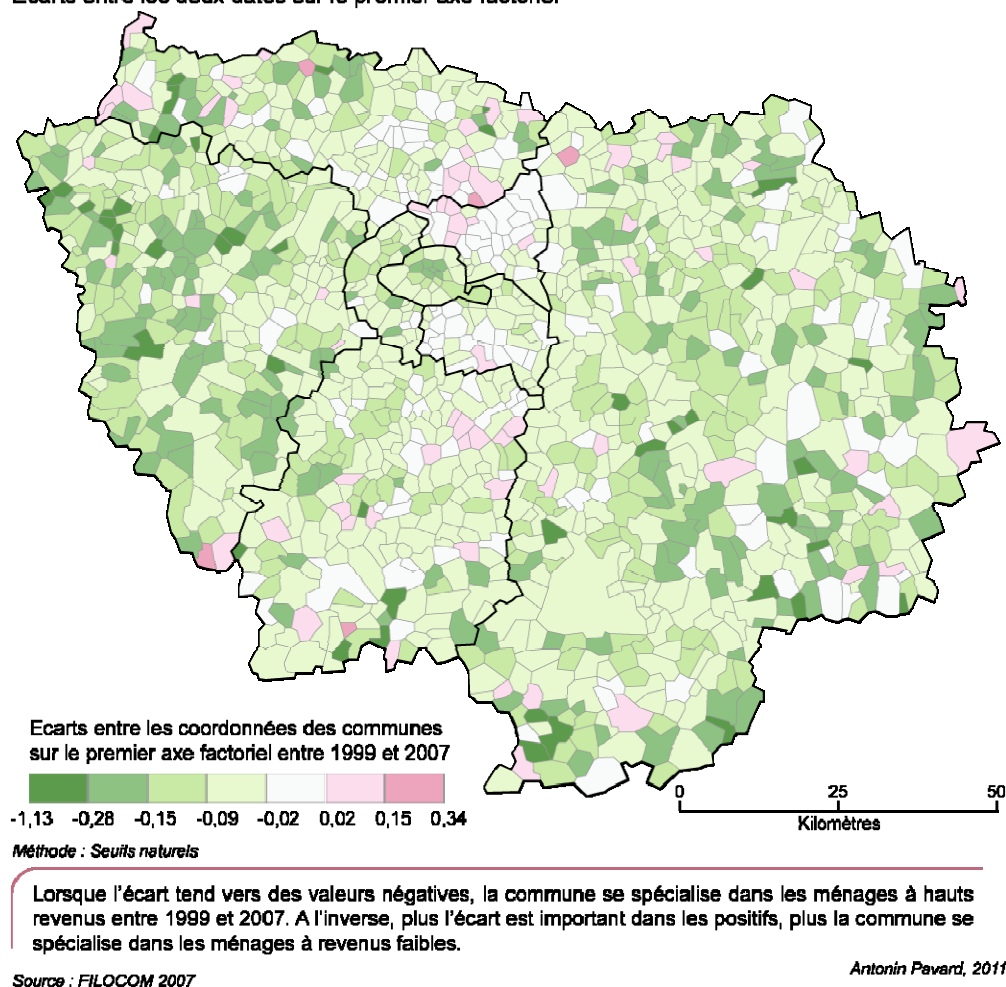


Ces trajectoires d'embourgeoisement sont particulièrement visibles pour des communes des Yvelines, déjà très favorisées, pour celles de l'est du Val d'Oise et pour la plupart des communes de Seine-et-Marne. La situation est plus contrastée pour les communes et arrondissements du centre de l'agglomération. Le centre de Paris intra-muros, surtout rive droite, s'embourgeoise plus vite que les arrondissements périphériques, tandis que certaines communes des Hauts-de-Seine poursuivent elles aussi leur embourgeoisement : Neuilly-sur-Seine et Marne-la-Coquette atteignent ainsi des niveaux record dans la spécialisation dans les ménages les plus riches ; Issy-les-Moulineaux et Le Plessis-Robinson, où ont été développés de nombreux programmes immobiliers ces dernières années, vont dans la même direction mais sans atteindre de tels niveaux. En proche banlieue, la tendance est plutôt à une certaine stabilité des profils.

Les communes du noyau défavorisé du nord se distinguent de l'ensemble en ayant sur cette composante des trajectoires inversées témoignant d'une spécialisation accrue dans les déciles les plus pauvres. **Deux effets joueraient ici en même temps : les migrations résidentielles ont pu accentuer le profil des communes les plus défavorisées (les moins pauvres partent, les plus pauvres restent, les nouveaux arrivants sont pauvres) ; l'évolution du statut économique des ménages restés géographiquement stables et dont les revenus ont encore diminué.**

On peut représenter sur une carte (figure 2) les trajectoires des communes de 1999 à 2007 sur cette première composante de la différenciation intercommunale. L'image obtenue vient illustrer à la fois la généralité de cette première tendance à l'embourgeoisement et dans ce contexte, la forte spécificité des trajectoires du noyau de grande pauvreté du nord de la petite couronne, qui vont ici à l'encontre de la tendance d'ensemble..

Figure 2  
**Evolution des profils communaux quant à la répartition  
des ménages dans les déciles de revenu entre 1999 et 2007**  
Ecart entre les deux dates sur le premier axe factoriel



La quasi-totalité des communes spécialisées dans la résidence des ménages riches voit en effet cette spécialisation renforcée. Les seules exceptions concernent des communes peu peuplées de la périphérie (Saint-Witz), pour lesquels il peut s'agir d'une poursuite de la construction de logements, assortie d'une certaine diversification de l'offre après la construction de logements haut de gamme durant les années précédentes.

**Les communes spécialisées en 1999 dans la résidence des ménages pauvres suivent des trajectoires différentes selon qu'elles sont situées aux marges rurales de la région ou dans l'agglomération.** Dans le premier cas, les trajectoires de la plupart de ces communes suivent la tendance générale à l'embourgeoisement. Ces communes bénéficient d'une diversification notable des revenus des ménages qui y résident. Ainsi, bien qu'encore défavorisées, les communes de l'est de la Seine-et-Marne ont tendance entre 1999 et 2007 à se rapprocher du profil moyen. En revanche, les trajectoires des communes des espaces défavorisés de la proche banlieue (Seine-Saint-Denis, Seine-Amont dans le Val-de-Marne et jusqu'à Grigny et Evry) sont allées à l'inverse de la tendance dominante : ces communes ont connu une accentuation de leur spécialisation dans la résidence des ménages les plus pauvres.

La deuxième tendance de changement mise en évidence par l'orientation des trajectoires des communes sur la deuxième composante de l'analyse (20 % de la variance d'ensemble) concerne principalement les trajectoires des communes en position plus moyenne pour leur profil de revenu. Ces trajectoires traduisent un déplacement assez systématique des profils de

revenu qui, partant en 1999 de légères surreprésentations en deçà du 6<sup>e</sup> décile, se retrouvent en 2007 avec de légères surreprésentations en direction des déciles supérieurs, comme le soulignent les exemples des communes de Vanves, Maisons-Alfort ou Dourdan, retenus sur la figure 1. Qu'elles soient au cœur de l'agglomération (2<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements parisiens) ou en périphérie (périurbain du Val d'Oise, marges de la radiale favorisée de l'Ouest dans les Yvelines et l'Essonne, environs de la forêt de Fontainebleau au sud de la Seine-et-Marne ou de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée au nord de ce même département), les trajectoires de ces communes soulignent en général leur position par rapport à la progression d'un front d'embourgeoisement.

Au total, la force de la tendance d'ensemble à l'embourgeoisement qui infléchit les trajectoires d'un très grand nombre de communes ne fait que mieux ressortir le petit nombre de trajectoires inversées des communes prises dans un processus d'appauvrissement. La traduction spatiale de cette inversion va dans le sens d'une simplification de la carte sociale de l'Île-de-France, soulignée plus haut.

- **Les spécificités de la structure de différenciation de 2007**

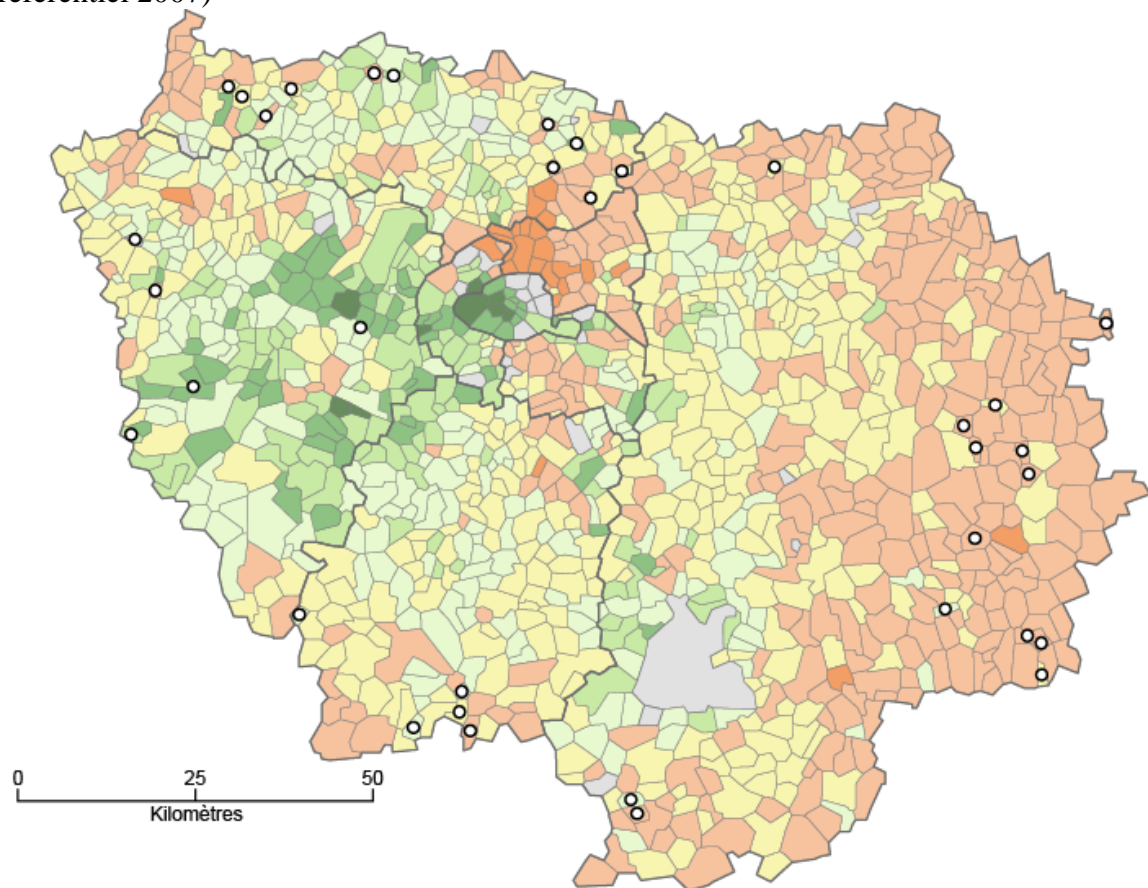
Dans le corps du texte du rapport, les évolutions des profils communaux, et donc la définition de ces profils en 2007, ont été réalisés en référence à la structure de 1999. On s'interroge ici sur l'état des différenciations intercommunales en 2007 indépendamment de la situation de 1999. On peut dans ce cas définir cette différenciation à partir de 8 types communaux (figure 3).

Cette classification en 8 types souligne, davantage que la précédente, l'originalité des profils de revenus les plus extrêmes en 2007. En particulier, les arrondissements et communes très riches sont isolés dans une classe spécifique (type 1). Cette rétractation des espaces de très grande richesse sur quelques pôles va complètement dans le sens des évolutions décelées depuis 1990 : c'est davantage par diffusion que l'espace résidentiel s'embourgeoise, que par une spécialisation d'un nombre limité de communes (figure 3).

A l'opposé du spectre social, le pôle de pauvreté en proche banlieue nord se trouve confirmé et son cœur gagne même en compacité, puisqu'il englobe par exemple Bagnoleu ou Bondy, apparues moins spécialisées suivant la grille de lecture établie en référence à 1999. De même, relativement au profil moyen régional de 2007, des pôles de grande pauvreté semblent se maintenir en banlieue et en grande couronne (par exemple : Grigny, Mantes-la-Jolie et Provins). L'idée d'une réduction du nombre de ces pôles et la relative banalisation de leur profil de revenu, évoquée dans une lecture ayant pour référence 1999, reste donc à nuancer.

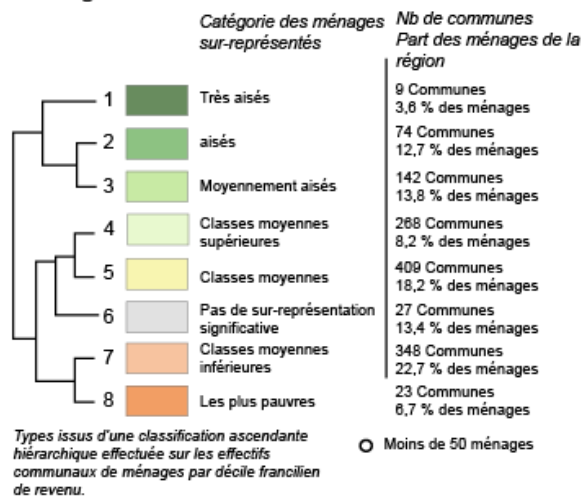


Figure 3. Les inégalités des revenus des ménages dans les communes franciliennes 2007 (référentiel 2007)

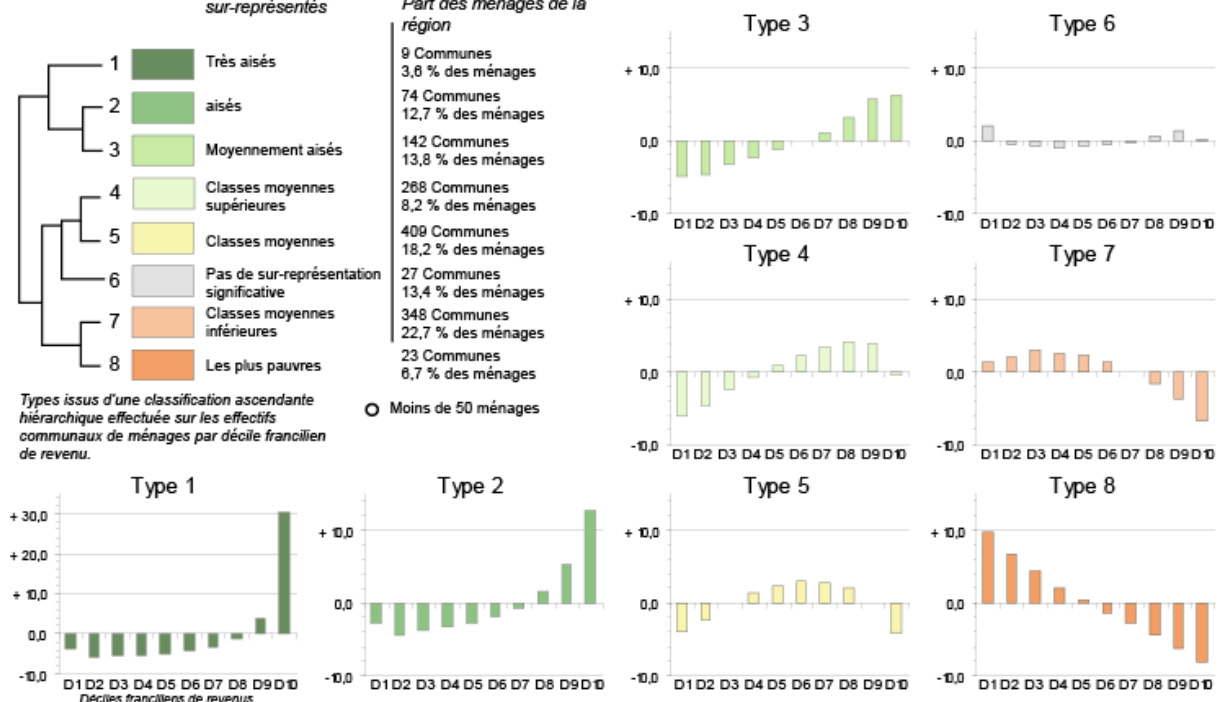


Antonin Pavard, 2011  
(c) Géographie-cités

8 types de communes selon la répartition des ménages dans les déciles franciliens de revenus :



Ecart au profil moyen de répartition (profil francilien)



Source : DREIF, FILOCOM 2007

Un autre apport de cette lecture des différenciations intercommunales en 2007 tient aux nuances qu'elle introduit dans la caractérisation des espaces résidentiels périphériques. Le profil des classes intermédiaires (type 4 et 5) et de la classe réunissant les communes pauvres (classe 7) a changé de manière significative entre 1999 et 2007, dans le sens d'un déplacement des sur-représentations du côté des déciles de revenus plus élevés. En particulier, les communes identifiées comme pauvres en 2007 (type 7) se caractérisent par une sur-représentation du troisième décile de revenus, supérieure à la sur-représentation des deux premiers déciles. Certes les déciles de revenus les plus élevés sont notablement sous-représentés, mais les surreprésentations des profils de ce type portent en 2007 davantage sur les déciles de revenus faibles (2<sup>e</sup> décile) et moyens que sur le 1<sup>er</sup> décile, celui des très faibles revenus. Ce constat permet de mieux comprendre l'ampleur prise par les communes de ce type dans la moitié orientale de la Seine-et-Marne. De la même manière, si les communes relevant du type moyen (type 5) en 2007 réapparaissent dans cette carte en Essonne, c'est parce que le profil de ce type s'est rapproché de celui identifié comme plutôt aisé en 1999. Observé à travers cette grille de lecture, le modèle de gradient est-ouest évoqué plus haut pour différencier les espaces résidentiels périphériques se trouve renforcé.

Au total, l'adoption d'une grille de lecture spécifique à la structure de revenus en 2007 ne remet pas en cause les conclusions précédemment formulées ; elle tend au contraire à les confirmer. On retient ainsi le renforcement, en compacité et en spécificité, de l'espace de pauvreté aux portes de la capitale. Depuis 1990, tous les signes convergent en ce sens. Cette polarisation de l'espace résidentiel du côté des plus pauvres ne se retrouve pas sous cette forme du côté de l'espace résidentiel des plus riches. C'est davantage l'embourgeoisement général de l'espace résidentiel qui frappe, qu'il s'agisse de Paris *intra-muros*, dans laquelle le mouvement de gentrification ne donne aucun signe de faiblesse, ou de l'espace résidentiel périphérique, qui tend à s'homogénéiser, ou en tous cas qui se définit de moins en moins suivant le modèle sectoriel qui prévaut encore en proche banlieue.

## ANNEXE 2 : LES DONNÉES DE L'INSEE

### • Descriptions des données

Code	Description
P_20ANS	Part des moins de 20 ans dans population.totale
PNDIP	Part des non diplômés dans les plus de 15 ans hors étude
TXCHOM_A	Par des chomeurs dans la population active totale
INT_AO	Part des interim dans actifs occupés (15 ans et +)
OCC_A	Part des occupés dans la population active totale
HOCC_A	Part des hommes occupés dans le total des hommes actifs ( <b>tout age pour 1999 / 15 à 64 ans pour 2007</b> )
FOCC_A	Part des femmes occupées dans le total des femmes actives ( <b>tout age pour 1999 / 15 à 64 ans pour 2007</b> )
SAT_AO	Part des salariés dans le total des actifs occupés (15 ans et +)
SATTP_SA	Part des salariés à temps partiels dans le total des salariés (15 ans et +)
TJ_AO	Part des emplois aidés dans le total actifs occupés (15 ans et +)
TDD_AO	Part des CDD dans le total actifs occupés (15 ans et +)
TDDC_AO	Part des CDD temps complets dans le total actifs occupés ( <b>15 ans et + / Info dispo uniquement à la commune pour 2007</b> )
TDDP_AO	Part des CDD temps partiels dans le total actifs occupés ( <b>15 ans et + / Info dispo uniquement à la commune pour 2007</b> )
P_AGRI	Part des agriculteurs dans le total actifs occupés (15 ans et +)
P_ART	Part des artisans dans le total actifs occupés (15 ans et +)
P_CAD	Part des cadres dans le total actifs occupés (15 ans et +)
P_INT	Part des prof int. dans le total actifs occupés (15 ans et +)
P_EMP	Part des employés dans le total actifs occupés (15 ans et +)
P_OUV	Part des ouvriers dans le total actifs occupés (15 ans et +)
P_RET	Part des retraités dans la population totale
PMONO	Part des ménages monoparentaux dans le total des ménages
PFMONO	Part des familles monoparentales dans le total des familles
PREFETR	Part des familles dans la personne réf est étrangère dans le total des familles ( <b>pas à l'iris</b> )

### • Recensement 2007

#### *Statistiques descriptives à l'échelle de la commune*

Variables	Min	Max	Q1	Med	Q3	Moy	Var (n-1)	Ecart type	Coef var	Skewness (Pearson)	Kurtosis (Pearson)
P_20ANS	10,15	43,56	25,66	27,69	29,9	27,74	12,39	3,52	0,13	-0,12	1,86
PNDIP	0	46,23	10,89	14,22	18,62	15,31	40,48	6,36	0,42	1,22	2,22
TXCHOM_A	0	23,17	5,79	7,19	8,96	7,74	10,04	3,17	0,41	1,37	2,98
INT_AO	0	6,25	0,65	1,03	1,54	1,18	0,69	0,83	<b>0,7</b>	1,39	3,81
HOCC_A	77,98	100	91,58	93,49	94,98	92,96	10,83	3,29	0,04	-1,11	2,17
FOCC_A	75,4	100	89,79	92	93,77	91,45	14,13	3,76	0,04	-1,09	2,21
SAT_AO	57,89	97,51	86,11	89,77	92,58	88,89	24,22	4,92	0,06	-1,3	3,22
SATTP_SA	3,51	32	12,96	14,44	16,28	14,73	8,51	2,92	0,2	0,71	2,94
TJ_AO	0	3,49	0,22	0,48	0,75	0,54	0,23	0,48	<b>0,89</b>	1,67	5,39
TDD_AO	0	32,31	4,52	5,5	6,6	5,69	4,33	2,08	0,37	2,22	21,57
TDDC_AO	0	32,34	4	5,79	7,4	5,84	10,61	3,26	<b>0,56</b>	1,39	7,16
TDDP_AO	0	28,8	2,15	3,55	4,7	3,56	6,12	2,47	0,7	2,06	13,86
P_AGRI	0	66,67	0	0,06	1,42	1,49	14,21	3,77	<b>2,53</b>	7,03	84,32
P_ART	0	23,53	3,7	5,13	7,32	5,73	9,92	3,15	<b>0,55</b>	1,09	2,38
P_CAD	0	62,07	11,63	17,95	25,39	19,81	123,36	11,11	<b>0,56</b>	0,86	0,56
P_INT	0	56,67	24,96	28,39	31,85	28,22	41,01	6,4	0,23	-0,16	2,38
P_EMP	0	58,33	21,8	27,04	31,58	26,77	51,84	7,2	0,27	-0,05	0,65
P_OUV	0	66,67	11,76	16,92	23,12	17,99	72,28	8,5	<b>0,47</b>	0,84	1,56
P_RET	0	50,76	12,91	16	19,02	16,1	26,06	5,1	0,32	0,54	2,53
PMONO	0	30	5,32	7,73	10,03	7,65	13,85	3,72	0,49	0,15	1,08
PFMONO	0	33,33	7,14	10,62	14,37	10,74	30,04	5,48	0,51	0,26	0,24
PREFETR	0	60	2,94	5,68	9,15	7,04	43,24	6,57	0,93	2,42	8,26
Nb observations : 1300											

### Statistiques descriptives à l'échelle de l'Iris

Variables	Nb ignorés	Min	Max	Q1	Med	Q3	Moy	Var (n-1)	Ecart type	Coef var	Skewness (Pearson)	Kurtosis (Pearson)
P_20ANS	55	0	95,12	22,22	26,05	29,52	25,93	39,95	6,32	0,24	0,54	6,38
PNDIP	55	0	100	10,23	15,05	23,34	18,23	125,93	11,22	0,62	1,59	4,05
TXCHOM_A	61	0	66,67	6,8	9,06	12,95	10,5	30,67	5,54	0,53	1,61	5,57
INT_AO	61	0	16,74	0,58	1,07	1,79	1,37	1,65	1,28	0,94	3,33	23,21
HOCC_A	63	0	100	87,34	91,37	93,88	89,96	34,8	5,9	0,07	-2,47	22,63
FOCC_A	64	0	100	86,46	90,31	92,96	88,91	39,7	6,3	0,07	-2,46	18,62
SAT_AO	61	0	100	88,03	91,76	94,56	90,59	37,05	6,09	0,07	-3,55	39,16
SATTP_SA	64	0	58,09	12,46	14,4	16,55	14,67	14,67	3,83	0,26	1,39	12,1
TJ_AO	61	0	23,56	0,18	0,48	0,85	0,61	0,6	0,77	1,26	11,79	304,69
TDD_AO	61	0	64,6	5,25	6,78	9,13	7,54	13,23	3,64	0,48	2,66	21,2
P_AGRI	62	0	66,67	0	0	0	0,41	4,08	2,02	4,89	13,03	288,7
P_ART	62	0	50	3,02	4,29	6	4,8	9,14	3,02	0,63	3,61	36,31
P_CAD	62	0	100	11,34	20,8	36,93	24,52	257,47	16,05	0,65	0,55	-0,66
P_INT	62	0	100	21,86	26,25	30,13	25,9	44,97	6,71	0,26	0,66	9,9
P_EMP	62	0	100	20,75	27,79	34,76	28,14	96,6	9,83	0,35	0,53	1,62
P_OUV	62	0	100	7,86	14,77	22,47	16,23	103,46	10,17	0,63	0,93	1,53
P_RET	57	0	100	11,63	15,34	18,99	15,36	34,85	5,9	0,38	1,08	13,16
PMONO	73	0	48,6	6,19	8,59	12,12	9,53	24,78	4,98	0,52	0,94	1,84
P_RET	57	0	100	11,63	15,34	18,99	15,36	34,85	5,9	0,38	1,08	13,16
PFMONO	73	0	51,48	10,32	14,33	19,91	15,43	56,58	7,52	0,49	0,60	0,55

Nb observations : 5206

- Recensement 1999

### Statistiques descriptives à l'échelle de la commune

Variables	Min	Max	Q1	Med	Q3	Moy	Var (n-1)	Ecart type	Coef var	Skewness (Pearson)	Kurtosis (Pearson)
P_20ANS	13,82	44,82	25,27	27,49	30,07	27,59	15,39	3,92	0,14	-0,04	0,96
PNDIP	0,00	43,00	11,07	14,29	18,55	15,31	35,82	5,99	0,39	0,78	0,53
TXCHOM_A	0,00	24,56	6,65	8,14	10,14	8,77	11,70	3,42	0,39	1,21	2,69
INT_AO	0,00	7,50	0,64	1,03	1,54	1,16	0,70	0,83	<b>0,72</b>	1,47	5,01
HOCC_A	74,86	100,00	90,24	92,42	94,00	91,79	13,26	3,64	0,04	-1,15	2,60
FOCC_A	68,42	100,00	88,10	90,76	92,59	89,94	17,93	4,23	0,05	-0,99	1,97
SAT_AO	57,14	97,41	84,69	88,84	91,90	87,70	31,24	5,59	0,06	-1,33	2,80
SATTP_SA	0,00	41,67	13,23	14,53	16,19	14,91	8,61	2,93	0,20	1,57	9,48
TJ_AO	0,00	6,67	0,58	0,95	1,36	1,02	0,53	0,73	<b>0,71</b>	1,60	6,45
TDD_AO	0,00	16,67	4,60	5,60	6,70	5,71	3,95	1,99	0,35	0,65	2,54
TDDC_AO	0,00	13,50	3,17	4,00	4,80	4,03	2,41	1,55	0,38	0,55	3,15
TDDP_AO	0,00	11,11	1,20	1,60	2,00	1,68	0,96	0,98	<b>0,58</b>	2,22	13,74
P_AGRI	0,00	50,00	0,00	0,34	2,48	2,08	16,64	4,08	<b>1,96</b>	4,50	34,40
P_ART	0,00	50,00	4,67	6,23	8,70	7,09	18,18	4,26	<b>0,60</b>	2,74	16,56
P_CAD	0,00	53,04	9,63	14,67	21,57	16,79	101,82	10,09	<b>0,60</b>	1,06	0,94
P_INT	0,00	54,55	23,39	27,14	30,56	26,72	38,86	6,23	0,23	-0,37	2,08
P_EMP	0,00	66,67	23,08	27,59	32,02	27,36	47,24	6,87	0,25	-0,22	1,63
P_OUV	0,00	58,97	13,50	19,17	25,15	19,96	78,54	8,86	0,44	0,55	0,34
P_RET	0,00	31,30	11,27	13,99	16,62	14,03	18,73	4,33	0,31	0,28	0,97
PFMONO	0,00	42,86	6,34	9,01	12,50	9,44	25,69	5,07	<b>0,54</b>	0,52	1,71
PREFETR	0,00	50,00	3,29	5,88	9,99	7,38	43,37	6,59	<b>0,89</b>	1,89	5,65

Nb observation : 1299

### Statistiques descriptives à l'échelle de l'Iris

Variables	Min	Max	Q1	Med	Q3	Moy	Var (n-1)	Ecart type	Coef var	Skewness (Pearson)	Kurtosis (Pearson)
P_20ANS	0,00	53,08	21,22	25,12	29,18	25,32	42,54	6,52	0,26	0,21	0,75
PNDIP	0,00	90,91	9,97	14,32	20,95	16,53	83,88	9,16	0,55	1,58	4,71
TXCHOM_A	0,00	96,43	7,56	9,66	13,55	11,29	34,86	5,90	0,52	2,35	14,65
INT_AO	0,00	33,33	0,70	1,10	1,65	1,29	1,14	1,07	0,83	7,47	170,34
HOCC_A	0,00	100,00	86,21	90,32	92,77	88,68	43,45	6,59	0,07	-3,14	27,48
FOCC_A	0,00	100,00	85,82	89,70	91,91	88,10	44,87	6,70	0,08	-4,35	44,46
SAT_AO	0,00	100,00	87,51	90,90	93,86	89,86	38,06	6,17	0,07	-3,22	30,59
SATTP_SA	0,00	50,00	12,71	14,23	15,88	14,46	9,61	3,10	0,21	1,23	12,66
TJ_AO	0,00	9,09	0,63	1,00	1,46	1,14	0,67	0,82	0,72	2,20	10,27
TDD_AO	0,00	75,00	5,46	6,79	8,57	7,21	8,70	2,95	0,41	3,53	59,96
TDDP_AO	0,00	25,82	1,41	1,91	2,57	2,14	1,71	1,31	0,61	4,01	47,30
P_ART	0,00	100,00	3,43	5,22	7,36	5,80	17,90	4,23	0,73	6,67	114,72
P_CAD	0,00	100,00	9,62	17,73	32,12	21,44	223,45	14,95	0,70	0,77	0,11
P_INT	0,00	100,00	21,15	25,73	29,44	25,04	49,93	7,07	0,28	0,28	8,67
P_EMP	0,00	100,00	22,95	29,03	34,89	29,25	88,35	9,40	0,32	0,54	3,30
P_OUV	0,00	100,00	8,97	16,05	24,14	17,64	121,65	11,03	0,63	1,03	2,08
P_RET	0,00	100,00	10,78	14,40	17,73	14,23	33,85	5,82	0,41	1,58	23,49
PFMONO	0,00	100,00	9,31	13,17	17,78	13,81	45,58	6,75	0,49	0,94	6,31
Nb observation : 5205											

- Recensement 1990

### Statistiques descriptives à l'échelle de la commune

Variables	Min	Max	Q1	Med	Q3	Moy	Var (n-1)	Ecart type	Coef var	Skewness (Pearson)	Kurtosis (Pearson)
P_20ANS	11,88	48,53	26,88	29,35	32,11	29,60	19,70	4,44	0,15	0,33	1,20
PNDIP	0,00	68,89	18,07	23,11	29,51	24,24	77,96	8,83	0,36	0,62	0,84
TXCHOM_A	0,00	21,88	4,86	6,21	7,80	6,51	6,77	2,60	0,40	0,94	2,31
INT_AO	0,00	16,00	0,00	0,45	1,06	0,72	1,33	1,15	<b>1,60</b>	4,81	41,23
HOCC_A	83,33	100,00	92,74	94,22	95,65	94,04	6,87	2,62	0,03	-0,55	1,03
FOCC_A	45,45	100,00	88,89	91,59	93,49	90,95	18,27	4,27	0,05	-1,89	12,36
SAT_AO	0,00	100,00	81,33	88,36	92,63	85,66	110,54	10,51	0,12	-1,95	7,08
SATTP_SA	0,00	50,00	7,60	9,09	11,54	9,97	25,68	5,07	0,51	2,07	11,33
TJ_AO	0,00	14,81	0,00	0,84	1,51	1,02	1,74	1,32	<b>1,29</b>	3,12	18,11
TDD_AO	0,00	15,38	1,55	3,23	4,46	3,20	5,89	2,43	<b>0,76</b>	1,00	2,58
TDDC_AO	0,00	15,38	1,02	2,68	3,83	2,68	5,02	2,24	<b>0,84</b>	1,32	3,97
TDDP_AO	0,00	10,00	0,00	0,26	0,76	0,52	0,71	0,84	<b>1,61</b>	3,99	26,57
P_ART	0,00	53,33	4,68	6,77	9,92	7,73	23,51	4,85	<b>0,63</b>	1,80	8,46
P_CAD	0,00	59,02	7,89	12,68	19,57	14,57	87,19	9,34	<b>0,64</b>	1,09	1,65
P_INT	0,00	52,17	18,08	22,40	26,13	21,82	47,87	6,92	0,32	-0,33	1,59
P_EMP	0,00	66,67	21,57	26,47	31,10	26,24	51,99	7,21	0,27	-0,03	1,74
P_OUV	0,00	75,00	17,26	23,78	31,23	24,72	116,67	10,80	0,44	0,64	0,97
P_RET	0,00	<b>211,32</b>	18,33	24,57	32,37	26,34	157,52	12,55	0,48	1,35	4,34
PFMONO	0,00	21,05	3,57	5,63	7,88	5,68	11,43	3,38	<b>0,60</b>	0,29	0,49
Nb observations : 1281											

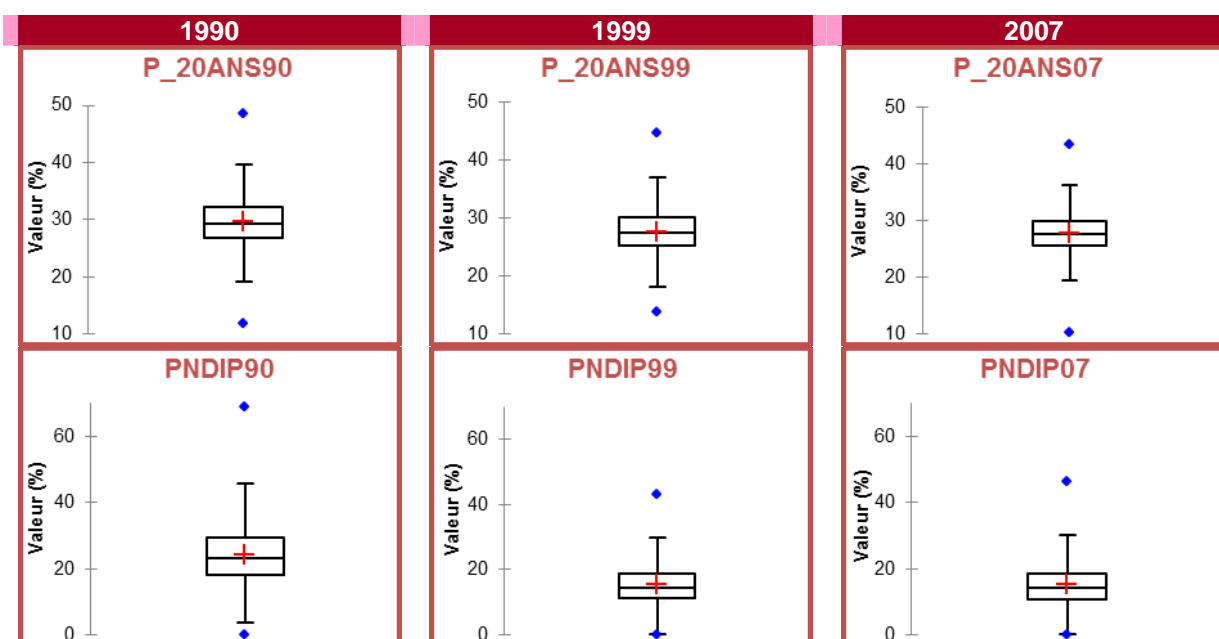
• Récapitulatif 1990/1999/2007

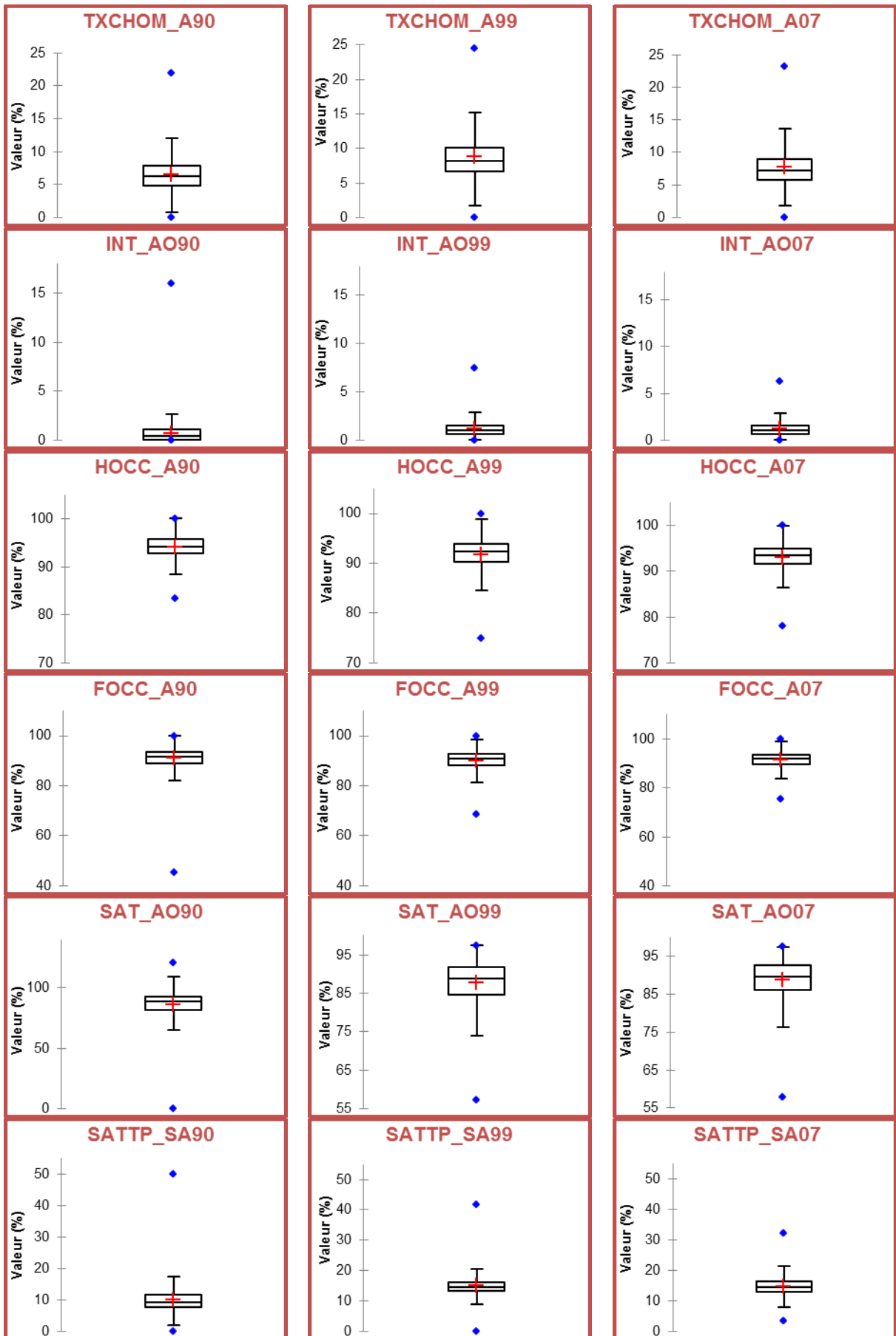
*Commune pour 1990/1999/2007*

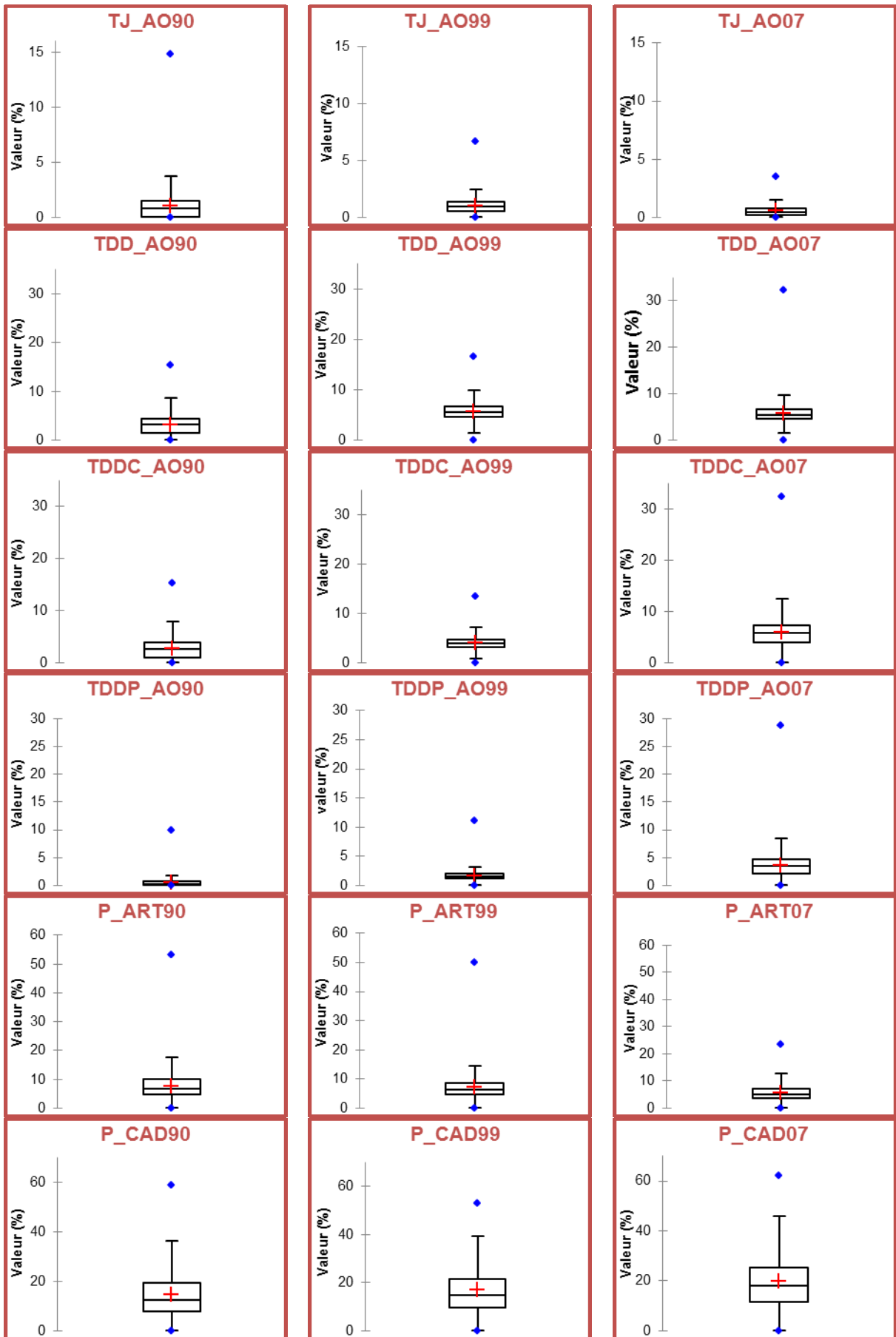
Variables	P_20ANS	PNDIP	TXCHOM_A	INT_AO	HOCC_A	FOCC_A	SAT_AO	SATTP_SA
Moy 90	29,6	24,24	6,51	0,72	94,04	90,95	85,66	9,97
CV 90	0,15	0,36	0,4	1,6	0,03	0,05	0,12	0,51
Moy 99	27,59	15,31	8,77	1,16	91,79	89,94	87,7	14,91
CV 99	0,14	0,39	0,39	0,72	0,04	0,05	0,06	0,2
Moy 07	27,74	15,31	7,74	1,18	92,96	91,45	88,89	14,73
CV 07	0,13	0,42	0,41	0,7	0,04	0,04	0,06	0,2

Variables	TJ_AO	TDD_AO	TDDC_AO	TDDP_AO	P_ART	P_CAD	P_INT	P-EMP
Moy 90	1,02	3,2	2,68	0,52	7,73	14,57	21,82	26,24
CV 90	1,29	0,76	0,84	1,61	0,63	0,64	0,32	0,27
Moy 99	1,02	5,71	4,03	1,68	7,09	16,79	26,72	27,36
CV 99	0,71	0,35	0,38	0,58	0,6	0,6	0,23	0,25
Moy 07	0,54	5,69	5,84	3,56	5,73	19,81	28,22	26,77
CV 07	0,89	0,37	0,56	0,7	0,55	0,56	0,23	0,27

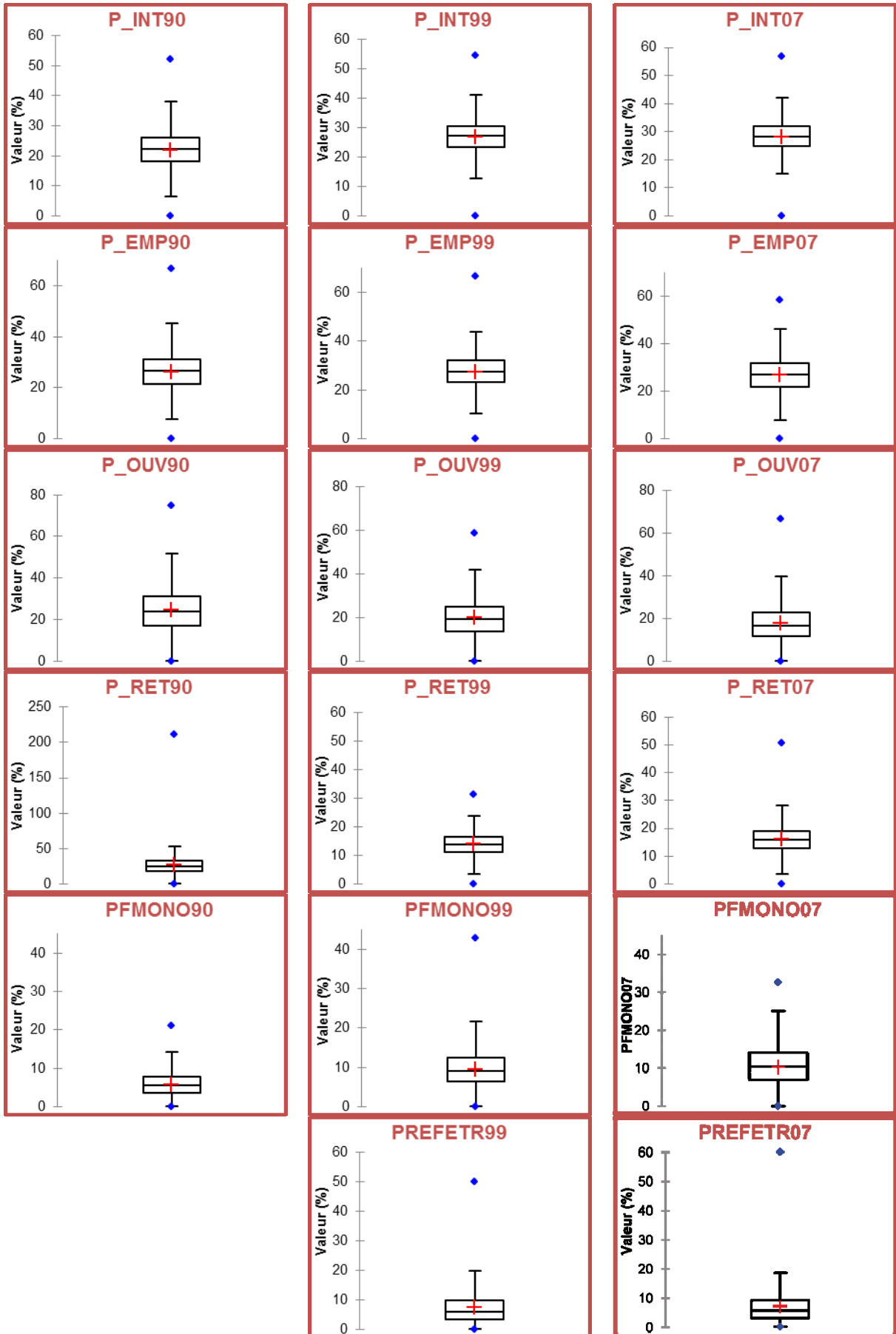
Variables	P_AGRI	P_OUV	P_RET	PMONO	PFMONO	PREFETR
Moy 90		24,72	26,34		5,68	
CV 90		0,44	0,48		0,6	
Moy 99	2,08	19,96	14,03		9,44	7,38
CV 99	1,96	0,44	0,31		0,54	0,89
Moy 07	1,49	17,99	16,1	7,65	10,74	7,04
CV 07	2,53	0,47	0,32	0,49	0,51	0,93













**Direction régionale et interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
d'Ile-de-France**

Service de la connaissance, des études  
et de la prospective  
21/23 rue Miollis 75732 Paris cedex 15  
Tél. 01 40 61 80 80  
Fax. 01 40 61 88 77

